

ASSEMBLÉE NATIONALE



**RÈGLEMENT  
DES COMPTES  
DE  
L'EXERCICE  
2014**



**RAPPORT DU COLLÈGE DES QUESTEURS  
À LA COMMISSION SPÉCIALE  
CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES  
COMPTES**

# SOMMAIRE

Introduction.....	3
Synthèse .....	5
<b>Première partie : OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2014 .....</b>	<b>8</b>
I - L'exécution du budget.....	9
<i>A - La section d'investissement .....</i>	<i>12</i>
<i>B - La section de fonctionnement .....</i>	<i>23</i>
<i>C - Les recettes diverses.....</i>	<i>64</i>
II - Le compte de résultat .....	68
III - Le bilan .....	72
<b>Deuxième partie : OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES COMPTABILITÉS ANNEXES ET LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN 2014 .....</b>	<b>79</b>
I - La Caisse de pensions des anciens députés.....	80
II - La Caisse de retraites du personnel.....	82
III - Le Fonds de sécurité sociale des députés .....	84
IV - Le Fonds de sécurité sociale du personnel .....	90
V - Les comptes des représentants au Parlement européen.....	96
<b>Troisième partie : LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU BUDGET INITIAL DE 2014 .....</b>	<b>98</b>

## Introduction

En 2014, l'exécution du budget de l'Assemblée s'est traduite, pour la première fois depuis le début de la législature, par un léger excédent.

Ce résultat a été atteint alors même que les ressources disponibles au cours de l'exercice se sont affichées en baisse. En effet, si le montant de la dotation reçue de l'Etat est demeuré identique à celui versé en 2012 et en 2013, les recettes diverses résultant de la vente de marchandises, des produits de gestion courante ou des produits exceptionnels ont connu une diminution marquée.

Le résultat constaté en 2014 est ainsi essentiellement dû à l'évolution à la baisse des dépenses, notamment celles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique en premier lieu par le retour à une activité parlementaire ayant perdu le caractère exceptionnel de celle de l'année 2013. En 2014, l'activité générale de l'Assemblée, tout en demeurant très soutenue, a en effet retrouvé un rythme conforme à celui constaté en cours de législature, ainsi que l'attestent le nombre de jours de séance (138 contre 159) et la durée totale des séances tenues au cours de l'année (1 105 h 35 contre 1 440 h 05). Son impact a été significatif sur plusieurs postes budgétaires, tels que les frais de production des images télévisées, les frais de transport et d'hébergement des députés ou les éléments variables des rémunérations du personnel.

Elle résulte également de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions tendant à assurer une maîtrise durable de la dépense : développement des transmissions numérisées ; diminution des effectifs des fonctionnaires ; réduction des frais d'impression...

La contribution des dépenses de fonctionnement à la diminution de l'ensemble des charges de l'exercice est d'autant plus remarquable, qu'en 2014, les dépenses d'investissement, en raison notamment d'un taux d'exécution amélioré du budget qui leur est consacré, ont atteint un niveau sensiblement plus élevé que celui constaté au cours de l'exercice précédent.

*La **première partie** de ce rapport présente des observations générales sur les comptes de l'Assemblée nationale en 2014, consacrées à l'exécution de son budget (I), à l'évolution de son compte de résultat (II) et à son bilan (III).*

*La **deuxième partie** présente des observations générales sur les comptabilités annexes (Caisses de pensions et de retraites et Fonds de sécurité sociale) et sur les comptes des représentants au Parlement européen en 2014.*

*La **troisième partie** présente les modifications apportées en cours d'exercice à la répartition initiale des crédits de 2014.*

*Ce rapport est consacré à l'explication des seuls **comptes détaillés** ; les comptes agrégés (bilan, compte de résultat et annexe) établis en application du nouveau référentiel comptable et soumis à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification fixée par la convention du 23 juillet 2013 font l'objet d'une publication distincte.*

<p><i>Remarque méthodologique générale : dans le présent rapport, les comparaisons servant à exprimer les variations en pourcentage de dépenses ou de recettes sont faites à partir des valeurs complètes inscrites dans la comptabilité et non des valeurs arrondies.</i></p>
--

## SYNTHÈSE

### I. — L'Assemblée nationale

Contrairement aux deux exercices précédents, l'exécution du budget 2014 a pu être assurée sans recours au prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée nationale qui avait été intégré dans les prévisions initiales.

• D'après ces *évaluations*, le montant des crédits budgétaires devait s'élever à **537,82 millions d'euros**, dont **517,89 millions d'euros** de crédits de fonctionnement et **19,93 millions d'euros** de crédits d'investissement.

Les recettes avaient été, quant à elles, évaluées selon la répartition prévisionnelle suivante :

- dotation de l'Etat : 517,89 millions d'euros ;
- recettes diverses : 4,40 millions d'euros ;
- prélèvement sur disponibilités : 15,53 millions d'euros.

• *L'exécution effective des autorisations budgétaires* fait apparaître un montant total de dépenses en 2014 de **519,39 millions d'euros**, soit un réalisé inférieur de 18,44 millions d'euros à la prévision initiale. Le total des dépenses constatées en 2014 est inférieur de 2,12 % au total de 2013.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **505,29 millions d'euros** en 2014 (contre 518,31 millions d'euros en 2013) et les dépenses d'investissement à **14,09 millions d'euros** (contre 12,31 millions d'euros en 2013). Le montant constaté des recettes diverses, de **4,86 millions d'euros**, est inférieur de 2,55 millions d'euros à celui de 2013 (7,41 millions d'euros).

• Compte tenu de la modération des dépenses de fonctionnement et d'un rythme d'investissement moins soutenu que prévu, un *excédent budgétaire* de **3,37 millions d'euros** a pu être dégagé en 2014 après deux années consécutives de déficit (2012 : – 17,66 millions d'euros ; 2013 : – 5,32 millions d'euros).

• Le *résultat comptable* s'élève à **12,95 millions d'euros**. Il reste excédentaire pour la cinquième année consécutive (2012 : 4,25 millions d'euros ; 2013 : 2,34 millions d'euros).

## **II. — Les comptabilités annexes**

L'équilibre des comptes de la **Caisse de pensions des anciens députés** a été obtenu par le versement d'une subvention de 41,50 millions d'euros (contre 43,38 millions d'euros en 2013) et celui des comptes de la **Caisse de retraites du personnel**, par le versement d'une subvention d'un montant de 29,34 millions d'euros (contre 28,19 millions d'euros en 2013).

Le **Fonds de sécurité sociale des députés** est déficitaire de 0,36 million d'euros en 2014, alors que son résultat comptable était excédentaire de 0,33 million d'euros en 2013. Le **Fonds de sécurité sociale du personnel** reste, pour sa part, déficitaire de 0,57 million d'euros en 2014 (contre 0,04 million d'euros en 2013).

**BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Solde 2014	Variations 2014/2013	
					Δ absolu	Δ %
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Total de la section</b>	<b>518 309 790</b>	<b>517 892 573</b>	<b>505 290 804</b>	<b>12 601 769</b>	<b>-13 018 986</b>	<b>-2,51%</b>
60 Achats de biens et fournitures	7 339 892	8 029 000	6 722 635	1 306 365	-617 257	-8,41%
61-62 Services extérieurs	33 474 668	33 411 000	30 471 185	2 939 815	-3 003 484	-8,97%
63 Impôts et taxes	4 202 917	3 779 100	4 010 664	-231 564	-192 253	-4,57%
64 Charges de personnel	183 510 002	175 039 188	175 225 917	-186 729	-8 284 086	-4,51%
<i>dont Charges de rémunération</i>	<i>135 398 491</i>	<i>125 312 100</i>	<i>126 081 326</i>	<i>-769 226</i>	<i>-9 317 165</i>	<i>-6,88%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>48 111 511</i>	<i>49 727 088</i>	<i>49 144 591</i>	<i>582 497</i>	<i>1 033 080</i>	<i>2,15%</i>
65 Charges parlementaires	289 455 299	295 306 285	288 744 578	6 561 707	-710 721	-0,25%
<i>dont Indemnités parlementaires</i>	<i>50 111 426</i>	<i>50 282 719</i>	<i>49 996 414</i>	<i>286 305</i>	<i>-115 012</i>	<i>-0,23%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>63 634 145</i>	<i>63 442 206</i>	<i>61 870 125</i>	<i>1 572 081</i>	<i>-1 764 021</i>	<i>-2,77%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>158 087 836</i>	<i>161 824 990</i>	<i>160 402 082</i>	<i>1 422 908</i>	<i>2 314 246</i>	<i>1,46%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>7 720 755</i>	<i>8 416 000</i>	<i>7 329 139</i>	<i>1 086 861</i>	<i>-391 617</i>	<i>-5,07%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>4 432 142</i>	<i>5 375 370</i>	<i>4 458 675</i>	<i>916 695</i>	<i>26 533</i>	<i>0,60%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>5 468 994</i>	<i>5 965 000</i>	<i>4 688 143</i>	<i>1 276 857</i>	<i>-780 851</i>	<i>-14,28%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	327 012	2 328 000	115 826	2 212 174	-211 185	-64,58%
<b>B - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 308 004</b>	<b>19 932 193</b>	<b>14 094 420</b>	<b>5 837 773</b>	<b>1 786 417</b>	<b>14,51%</b>
<b>C - DEPENSES BUDGETAIRES TOTALES (A+B)</b>	<b>530 617 794</b>	<b>537 824 766</b>	<b>519 385 224</b>	<b>18 439 542</b>	<b>-11 232 570</b>	<b>-2,12%</b>
<b>D - RECETTES BUDGETAIRES PROPRES ET DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>525 297 074</b>	<b>522 294 800</b>	<b>522 750 628</b>	<b>455 828</b>	<b>-2 546 445</b>	<b>-0,48%</b>
<b>E - DEPENSES TOTALES FINANCEES PAR PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES (C-D)</b>	<b>5 320 720</b>	<b>15 529 966</b>	<b>0</b>	<b>15 529 966</b>	<b>-5 320 720</b>	<b>-100,00%</b>
<b>F - RÉSULTAT BUDGÉTAIRE (D-C)</b>	<b>-5 320 720</b>		<b>3 365 404</b>		<b>8 686 125</b>	<b>NS</b>
<b>G - CHARGES EXTRABUDGETAIRES</b>	<b>28 507 595</b>		<b>26 638 372</b>		<b>-1 869 223</b>	<b>-6,56%</b>
<b>H - PRODUITS EXTRABUDGETAIRES</b>	<b>23 859 959</b>		<b>22 131 387</b>		<b>-1 728 572</b>	<b>-7,24%</b>
<b>E - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 308 004</b>		<b>14 094 420</b>		<b>1 786 417</b>	<b>14,51%</b>
<b>I - RÉSULTAT COMPTABLE (F-G)+(H+E)</b>	<b>2 339 648</b>		<b>12 952 840</b>		<b>10 613 193</b>	<b>453,62%</b>

PREMIÈRE PARTIE :

*OBSERVATIONS GÉNÉRALES  
SUR LES COMPTES DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN 2014*



## I - L'EXÉCUTION DU BUDGET

### 1. Ouvertures de crédits et recettes prévisionnelles

**La dotation inscrite, en 2014, au budget général de l'Etat pour financer le budget de l'Assemblée nationale, s'élève à 517,89 millions d'euros.** Conformément à l'orientation annoncée par le Président de l'Assemblée nationale le 25 septembre 2012, son montant ne doit pas être modifié durant la législature. Compte tenu de l'inflation constatée en 2014 (+ 0,5 %), cette stabilisation en valeur correspond à une diminution en volume de 2,59 millions d'euros de l'effort budgétaire demandé à l'Etat.

Le budget de l'exercice 2014 prévoyait de compléter les ressources provenant de la dotation de l'Etat par des ressources propres d'un montant de 19,93 millions d'euros, incluant un prélèvement prévisionnel sur les disponibilités de 15,53 millions d'euros.

**Les crédits budgétaires initialement ouverts pour 2014 s'élevaient à 537,82 millions d'euros, dont 19,93 millions d'euros pour l'investissement (3,71 % du budget) et 517,89 millions d'euros pour le fonctionnement (96,29 % du budget).**

Ces évaluations n'ont donné lieu à aucune révision au cours de l'exercice.

### 2. Résultats d'exécution budgétaire

**L'exécution du budget 2014, se traduit, par comparaison avec le réalisé 2013, par une diminution de 2,12 % (– 11,23 millions d'euros) des dépenses, qui atteignent au total 519,39 millions d'euros.**

Les dépenses de fonctionnement diminuent sensiblement (– 2,51 %, soit – 13,02 millions d'euros), passant de 518,31 millions d'euros à 505,29 millions d'euros.

L'activité législative, qui avait atteint un rythme exceptionnellement élevé en 2013 (1 440 heures et 5 minutes de séance), a retrouvé en 2014 (1 105 heures et 35 minutes) un niveau comparable à ce qui est observé en cours de législature (1 050 heures en moyenne sur la période 2008-2011). Cet infléchissement a eu pour effet immédiat d'abaisser mécaniquement les dépenses les plus étroitement liées à l'activité législative et de contrôle, tant au niveau des rémunérations des personnels de l'Assemblée que de certaines dépenses matérielles (production des images de la séance publique et des commissions, transports, hébergement, etc.). Parallèlement, les services de l'Assemblée ont poursuivi les efforts d'économies entrepris depuis plusieurs années sur les postes de fonctionnement courant (traitements de base des personnels titulaires, locations, impressions, etc.).

Les dépenses d'investissement connaissent une accélération (+ 14,51 %, soit + 1,79 million d'euros), passant de 12,31 millions d'euros en 2013 à 14,09 millions en 2014.

Les services de l'Assemblée ont, en effet, su tirer profit des périodes de suspension de l'activité parlementaire pour réaliser plusieurs chantiers de rénovation des bâtiments, de réaménagement ou de mise aux normes de certains locaux et d'accessibilité du public. La mise en œuvre, en année pleine, du schéma directeur adopté par le Bureau de l'Assemblée pour la période 2013-2015 a, par ailleurs, maintenu à un niveau élevé les dépenses liées au développement d'applications informatiques et au renouvellement des matériels.

Compte tenu, toutefois, de l'absence d'opération immobilière de grande envergure, le niveau des dépenses d'investissement reste inférieur à celui constaté à la fin de la précédente législature (2010 : 18,92 millions d'euros ; 2011 : 16,04 millions d'euros).

L'exécution du budget 2014 est ainsi caractérisée par une consommation des crédits plus faible qu'escompté, tant au niveau de la section de fonctionnement (97,57 %) que de la section d'investissement (70,71 %). Globalement, le taux de consommation des crédits budgétaires (96,57 %) est inférieur à celui de l'année précédente (98,66 %) mais similaire à celui constaté en moyenne sur la période 2009-2013 (96,58 %).

Le montant global des dépenses de l'Assemblée nationale reste ainsi inférieur à 550 millions d'euros pour le septième exercice consécutif. Elles continuent d'évoluer moins vite que l'inflation moyenne (ensemble des prix) sur l'année.

	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>INFLATION</b>
Années	Evolution (%)	Evolution (%)
<b>2014/2013</b>	<b>- 2,12 %</b>	<b>+ 0,5 %</b>
2013/2012	- 2,04 %	+ 0,9%
2012/2011	+ 2,81 %	+ 2,0%
2011/2010	+ 0,08 %	+ 2,1 %
2010/2009	- 0,96 %	+ 1,5 %
2009/2008	- 3,07 %	+ 0,1 %

Compte tenu d'un montant de recettes diverses de 4,86 millions d'euros, l'exécution budgétaire 2014 se caractérise par un excédent budgétaire de 3,37 millions d'euros. Cette tendance est conforme à ce qui est traditionnellement observé en cours de législature.

(en millions d'euros)

<b>Années</b>	<b>Solde budgétaire <sup>(a)</sup></b>
<b>2014</b>	<b>+ 3,37</b>
2013	- 5,32
2012	- 17,66
2011	+ 11,45
2010	+ 12,59
2009	+ 7,41
2008	- 10,26

(a) Solde budgétaire = [dotation de l'Etat + recettes diverses] - [dépenses effectives].

**ÉQUILIBRE DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2014**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Prévisions</b>	<b>Résultats</b>
Dépenses (I)	537,82	519,39
Ressources (II) :	522,29	522,75
dont :		
Dotation de l'Etat	517,89	517,89
Produits divers	4,40	4,86
Solde (II – I)	– 15,53	+ 3,37

## **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement de l'Assemblée nationale s'établissent en 2014 à 14,09 millions d'euros, en nette hausse (+ 14,51 %, soit + 1,79 million d'euros) par rapport au réalisé de l'exercice 2013 (12,31 millions d'euros).

Cette progression traduit, en premier lieu, une accélération du rythme des dépenses du service des Affaires immobilières et du patrimoine qui, comme chaque année, constituent plus des deux tiers (67,81 % en 2014) de la section d'investissement (+ 1,09 million d'euros à 9,56 millions d'euros, soit + 12,86 %).

Les dépenses gérées par le service des Systèmes d'information affichent également une forte augmentation (+ 0,65 million à 3,87 millions d'euros, soit + 20,14 %). Au cours de l'année 2014, de multiples projets ont été menés à bien dans le cadre du schéma directeur 2013-2015 pour un montant global de 2,93 millions d'euros, contribuant ainsi pour une large part à l'accroissement des investissements informatiques.

Les autres dépenses d'investissement (gérées par la division des Transports, les services de la Communication, de la Bibliothèque et de la Logistique parlementaire) représentent, comme en 2013, une part peu significative (4,76 %) des acquisitions de l'Assemblée. Elles s'établissent à 0,67 million d'euros en 2014, en hausse de 0,05 million d'euros (+ 7,98 %) par rapport à 2013.

### **1) Les crédits gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine (SAIP)<sup>1</sup>**

Les dépenses d'investissement réalisées sous la responsabilité du service des Affaires immobilières et du patrimoine s'élèvent, en 2014, à 9,56 millions d'euros. Elles augmentent de 12,86 % et de 1,09 million d'euros par rapport au réalisé de l'exercice 2013 (8,47 millions d'euros).

Comme l'an dernier, aucune opération immobilière excédant un million d'euros n'a été réalisée. Toutefois, neuf opérations de rénovation d'un montant supérieur à 300 000 euros ont été effectuées en 2014, pour un coût total de 3,81 millions d'euros contre cinq en 2013 (2,78 millions d'euros). Ces opérations ont été, pour l'essentiel, réalisées à la faveur de la période d'ajournement des travaux parlementaires du mois de mars 2014 et, surtout, pendant l'intersession d'été.

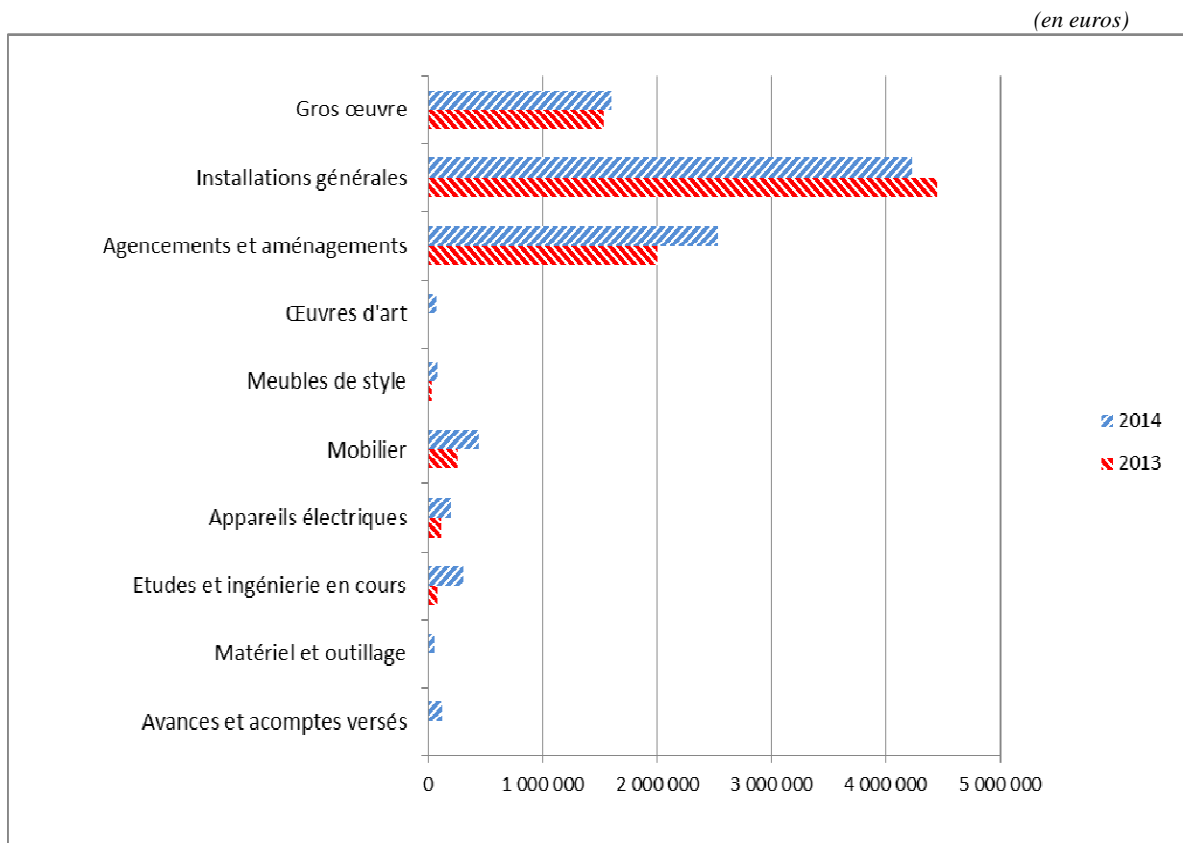
L'année 2014 s'est, par ailleurs, caractérisée par la mise en œuvre de 15 opérations de travaux comprises entre 100 000 € et 300 000 €, pour un montant total de 2,64 millions d'euros, contre 17 en 2013 (3 millions d'euros). Les travaux effectués ont permis, notamment, la réfection de circulations et de locaux, la rénovation des systèmes électriques, la modernisation d'installations de génie climatique, l'isolation thermique des bâtiments, l'amélioration des dispositifs de sûreté et des installations de sécurité incendie. Ils ont été réalisés, pour l'essentiel, au Palais-Bourbon et, plus accessoirement, à l'Hôtel de la Questure.

---

<sup>1</sup> Ces investissements comprennent les dépenses de construction (chapitre 213) hors installations téléphoniques, les acquisitions de matériel et outillage de l'article 2151, certaines des dépenses relatives aux collections (œuvres d'art – article 2161, meubles de style – article 2162 et autres œuvres et objets d'art – article 2165), les acquisitions de mobilier (article 2184) et d'appareils électriques (article 2185), les études et ingénieries en cours (article 2341) ainsi que les éventuels avances et acomptes versés (article 2388).

Compte tenu, enfin, de la progression des dépenses sur opérations et interventions diverses (3,11 millions d'euros en 2014, contre 2,68 millions d'euros en 2013), le taux de consommation des crédits d'investissements immobiliers inscrits au budget (11,69 millions d'euros) s'établit en 2014 en hausse par rapport à l'exercice précédent (2013 : 75,54 % ; 2014 ; 81,75 %). Il reste largement supérieur à celui observé sur les années 2008 à 2011 (58,48 % en moyenne).

Le graphique suivant détaille, par article, l'évolution 2014/2013 des dépenses d'investissements immobiliers :



	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Gros œuvre	1 534 580	1 598 026
Installations générales	4 453 484	4 226 107
Agencements et aménagements	1 999 797	2 524 466
Œuvres d'art	0	69 333
Meubles de style	30 238	79 840
Mobilier	256 996	436 428
Appareils électriques	111 595	195 640
Etudes et ingénierie en cours	81 755	300 788
Matériel et outillage	0	8 669
Avances et acomptes versés	0	117 820
<b>TOTAL</b>	<b>8 468 445</b>	<b>9 557 116</b>

(en euros)

- **Les principales opérations d'investissement :**

Sept opérations d'un montant supérieur à 300 000 euros ont été réalisées au Palais-Bourbon et à l'Hôtel de la Questure en 2014 pour un total de près de 3,09 millions d'euros :

- la restauration des façades en pierre de taille ouvragées qui ceignent l'Hémicycle et la réfection de la couverture de la Salle des Pas perdus (0,73 million d'euros) ;
- la poursuite du programme de modernisation des onduleurs du Palais-Bourbon (0,51 million d'euros) ;
- la transformation en bureaux des anciens locaux de la distribution, utilisés précédemment comme salles de stockage (0,50 million d'euros) ;
- l'aménagement de vestiaires et de sanitaires mutualisés au premier étage de l'Hôtel de la Questure (0,39 million d'euros) ;
- la rénovation de la salle de Questure, de ses annexes et de son couloir d'accès (0,33 million d'euros) ;
- la restauration du portail situé au 128, rue de l'Université (0,31 million d'euros) ;
- la rénovation des sanitaires de la zone d'accueil du public ; travaux consistant à agrandir et à réaménager les lieux afin d'accueillir un espace destiné aux personnes à mobilité réduite (0,31 million d'euros).

Dans l'immeuble situé au 233, boulevard Saint-Germain, les opérations réalisées en 2014 ont constitué, pour une large part, à :

- mettre aux normes la cuisine du restaurant administratif (0,38 million d'euros) ;
- créer un accès automatisé au niveau de l'entrée principale du bâtiment (0,34 million d'euros).

En outre, 4,81 millions d'euros ont été affectés à d'autres opérations: la réfection des tableaux électriques divisionnaires (0,29 million d'euros), la réfection de l'escalier J et la rénovation des circulations au troisième étage de la zone dite « Colbert » au Palais-Bourbon (respectivement 0,26 million d'euros et 0,22 million d'euros), la modernisation de la gestion technique des installations de génie climatique (0,23 million d'euros), la sécurisation des systèmes électriques de la climatisation de la Salle des séances (0,22 million d'euros), le renforcement de l'isolation thermique de l'Hôtel de la Questure (0,21 million d'euros), etc.

Au titre de diverses interventions de moindre ampleur et pour un montant total de 0,94 million d'euros, peuvent être cités la rénovation d'installations de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC), ainsi que le rafraîchissement ponctuel de certains locaux (réfection de parquets et de menuiserie, raccords de peinture, etc.).

- **Les dépenses de travaux :**

Les dépenses de travaux *stricto sensu* (**chapitres 213<sup>1</sup> 233 et 238<sup>2</sup>**) se sont élevées à 8,45 millions d'euros, en hausse de 5,82 % et de 0,46 million d'euros par rapport à l'exercice précédent (7,99 millions d'euros).

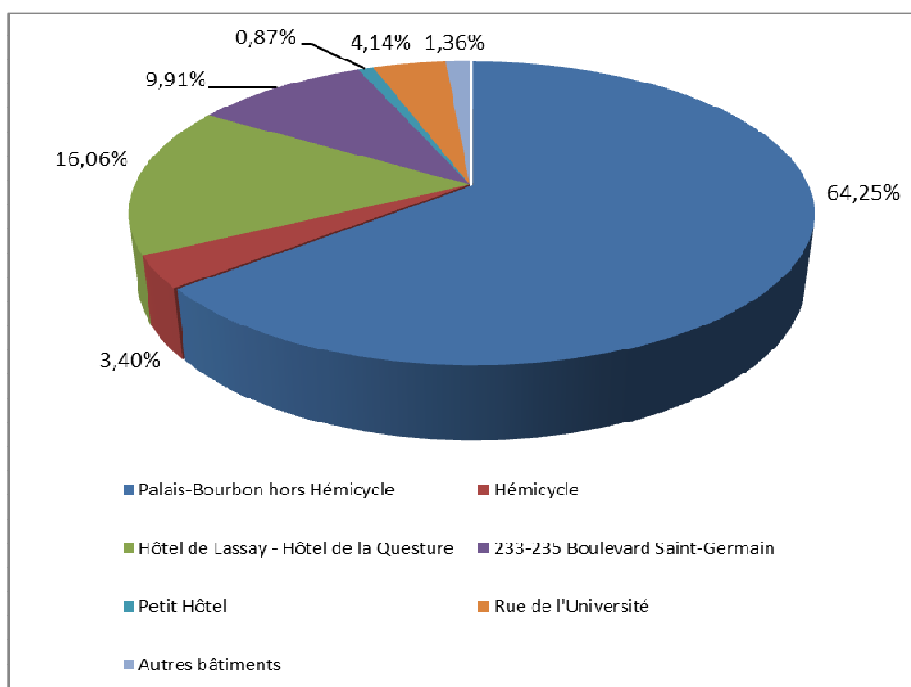
---

<sup>1</sup> Hors installations téléphoniques..

<sup>2</sup> Au titre des *avances et acomptes versés*, dépenses comptabilisées sur l'article 2388, il convient d'intégrer un acompte de 103 800,11 euros effectué au titre de la rénovation des installations de génie climatique.

Comme en 2013, l'essentiel des travaux a été réalisé dans les immeubles « historiques » de l'Assemblée<sup>1</sup> (7,15 millions d'euros en 2014 contre 6,41 millions en 2013) et dans l'ensemble immobilier du boulevard Saint-Germain (0,84 million d'euros contre 1,18 million d'euros en 2013). Dans les autres bâtiments (immeuble Chaban-Delmas, aile du Midi du château de Versailles etc.), les travaux d'entretien et de rénovation ont été plus limités (2013 : 0,40 million d'euros ; 2014 : 0,46 million d'euros).

#### La répartition du coût des travaux par immeuble en 2014



◆ Les dépenses de *gros œuvre* (articles 2131 et 2331) augmentent de 4,13 % par rapport à 2013 (2013 : 1,53 million d'euros ; 2014 : 1,60 million d'euros). Comme l'an dernier, aucune opération de grande ampleur, c'est-à-dire supérieure à 1 million d'euros, n'a été réalisée en 2014. Près de 40 % des crédits (0,59 million d'euros, soit 36,99 %) ont permis de financer la poursuite des travaux de maçonnerie et de couverture dans le cadre de la restauration des murs d'enceinte de la zone Hémicycle. Le solde correspond à la mise en œuvre de diverses opérations, notamment la restauration du portail d'accès au 128, rue de l'Université (0,17 million d'euros) et la rénovation des sanitaires situés dans la zone d'accueil du public (0,12 million d'euros).

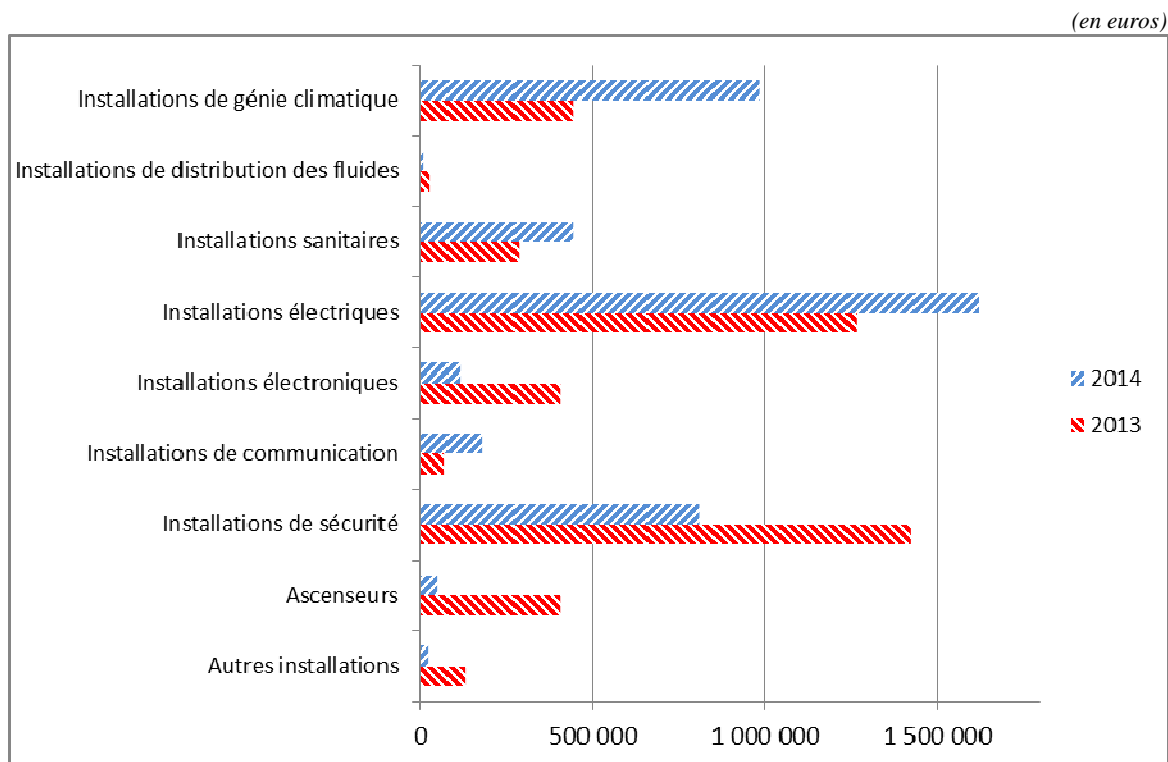
◆ Les dépenses effectuées au titre des *installations générales* (articles 2135 et 2335), qui représentent, comme l'an dernier, plus de la moitié des dépenses de travaux (4,23 millions d'euros, soit 50,62 % des chapitres 213<sup>2</sup> et 233), diminuent légèrement (- 5,11 %) par rapport à l'exercice 2013 (4,45 millions d'euros).

<sup>1</sup> Palais-Bourbon, Petit Hôtel, Hôtel de Lassay et Hôtel de la Questure.

<sup>2</sup> Hors installations téléphoniques.

Le graphique suivant détaille le coût des travaux par type d'installations :

### Dépenses 2014 relatives aux installations générales



Les dépenses relatives aux *installations électriques* représentent, avec 1,62 million d'euros, le premier poste de dépenses d'installations en 2014 (38,29 % des articles 2135 et 2335). La forte progression (+ 28,11 %, soit + 0,36 million d'euros) observée par rapport à l'année 2013 (1,26 million d'euros) est liée, pour l'essentiel, à la mise en œuvre de trois opérations significatives de rénovation d'installations électriques : la phase n° 3 de la rénovation des onduleurs (0,41 million d'euros), la réfection des tableaux divisionnaires (0,26 million d'euros) et la sécurisation des systèmes électriques de la climatisation de la salle des séances (0,22 million d'euros).

Les dépenses relatives aux *installations de génie climatique*, à 0,98 million d'euros en 2014, font plus que doubler par rapport à 2013 (0,44 million d'euros, soit + 120,67 %), notamment en raison du lancement de l'opération de rénovation générale de la gestion des installations de génie climatique (GTIC), de la modernisation des systèmes de climatisation de la salle 6241, située au deuxième sous-sol de la Cour d'Honneur au Palais-Bourbon et des travaux de rénovation des systèmes de fluides effectués dans le cadre de la transformation en bureaux des anciens locaux de la distribution (respectivement 0,12 million d'euros, 0,10 million d'euros et 0,10 million d'euros).

En raison de la mise en œuvre de deux projets significatifs portant réfection *d'installations sanitaires*, en l'occurrence l'aménagement de vestiaires et de sanitaires mutualisés à l'Hôtel de la Questure et la rénovation des sanitaires du salon d'accueil du public, le poste de dépenses correspondant s'est accru fortement en 2014 par rapport à 2013 (+ 56,71 % à 0,44 million d'euros, soit + 0,16 million d'euros).



Après une forte baisse en 2013, à 0,07 million d'euros, les dépenses *d'installations de communication* ont été multipliées par 2,5 à 0,18 million d'euros. Outre la poursuite du déploiement du réseau Wifi à l'Assemblée (0,04 million d'euros), elles ont permis la réfection des installations de sonorisation de la salle Victor Hugo (0,03 million d'euros) et la réalisation de travaux d'électricité de courant faible dans le cadre de la transformation en bureaux des anciens locaux de la distribution (0,02 million d'euros) et de la rénovation de la salle de Questure et de ses accès (0,02 million d'euros).

En revanche, les dépenses *d'installations de sécurité*, qui avaient été fortes en 2013 en raison de la réfection de la salle opérationnelle et des travaux de sécurisation des accès, diminuent sensiblement en 2014 (- 43,14 % à 0,81 million d'euros, soit - 0,61 million d'euros). Les deux principales opérations menées correspondent aux travaux de mise en conformité de l'éclairage de sécurité au Palais-Bourbon (0,16 million d'euros) et la mise en place de dispositifs automatiques de blocage et de détection des intrusions dans l'entrée principale du 233, boulevard Saint-Germain (0,12 million d'euros).

Les dépenses relatives aux *installations électroniques* ont également diminué de manière importante en 2014, s'établissant à 0,12 million d'euros contre 0,40 million d'euros en 2013 (- 71,60 %). Elles ont, notamment, permis d'achever les travaux de mise en place de portillons électroniques d'accès à l'immeuble situé au 233, boulevard Saint-Germain (0,02 million d'euros).

Peu de travaux significatifs ont été, par ailleurs, réalisés sur les *ascenseurs* en 2014 (- 87,92 % à 0,05 million d'euros, soit - 0,36 million d'euros), à l'exception notable de la mise en place d'une plateforme élévatrice au niveau des sanitaires du salon d'accueil du public et l'engagement de travaux de mise en conformité de la sonorisation des cabines d'ascenseurs (0,02 million d'euros pour chaque opération).

◆ Les dépenses *d'agencement et d'aménagement (articles 2136 et 2336)*, augmentent fortement par rapport à l'exercice précédent (2013 : 2 millions d'euros ; 2014 : 2,52 millions d'euros, soit + 26,24 %).

Les dépenses *d'agencement stricto sensu* se sont établies à 1,86 million d'euros en 2014, en progression de 19,56 % par rapport à 2013 (1,56 million d'euros). Outre la réfection de bureaux et de locaux divers (0,19 million d'euros), elles ont permis la mise en œuvre d'interventions ciblées, en particulier la pose de fenêtres isolantes à l'Hôtel de la Questure (0,16 million d'euros), et ont contribué aux travaux de peinture, de cloisonnement et de menuiserie nécessaires à la réalisation d'opérations de rénovation plus générales.

Les dépenses de *serrurerie et métallerie* ont été portées à 0,32 million d'euros en 2014 (contre 0,25 million d'euros en 2013, en hausse de 26,92 %). Plus du tiers de montant est imputable à la pose d'éléments en métal (panneaux, poutrelles, tôles, etc.) et en verre (vantaux et cloisons) dans le cadre de la modification des accès à l'immeuble situé au 233, boulevard Saint-Germain (0,11 million d'euros).

- **Les autres dépenses :**

◆ Les dépenses relatives aux *œuvres d'art (article 2161)* se sont élevées à 69 333 euros en 2014, ce qui correspond au coût d'acquisition et d'installation dans le hall d'entrée de l'immeuble Jacques Chaban-Delmas au 101, rue de l'Université, d'une sculpture monumentale en forme de colonne de rameaux rendant hommage aux Compagnons de la Libération.

◆ Les dépenses effectuées sur les *meubles de style* (article 2162), soit 79 840 euros en 2014, ont permis, notamment, de procéder à la restauration des pupitres et de la tribune de l'Hémicycle ainsi que de fauteuils anciens situés dans le Salon des Stucs à l'Hôtel de Lassay.

◆ Les dépenses relatives à l'acquisition de *meubles* (article 2184), qui avaient été ramenées à un niveau relativement bas en 2013 (256 996 euros), s'affichent à nouveau en hausse en 2014 (+ 69,82 % à 436 428 euros).

Les services de l'Assemblée ont procédé au renouvellement des rideaux des salons de réception de l'Hôtel de Lassay et ont dû, dans le cadre de certaines opérations immobilières, effectuer des ajustements du mobilier existant, s'agissant notamment de la salle de Questure et des nouveaux bureaux issus des anciens locaux de la distribution au Palais-Bourbon.

◆ Les achats d'*appareils électriques* (article 2185) ont atteint 195 640 euros en 2014 (contre 111 595 euros en 2013, en hausse de 75,31 %). Outre les achats courants, ces dépenses ont permis, notamment, de rénover l'éclairage du restaurant des parlementaires de l'immeuble Jacques Chaban-Delmas (27 758 euros) et d'installer de nouveaux équipements audiovisuels en salle de Questure (13 367 euros).

◆ Le compte *études en cours* (article 2341) enregistre, depuis l'exercice 2007, les dépenses d'études et d'ingénierie préalables à des travaux immobiliers qui ne sont pas encore engagés ou terminés. Il s'élève en 2014 à 300 788 euros (contre 81 755 euros en 2013).

L'évolution de ce poste est fortement corrélée à la réalisation de projets de grande ampleur. L'essentiel des études réalisées en 2014 a porté sur le réaménagement de la salle des Lampes de l'Hémicycle (0,06 million d'euros) et la rénovation du centre de liaison technique audiovisuel « Nodal » (0,04 million d'euros). Diverses dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de contrôle technique liées à la mise en œuvre des opérations de travaux évoquées *supra* ont également été enregistrées sur ce compte.

## 2) Les investissements gérés par le service des Systèmes d'information <sup>1</sup>

Les dépenses d'investissement du service des Systèmes d'information (SSI) s'élèvent en 2014 à 3,87 millions d'euros contre 3,22 millions d'euros en 2013, en hausse de 0,65 million d'euros (+ 20,14 %).

Comme l'an dernier, l'exécution budgétaire s'inscrit, pour une large part, dans le cadre des orientations fixées par le schéma directeur informatique (SDI) adopté par le Collège des Questeurs et le Bureau de l'Assemblée nationale pour la période 2013-2015.

Les dépenses d'investissement liées à la mise en œuvre du SDI, qui représentent environ les trois quarts des investissements du service (77,64 % en 2013 ; 75,71 % en 2014), se sont ainsi élevées à 2,93 millions d'euros en 2014, en progression de 17,16 % par rapport à l'année précédente (2,50 millions d'euros).

---

<sup>1</sup> Ces investissements comprennent les acquisitions et développements de logiciels (compte 205) et les achats de matériel informatique (compte 2188). Depuis 2014, les dépenses de logiciels portant sur plusieurs exercices sont enregistrées sur l'article 2351 – *Logiciels en cours*.

Parmi les 81 axes d'intervention du SDI, 33 opérations ont donné lieu à des dépenses d'investissement en 2014, dont :

- 16 opérations au titre de la consolidation des infrastructures existantes (objectif n° 1) : 2,04 millions d'euros ;
- 11 opérations au titre de la fourniture de nouveaux services intégrés (objectif n° 2) : 0,55 million d'euros ;
- 3 opérations au titre de la dématérialisation des procédures (objectif n° 3) : 0,2 million d'euros ;
- 3 opérations au titre de la pérennisation du système d'information (objectif n° 4) : 0,14 million d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a achevé en 2014 les modifications effectuées depuis 2013, à la demande des certificateurs des comptes, dans ses méthodes de comptabilisation des dépenses informatiques : désormais, la part des frais d'études, d'ingénierie et de maintenance ayant pour objet d'améliorer le fonctionnement des applications, logiciels et matériels est enregistrée sur les comptes correspondants de la section d'investissement en lieu et place des *articles 6153 (maintenance informatique)* et *6171 (études et recherches informatiques)*, autrefois renseignés. Le montant des dépenses concernées par ce changement de méthode peut être évalué globalement à 0,67 million d'euros.

◆ Les dépenses d'acquisition de *logiciels* (*chapitre 205* auquel s'ajoute, depuis 2014, le *chapitre 235*) progressent fortement en 2014 (2013 : 1,67 million d'euros ; 2014 : 2,43 millions d'euros, soit une hausse de 45,19 %).

Les deux tiers de ces dépenses (1,65 million d'euros, soit 67,92 %) correspondent à la mise en œuvre du schéma directeur informatique. Les principales opérations réalisées en 2014 ont été les suivantes :

- la mise à jour de l'infrastructure technique du progiciel SAP de gestion comptable et financière (objectif n° 1 - projet n° 30) : 0,34 million d'euros ;
- le déploiement, conformément aux préconisations des certificateurs des comptes de l'Assemblée, d'outils de gestion des habilitations et d'automatisation des contrôles dans SAP (objectif n° 2 - projet n° 50) : 0,28 million d'euros ;
- la migration des postes informatiques des services sous le système d'exploitation Windows 7 (objectif n° 1 - projet n° 5) : 0,18 million d'euros ;
- la refonte de l'application EURODOC II de gestion documentaire des textes européens (objectif n° 3 - projet n° 73) : 0,17 million d'euros ;
- la mise en place d'une nouvelle application de gestion des droits à transports des députés (objectif n° 2 - projet n° 49) : 0,11 million d'euros.

Le solde des crédits (0,78 million d'euros) a été, notamment, consacré à la mise à jour des accès à SAP par l'achat de nouvelles licences (0,14 million d'euros), au développement d'outils de gestion électronique des données ou du courrier au sein des services (0,13 million d'euros) et à l'acquisition de licences d'accès à l'application de synchronisation automatique des annuaires centraux (0,07 million d'euros).

L'effet de la modification de traitement comptable évoquée plus haut est estimé, pour les logiciels, à 0,60 million d'euros. Parmi les dépenses ainsi retraitées figure l'assistance à la migration sous Windows 7 citée *supra* (0,15 million d'euros), à la refonte de l'application ELOI de gestion des amendements (objectif n° 1 – projet n° 28 : 0,07 million d'euros) et à l'évolution du système de vote (objectif n° 1 – projet n° 27 : 0,06 million d'euros).

◆ Les dépenses d'acquisitions de *matériel informatique (article 2188)* diminuent de 6,92 % passant de 1,55 million d'euros en 2013 à 1,44 million d'euros en 2014.

Près de 90 % de ces dépenses (1,28 million d'euros, soit 88,83 %) ont été réalisées au titre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique. Les projets les plus significatifs recensés en 2014 sont les suivants :

- le remplacement des cœurs de réseau et l'accroissement de la bande passante à 20 gigabits par seconde (objectif n° 1 – projet n° 20) : 0,54 million d'euros ;
- le renouvellement des serveurs et disques de stockage arrivés en fin de vie (objectif n° 1 – projet n° 25) : 0,30 million d'euros ;
- la poursuite de l'acquisition de nouveaux postes informatiques dans le cadre d'un programme de renouvellement sur trois ans (objectif n° 1 – projet n° 23) : 0,24 million d'euros ;
- le déploiement du Wifi dans les locaux de l'Assemblée (objectif n° 1 – projet n° 9 : 0,07 million d'euros.

Hors de toute référence au schéma directeur informatique, l'Assemblée nationale a procédé à diverses acquisitions, notamment au renouvellement des imprimantes destinées aux bureaux des députés (14 704 euros) et à l'achat de menus matériels pour les réseaux (13 548 euros) : câbles, jarretières optiques, panneaux obturateurs, etc.

Au titre du changement de méthode comptable opéré en 2014 sur les dépenses d'ingénierie informatique, les frais d'assistance à l'installation de matériels (cœurs de réseau, serveurs et disques de stockage, etc.), autrefois imputés sur *l'article 6171* précité, ont été enregistrés sur *l'article 2188* à hauteur de 0,08 million d'euros.

### **3) Les dépenses d'investissement des autres services :**

◆ Les acquisitions de *matériels du service de la Logistique parlementaire (article 2152)* qui regroupent l'ensemble des achats de matériels de cuisine (compresseurs, électroménager, etc.) ainsi que les matériels d'impression et de reliure destinés aux ateliers de reprographie de l'Assemblée, s'établissent en 2014 à 160 823 euros, en forte hausse (+ 66,70 %) par rapport à 2013 (96 474 euros).

La vétusté de certains matériels de cuisine a, en effet, rendu nécessaire leur remplacement par des équipements neufs.

Les principales acquisitions ont porté sur des meubles réfrigérés à la Buvette des parlementaires (31 006 euros) et au restaurant administratif du 233, boulevard Saint-Germain (26 662 euros). La mise en place d'une seconde cellule de refroidissement rapide dans la cuisine centrale du 101, rue de l'Université a, par ailleurs, coûté 26 209 euros.

◆ Les dépenses relatives aux *achats de livres (article 2164)*, soit 37 143 euros, correspondent aux acquisitions de livres du fonds moderne de la Bibliothèque. Elles sont quasiment stables par rapport à 2013 (36 795 euros).

◆ Plusieurs pièces remarquables, acquises en 2014 à l'occasion de ventes publiques et enregistrées sur *l'article 2163 – livres et objets anciens* pour un montant total de 27 970 euros, sont venues enrichir le fonds ancien de la Bibliothèque. L'Assemblée a, notamment, acquis pour 14 168 euros un manuscrit autographe de Jean Jaurès intitulé « Socialisme et Anarchie » et, pour 11 375 euros, un ensemble de quatre lettres écrites de la main de quatre femmes célèbres (Olympe de Gouges, Manon Roland, Flora Tristan et Louise Michel).

◆ Sur *l'article 2182 (matériel de transport)*, l'exécution du plan de renouvellement annuel du parc automobile a conduit à acquérir, en 2014, quatre véhicules hybrides, trois véhicules électriques et un utilitaire, pour un coût total de 189 300 euros, soit un montant légèrement inférieur à l'exercice précédent (208 697 euros, soit – 9,29 %). Les achats de matériels et d'outillage ont été, pour leur part, quasiment nuls en 2014 (49 euros).

◆ Les dépenses de *matériel de bureau (article 2183)* s'établissent à 41 408 euros, soit un niveau très sensiblement inférieur à celui observé en 2013 (196 205 euros, soit – 78,90 %). Les crédits inscrits étant essentiellement destinés à l'acquisition de copieurs, les dépenses réalisées dépendent étroitement du rythme de renouvellement des matériels en service. Les services de l'Assemblée avaient procédé, en 2014, à la commande de trente-sept photocopieurs dans le cadre de la politique de modernisation du parc, pour un montant total de 201 309 euros. En raison d'un problème de rupture de stocks, l'intégralité des appareils n'a pas pu être livrée sur l'année 2014, ce qui conduira à reporter une part significative de la dépense sur l'exercice suivant.

◆ Enfin, les achats de matériels de *bureautique des groupes (article 2186)*, dont les montants sont étroitement dépendants des besoins de renouvellement exprimés par les groupes politiques, s'établissent à 179 374 euros en 2014 après la forte baisse observée en 2013 (54 206 euros).

**BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)**

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde budgétaire	Variations 2014/2013	
	2013	2014	2014		2014	Δ absolu
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 671 378</b>	<b>2 245 000</b>	<b>2 426 600</b>	<b>-181 600</b>	<b>755 223</b>	<b>45,19%</b>
205 LOGICIELS	1 671 378	1 970 000	1 794 850	175 150	123 472	7,39%
2051 Logiciels systèmes d'information	1 671 378	1 970 000	1 794 850	175 150	123 472	7,39%
2054 Logiciels information-multimédia	0	0	0	0	0	NS
235 LOGICIELS EN COURS	0	275 000	631 751	-356 751	631 751	NS
2351 Logiciels en cours*	0	275 000	631 751	-356 751	631 751	NS
<b>21/23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 636 626</b>	<b>14 142 800</b>	<b>11 667 820</b>	<b>2 474 980</b>	<b>1 031 194</b>	<b>9,69%</b>
213 CONSTRUCTIONS	7 987 861	10 640 000	8 372 740	2 267 260	384 879	4,82%
2131 et 2331 Gros œuvre*	1 534 580	2 395 000	1 598 026	796 974	63 446	4,13%
2135 et 2335 Installations générales*	4 453 484	5 585 000	4 226 107	1 358 893	-227 377	-5,11%
2136 et 2336 Agencements et aménagements*	1 999 797	2 630 000	2 524 466	105 534	524 669	26,24%
2137 Installations téléphoniques	0	30 000	24 142	5 858	24 142	NS
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	119 415	423 000	179 843	243 157	60 428	50,60%
2151 Matériel et outillage du SAIP	0	35 000	8 669	26 331	8 669	NS
2152 Matériel du service de la Logistique	96 474	365 000	160 823	204 177	64 349	66,70%
2153 Matériel Labo Photo	22 941	13 000	8 507	4 493	-14 434	-62,92%
2154 Matériel médical soins et prévention	0	10 000	1 844	8 156	1 844	NS
216 COLLECTIONS	68 150	160 000	214 286	-54 286	146 136	214,43%
2161 Œuvres d'art	0	60 000	69 333	-9 333	69 333	NS
2162 Meubles de style	30 238	50 000	79 840	-29 840	49 601	164,03%
2163 Livres, manuscrits et objets anciens	1 116	5 000	27 970	-22 970	26 854	NS
2164 Autres livres de la Bibliothèque	36 795	45 000	37 143	7 857	348	0,95%
2165 Autres œuvres et objets d'art	0	0	0	0	0	NS
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	2 379 445	2 459 800	2 482 343	-22 543	102 898	4,32%
2182 Matériel de transport	212 840	190 000	189 349	651	-23 491	-11,04%
2183 Matériel de bureau	196 205	320 000	41 408	278 592	-154 797	-78,90%
2184 Mobilier	256 996	350 000	436 428	-86 428	179 431	69,82%
2185 Appareils électriques	111 595	125 000	195 640	-70 640	84 045	75,31%
2186 Bureautique des groupes	54 206	150 000	179 374	-29 374	125 168	230,91%
2187 Matériel information-multimédia	414	0	0	0	-414	-100,00%
2188 Matériel informatique	1 547 188	1 324 800	1 440 143	-115 343	-107 045	-6,92%
234 ETUDES ET INGENIERIE EN COURS	81 755	460 000	300 788	159 212	219 033	267,91%
2341 Etudes et ingénierie en cours	81 755	460 000	300 788	159 212	219 033	267,91%
2388 Avances et acomptes sur autres immo.	0	0	117 820	-117 820	117 820	NS
<b>29 DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>0</b>	<b>3 544 393</b>	<b>0</b>	<b>3 544 393</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
299 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	3 544 393	0	3 544 393	0	NS
2992 Autres dépenses imprévues	0	3 544 393	0	3 544 393	0	NS
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 308 004</b>	<b>19 932 193</b>	<b>14 094 420</b>	<b>5 837 773</b>	<b>1 786 417</b>	<b>14,51%</b>

\* les comptes 2331, 2335, 2336 et 2351 enregistrent les sommes mandatées en 2014 pour les opérations pour lesquelles des décomptes intermédiaires ont été payés.

**B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble s'établissent à **505,29 millions d'euros** soit une diminution de – 2,51 % par rapport à 2013. Après la diminution constatée sur l'exercice 2013 (– 0,34 %), les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée nationale s'établissent à leur niveau le plus bas depuis l'exercice 2010 (507,55 millions d'euros).

Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 0,5 %, elles affichent **une baisse en volume (– 3,01 %) pour le cinquième exercice consécutif**.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur et en volume sur une période de six ans.

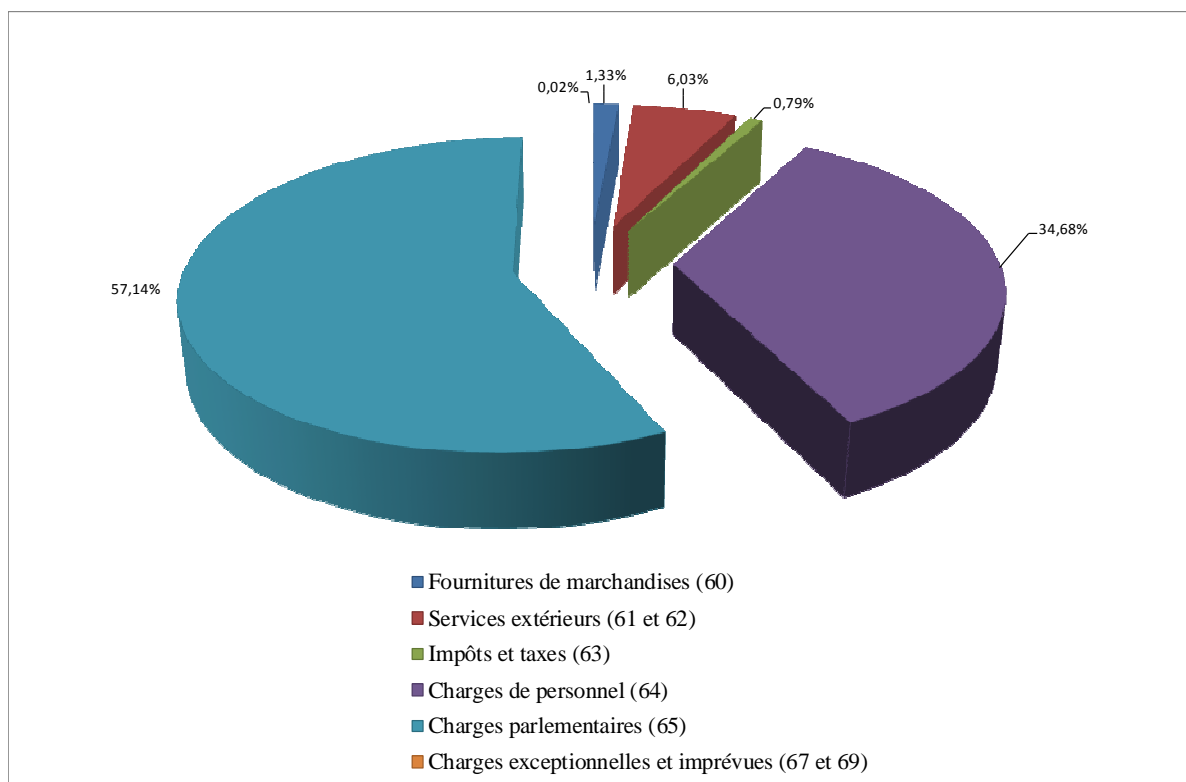
Années	Evolution en valeur	Evolution en volume
<b>2014/2013</b>	<b>– 2,51%</b>	<b>– 3,01 %</b>
2013/2012	– 0,34 %	– 1,24 %
2012/2011	+ 1,81 %	– 0,19 %
2011/2010	+ 0,65 %	– 1,45 %
2010/2009	– 0,92 %	– 2,42 %
2009/2008	+ 0,82 %	+ 0,72 %

Dans une structure générale identique à celle des exercices passés, le poids relatif des *charges parlementaires* dans la section de fonctionnement est en légère hausse avec 57,14 % (contre 55,85% en 2013) bien que le montant des dépenses soit en baisse par rapport à l'exercice précédent (288,74 millions d'euros en 2014 contre 289,46 millions d'euros en 2013).

Les *charges de personnel* représentent, avec 175,23 millions d'euros, le deuxième poste de dépenses. Leur poids relatif tend à décroître en 2014, elles représentent en effet 34,68 % de la section de fonctionnement (contre 35,41% en 2013).

De même, la part des autres postes de dépenses dans la section de fonctionnement est en légère diminution. Les dépenses de *services extérieurs* s'élèvent en 2014 à 30,47 millions d'euros, soit 6,03 % des dépenses de fonctionnement (6,46 % en 2013). Les *autres charges* (impôts et taxes, achats et charges exceptionnelles) représentent, avec 10,85 millions d'euros, 2,15 % de la section de fonctionnement (2,29 % en 2013).

### Répartition des dépenses de fonctionnement par titres en 2014



#### **1 - Les achats de fournitures et de biens (titre 60) :**

Les dépenses d'achats de biens et fournitures se contractent de 8,41 % à 6,72 millions d'euros en 2014 après une baisse de 5,57 % à 7,34 millions d'euros en 2013. L'essentiel des diminutions observées sur le titre 60, en 2014, porte sur les consommations de fluides qui diminuent fortement du fait de conditions climatiques plus favorables en 2014 qu'en 2013 (– 0,47 million d'euros à 3,85 millions d'euros, soit – 10,97 % par rapport à l'exercice précédent). Les achats de fournitures y compris les fournitures d'ateliers poursuivent également leur décroissance (– 0,14 million d'euros à 2,57 millions d'euros en 2014 soit – 5,32 % par rapport à l'exercice précédent) ; la baisse de ces dépenses est continue depuis l'exercice 2009, ce qui représente une économie de 1,28 million d'euros depuis cet exercice (2009 : 3,86 millions d'euros). Seuls les achats de petits équipements progressent de 6,62% soit de 15 959 euros en 2014 pour s'établir à 256 924 euros du fait d'acquisitions de petits outillage à destination des ateliers du service des affaires immobilières et du patrimoine.

► **Les achats de fournitures d'ateliers (chapitre 601) s'établissent à 0,54 million d'euros en 2014, en baisse (– 5,08 %) par rapport à 2013 essentiellement du fait de la baisse des achats de fournitures pour impressions et des fournitures audiovisuelles.**

Les dépenses d'achats de fournitures d'ateliers du SAIP (article 6011) qui regroupent divers petits achats effectués au profit des ateliers du service des Affaires immobilières et du patrimoine (lampes, interrupteurs, petits équipements électriques, éléments de tuyauterie, de menuiserie et de vitrerie, quincaillerie, outils de signalétique, etc) s'établissent à 300 280 euros soit une hausse de 9,39 % et de 25 787 euros par rapport à l'exercice précédent (274 492 euros).



Ce poste varie essentiellement en fonction du rythme de reconstitution des approvisionnements en matériels des ateliers : en 2014 la hausse des dépenses est essentiellement imputable aux achats de matériels électriques (tubes fluorescents et ampoule de type LED notamment).

Les dépenses de *fournitures pour impressions et reliures de l'article 6012* (papier, étiquettes, reliures et couvertures pour l'atelier de reprographie) s'établissent à 175 467 euros soit une diminution de 21,06 % et de 46 807 euros par rapport à 2013. Cette diminution tient essentiellement à la baisse de plus de 20 % des achats de ramettes de papier à destination des services législatifs (52 825 ramettes achetées en 2014 contre 66 540 en 2013) alors même que le prix de la pâte à papier est en hausse de 3 % sur la période<sup>1</sup>. La diminution des achats de papier traduit l'effet, en 2014, d'une activité parlementaire moins soutenue qu'en 2013 sur le premier semestre de l'exercice ; elle traduit également les effets à plus long terme des politiques mises en œuvre pour favoriser le recours croissant aux échanges dématérialisés.

Les dépenses de *fournitures audiovisuelles (article 6013)* ont également diminué en 2014 de 11,24 % (2013 : 68 379 euros, 2014 : 60 693 euros). Sur ce compte sont essentiellement imputées les dépenses liées aux achats de cassettes audio et digitales destinées à l'enregistrement des travaux parlementaires.

**► Les acquisitions de petits équipements (chapitre 602) augmentent de 15 959 euros à 256 924 euros (+ 6,62 %).**

La hausse la plus importante en valeur absolue (31 997 euros) concerne les dépenses d'achats de *petit équipement du service des Affaires immobilières et du patrimoine (article 6021)* qui s'établissent à 173 091 euros en 2014 (141 094 euros en 2013). Elles correspondent aux achats d'outillages courants et de divers petits équipements (lampadaires, postes de climatisation mobiles, poteaux chromés, etc.) pour les ateliers. Les achats effectués au titre des *petits équipements ménagers (article 6023)* s'élèvent à 29 036 euros en 2014 et ont essentiellement concerné l'acquisition de petits matériels destinés aux cuisines.

Les achats de *petit équipement automobile (article 6022)* qui correspondent aux achats d'accessoires et de pièces détachées pour les véhicules du parc automobile de l'Assemblée représentent une dépense de 39 503 euros en 2014 (contre 48 050 euros en 2013 soit – 17,79 %).

Les achats de *petit équipement téléphonique (article 6025)* en revanche augmentent de 5 027 euros à 15 294 euros en 2014 (contre 10 267 euros en 2013) du fait de l'achat ponctuel en 2014 de batteries destinées aux autocommuteurs du Palais-Bourbon.

**► Les achats de fournitures (chapitre 604), d'un montant de 2,04 millions d'euros, baissent de 5,38 % (– 115 789 euros).**

Les achats de *fournitures de bureau (article 6041)*, en diminution de 8,92 % (1,38 million d'euros), représentent à eux seuls plus de 67 % des achats de fournitures.

<sup>1</sup> Source INSEE évolution de l'indice du prix de la pâte à papier entre décembre 2013 et décembre 2014.

La baisse est principalement imputable aux dépenses de papeterie à destination des députés et des services qui sont en diminution constante depuis 2012 (2012 : 1,55 millions d'euros ; 2013 : 1 million d'euros ; 2014 : 0,91 million d'euros). Cette évolution traduit les effets à moyen terme du recours croissant aux échanges dématérialisés (courriels et SMS) sur les acquisitions d'enveloppes, de bostols et de papiers à lettres. Les achats de supports informatiques (consommables informatiques, cartouches) à destination des imprimantes individuelles et des appareils multifonction sont également en diminution sensible (- 22,17 % à 0,21 million d'euros en 2014) ; l'homogénéisation du parc d'imprimantes et le recours croissant à des consommables génériques ayant permis de ramener ces dépenses quasiment à leur niveau de 2012. Enfin les dépenses relatives aux imprimés administratifs (papier et bostols personnalisés) s'établissent à 0,08 million d'euros en 2014 (contre 0,09 million d'euros en 2013) : ce poste de dépenses est également en diminution constante du fait du recours croissant aux fonds de page numérique.

Les dépenses d'achats de *fournitures pour le laboratoire photographique (article 6043)* demeurent inférieures à 5 000 euros en 2014 (2013 : 4 302 euros ; 2014 : 4 863 euros).

En revanche, les acquisitions regroupées dans *l'article 6042 – achats d'autres fournitures* (uniformes du personnel, produits d'entretien, linge, denrées alimentaires et fleurs), progressent légèrement (+ 3,36 %) à 633 996 euros en 2014 (613 382 euros en 2013). La hausse de la dépense en 2014 tient notamment au renouvellement des stocks d'habillement du personnel (uniformes).

► **Le coût des *achats de fluides (chapitre 605)*, qui représente, comme en 2013, plus de la moitié des dépenses du titre 60, diminue sensiblement (- 10,97 %) en 2014 à 3,85 millions d'euros (2013 : 4,33 millions d'euros).**

Cette diminution est due aux dépenses d'achats de *fluides pour les bâtiments (article 6051)*, qui passe de 4,19 millions d'euros en 2013 à 3,74 millions d'euros en 2014 (- 10,69 %). Comme chaque année, leur niveau reflète à la fois l'évolution des tarifs pratiqués par les différents opérateurs et l'état des conditions climatiques sur l'ensemble de la période.

Premier poste de dépenses, le coût de la fourniture d'électricité (1,63 million d'euros) diminue de 7,94 % par rapport à 2013 (1,77 million d'euros) malgré la hausse du prix du kilowattheure fixé par EDF (+ 3,39 % entre janvier et décembre 2014<sup>1</sup>). L'interruption des travaux parlementaires sur le premier trimestre 2014 du fait des élections municipales explique cette évolution, la baisse des consommations se concentrant ainsi sur le début de l'exercice (- 12,79 % pour le seul premier semestre 2014 par rapport à 2013 à la même période).

La dépense au titre de la fourniture de vapeur, c'est-à-dire de chauffage et d'eau sanitaire, qui est fortement corrélée à l'évolution des conditions climatiques baisse de plus de 20 % en 2014 (0,95 million d'euros au lieu de 1,24 million d'euros en 2013, soit - 23,42 %).

<sup>1</sup> Tarif Heures Pleines Hiver : 6,667 c€ par kilowattheure en janvier 2014 contre 6,893 c€ en décembre 2014.

Les conditions climatiques de l'hiver 2014, particulièrement clémentes<sup>1</sup>, ont eu pour effet de faire baisser de plus de 29 % les consommations de vapeur en 2014 (2013 : 13 106 Mwh consommées ; 2014 : 9 267 Mwh consommées). Cet effet a toutefois été pour partie compensé par la revalorisation de près de 3,9 % du tarif pratiqué par le fournisseur, la Compagnie parisienne de chauffage urbain<sup>2</sup>.

Le coût de la fourniture d'eau glacée, diminue également, quoique dans de moindres proportions (2013 : 0,97 million d'euros ; 2014 : 0,93 million d'euros). Le climat explique là encore pour partie cette évolution : l'été 2014 ayant été moins chaud qu'en 2013<sup>3</sup>, les consommations d'eau glacée ont ainsi baissé de plus de 6 % en 2014 (2013 : 5 446 Mwh consommées ; 2014 : 5 108 Mwh consommées). Les revalorisations tarifaires pratiquées par le principal fournisseur de l'Assemblée (CLIMESPACE)<sup>4</sup> n'ont que très légèrement compensé les effets de ces facteurs de baisse de la dépense.

Les achats de *carburants pour les véhicules (article 6052)* affichent une baisse pour le troisième exercice consécutif (- 19,45 % à 109 487 euros) ramenant ainsi les dépenses correspondantes à son niveau le plus bas depuis 10 ans. Cette évolution traduit les effets de la politique de renouvellement des véhicules du parc automobile avec le remplacement progressif des véhicules à essence par des véhicules hybrides ou électriques. La diminution constante depuis trois exercices du nombre de kilomètres parcourus par ces véhicules constitue également un facteur important permettant d'expliquer la diminution des dépenses (1,02 million de kms en 2014, contre 1,10 million en 2013 et 1,14 million en 2012). La baisse conjoncturelle du prix à la pompe en 2013 et 2014 a contribué à amplifier ces effets structurels sur les deux derniers exercices.

► Le poste des *achats de marchandises (article 6071)* retrace le coût des accessoires remis ou vendus aux parlementaires (maroquinerie, cartes de vœux, petits accessoires, médailles, etc.) : il s'établit à 39 178 euros en 2014.

## **2 - Les services extérieurs (titres 61 et 62) :**

Les dépenses de services extérieurs (30,47 millions d'euros en 2014) affichent globalement une diminution de 3 millions d'euros (- 8,97 %) par rapport à 2013. Elles sont réparties en quatre grandes catégories : dépenses de communication, dépenses immobilières, dépenses informatiques et autres dépenses. En 2014, la baisse des dépenses de services extérieurs résulte essentiellement de la contraction des dépenses immobilières (- 1,52 million d'euros à 13,85 millions d'euros) et des dépenses informatiques (- 0,37 million d'euros à 2,95 millions d'euros).

---

<sup>1</sup> Selon la définition de Météo France, le degré jour unifié est une valeur représentative de l'écart négatif entre la température d'une journée donnée et une température de référence (18° C), utilisée notamment afin d'évaluer les dépenses en énergie pour le chauffage. Le nombre cumulé de DJU (station de Paris Montsouris) était de 1 125 entre janvier et juin 2014 contre 1 647 entre janvier et juin 2013.

<sup>2</sup> Le prix de la tonne de vapeur est passé de 44,60 € à 46,35 € entre janvier et décembre 2014.

<sup>3</sup> La chaleur estivale est évaluée en utilisant la notion de « degré jour de réfrigération », c'est-à-dire une valeur représentative de l'écart positif entre la température d'une journée donnée et une température de référence (15° C) afin d'évaluer les dépenses en énergie pour la climatisation. Le nombre de DJR diminue de 7,08 % (650 en 2013 ; 604 en 2014).

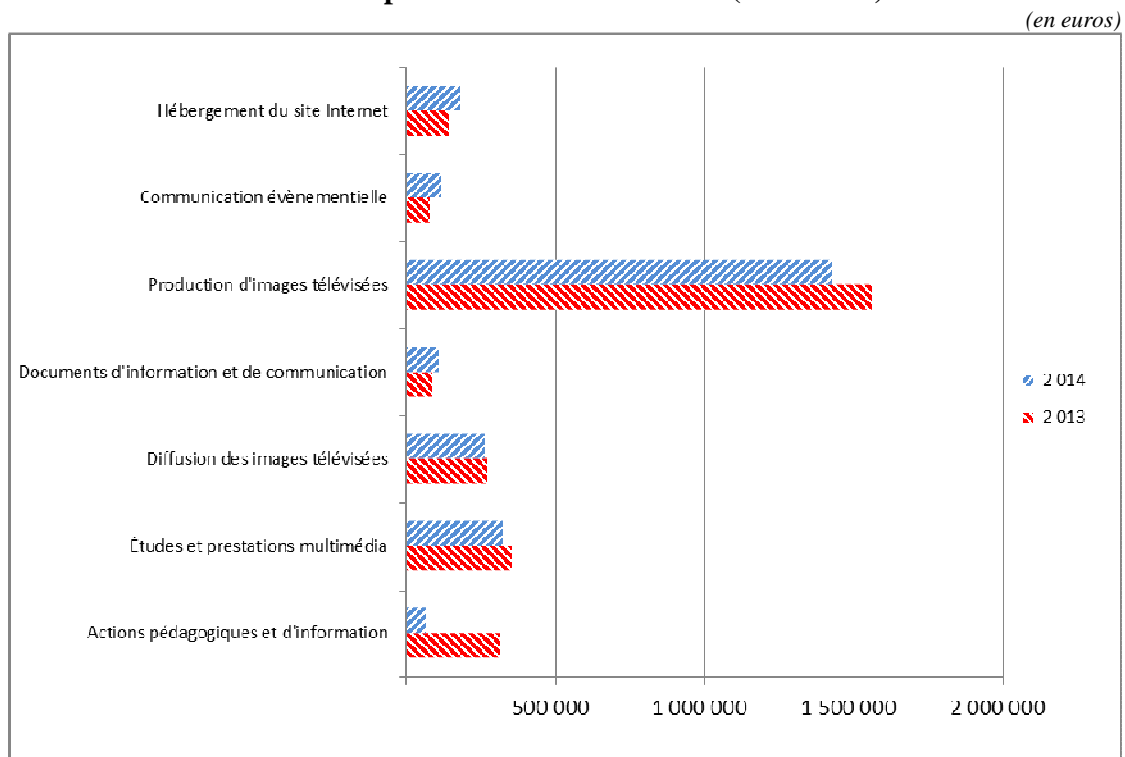
<sup>4</sup> Le prix par mégawattheure a augmenté de 0,80 %, à 49,03 €, entre le début et la fin de l'année 2014.

### a - Les dépenses de communication :

Les **dépenses de communication de l'Assemblée nationale** (articles 6114, 6233, 6234, 6235, 6236, 6237 et 6238) regroupent les crédits relatifs à la gestion du site Internet, à l'organisation des expositions, à la production et à la diffusion des images télévisées, à l'édition de brochures et à l'organisation de manifestations diverses.

Ainsi définies, ces dépenses sont en diminution de 11,69 % (328 594 euros) par rapport à 2013 (2013 : 2 810 587 euros ; 2014 : 2 481 993 euros). Les deux plus fortes baisses touchent les dépenses d'actions pédagogiques et d'information (- 79,75 % à 0,06 million d'euros) et de production des images télévisées (- 8,68 % à 1,42 million d'euros).

#### Évolution des dépenses de communication (2014/2013)



#### Évolution des dépenses de communication (2014/2013)

	Réalisé 2013	Réalisé 2014
6114 Hébergement du site Internet	141 593	180 651
6233 Communication événementielle	82 058	117 288
6234 Production d'images télévisées	1 559 174	1 423 762
6235 Documents d'information et de communication	90 293	110 571
6236 Diffusion des images télévisées	272 464	264 074
6237 Études et prestations multimédia	351 607	322 170
6238 Actions pédagogiques et d'information	313 398	63 477
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 810 587</b>	<b>2 481 993</b>

(en euros)

► Les *frais d'hébergement du site Internet de l'Assemblée nationale (article 6114)* passent de 141 593 euros en 2013 à 180 651 euros en 2014 (+ 39 058 euros soit + 27,58 %) en dépit d'une diminution de la bande passante consommée qui est passée de 109 To en 2013 à 98 To en 2014. Ces dépenses restent toutefois nettement en deçà du réalisé de l'exercice 2012 (363 008 euros), le renouvellement du marché d'hébergement des vidéos ayant permis de faire nettement baisser le coût annuel de la bande passante. En 2014, l'essentiel de la hausse des dépenses tient à la mise en place, à compter de cet exercice, d'outils de sécurisation de la gestion des contenus dans le cadre de la rénovation des sites internet de l'Assemblée nationale et des frais annuels de licence afférents à ces outils.

► Les *dépenses d'étude et de prestations multimédia (article 6237)* diminuent de plus de 8 % passant de 351 607 euros en 2013 à 322 170 euros en 2014. Sur ce compte sont essentiellement imputées les dépenses liées à l'achèvement du projet de refonte des sites internet de l'Assemblée (projet CERESIAN) qui représente 96,79 % des crédits de l'article en 2014. Les développements effectués sur l'exercice dans le cadre de ce projet ont notamment permis :

- la poursuite de l'intégration des données afférentes à l'activité législative (amendements et comptes rendus des débats),
- et la création de dossiers thématiques sous la forme de « widgets » visant à mettre à la disposition des sites internet tiers, une information synthétique du travail parlementaire.

► Les *articles 6233 (communication événementielle) et 6238 (actions pédagogiques et d'information)* regroupent les événements de communication institutionnelle récurrents ou exceptionnels. Les dépenses correspondantes ont fortement diminué en 2014 (2013 : 395 456 euros ; 2014 : 180 765 euros soit – 54,29 %) essentiellement du fait d'une diminution des dépenses engagées dans le cadre de l'organisation de la XIX<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants.

Cette manifestation a globalement coûté 14 771 euros en 2014 (contre 306 596 euros en 2013), la diminution des dépenses entre les deux exercices s'explique par la modernisation du déroulement de la manifestation et la suppression de la séance plénière autrefois organisée au mois de juin de l'exercice. L'essentiel des dépenses en 2014 ont ainsi été constitué par la dotation versée aux 32 classes lauréates académiques (8 400 euros) et par les frais de transport, d'accueil et d'hébergement de la classe lauréate nationale (6 284 euros).

Les autres principales opérations réalisées en 2014 ont été les suivantes :

- l'organisation d'un cycle de conférences sur la transition écologique (Mardis de l'avenir) ouvert au public et aux médias (35 208 euros) ;
- la commémoration du centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès (24 646 euros) ; outre les manifestations organisées à l'occasion du centenaire, cette commémoration a conduit à l'édition de plusieurs supports pédagogiques (15 228 euros) ;
- la journée du Livre politique qui s'est déroulée le 8 février 2014 (19 513 euros) ;
- l'organisation d'une exposition consacrée aux « députés et la Grande guerre » (20 882 euros).

La charge financière des Journées européennes du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2014 a été, comme en 2013, extrêmement limitée (2 148 euros) malgré une fréquentation en hausse sensible, ces deux journées ayant permis d'accueillir environ 16 000 visiteurs (contre 14 000 en 2013).

La participation de l'Assemblée à la fête de la musique du 21 juin 2014 a également engendré des dépenses inférieures à 10 000 euros (8 582 euros au total).

► Les charges de *production des images télévisées (article 6234)*, qui regroupent l'ensemble des prestations liées à la gestion de la régie audiovisuelle de l'Assemblée (séances dans l'Hémicycle, réunions des commissions, etc.), diminuent de 8,68 % pour s'établir à 1,42 million d'euros en 2014 (contre 1,56 million d'euros en 2013). Les charges imputées sur ce compte sont étroitement corrélé au rythme de l'activité législative.

La plus forte baisse concerne les dépenses d'exploitation des installations de l'hémicycle qui diminuent de 15,89 % (2013 : 704 115 euros ; 2014 : 592 229 euros) tandis que la baisse n'est que de 1,91 % concernant l'exploitation des salles de réunion des commissions (2013 : 591 654 euros ; 2014 : 580 346 euros).

► *L'article 6235 (documents d'information et de communication)* regroupe les dépenses relatives aux supports de communication courante à l'intention du public et celles de la mission éditoriale.

En 2014, l'édition d'un hors-série du magazine *Beaux-Arts* consacré aux trésors de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a généré une dépense exceptionnelle de 41 606 euros (qui comprend les frais de conception et d'impression), l'ouvrage ayant été mis en vente à la Boutique de l'Assemblée nationale.

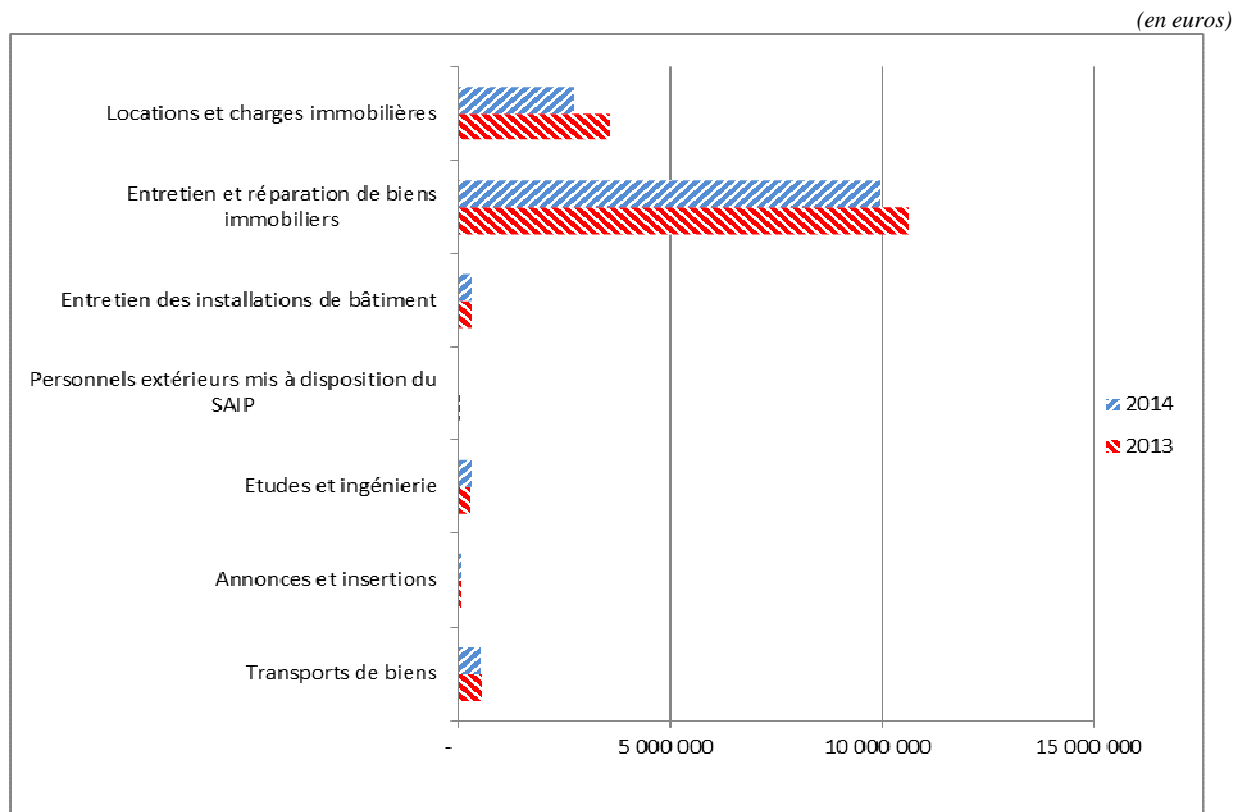
Comme l'année précédente, une part importante des dépenses (34 141 euros en 2014) correspond à la réimpression des brochures et supports de communication réalisés, depuis 2009, en interne (173 000 brochures ont été distribuées en 2014). Parmi les autres réalisations de l'année figurent :

- la création et l'édition de visuels et supports de communication dans le cadre de l'exposition « Les députés et la Grande guerre » (13 483 euros) ;
- la conception graphique des cartes de vœux 2015 (15 328 euros).

► Les charges de *diffusion des images télévisées (article 6236)* qui comprend l'ensemble des charges afférentes à la diffusion d'images sur les chaînes de télévision hertzienne, avec le Sénat et le SERTE (Service d'exploitation de radio et de télévision) diminuent de 8 390 euros pour s'établir à 264 014 euros en 2014, essentiellement en raison de l'impact de la diminution de l'activité parlementaire sur les charges de sous-titrage télétexte des questions au Gouvernement.

**b - Les dépenses immobilières :**

Les charges de prestations extérieures liées à la gestion immobilière de l'Assemblée nationale (articles 6132, 6151, 6152, 6213, 6223, 6231 et 6251) s'établissent en 2014 à 13,85 millions d'euros, soit une diminution de 9,89 % par rapport à 2013 (15,37 millions d'euros). Si certains postes sont relativement stables (transports de biens, études et ingénierie), les charges de location et, les dépenses d'entretien des bâtiments et des biens immobiliers diminuent significativement.

**Évolution des dépenses extérieures immobilières (2014/2013)****Évolution des dépenses extérieures immobilières (2014/2013)**

		Réalisé 2013	Réalisé 2014
Article 6132	Locations et charges immobilières	3 550 320	2 695 513
Article 6151	Entretien et réparation de biens immobiliers	10 613 867	9 930 300
Article 6152	Entretien des installations de bâtiment	304 503	313 635
Article 6213	Personnels extérieurs mis à disposition du SAIP	5 886	0
Article 6223	Etudes et ingénierie	287 198	317 932
Article 6231	Annonces et insertions	70 570	83 470
Article 6251	Transports de biens	536 019	507 125
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>15 368 364</b>	<b>13 847 975</b>

(en euros)

► L'évolution des dépenses relatives aux *locations et charges immobilières* (article 6132) explique l'essentiel de la baisse des charges et prestations extérieures. Les charges locatives dans leur ensemble diminuent en effet de plus de 24 % en 2014 (2013 : 3,55 millions d'euros ; 2014 : 2,70 millions d'euros) sous l'effet de la renégociation du bail de l'immeuble du 110 rue de l'université et en dépit de la hausse du principal indice<sup>1</sup> sur lequel sont indexés les loyers acquittés par l'Assemblée.

En 2014 les coûts de *locations de bureaux* se sont ainsi répartis de la manière suivante :

- 2,22 millions d'euros au titre de l'immeuble du 110 rue de l'Université (– 27,60 %) ;
- 0,47 million d'euros au titre de la location des entrepôts à Aubervilliers (– 1,64 %).

► Les dépenses d'*entretien et de réparation des biens immobiliers* (article 6151) diminuent de 0,68 millions d'euros à 9,93 millions d'euros en 2014 (contre 10,61 millions d'euros en 2013). La majeure partie de ces dépenses correspond à des contrats d'entretien et de maintenance, et, pour plus de 85 %, à deux contrats : le nettoyage des locaux (49,61 % du total) et l'entretien des installations générales (39 % du total).

Le coût du nettoyage des locaux progresse de 0,97 % (2013 : 4,88 millions d'euros ; 2014 : 4,93 millions d'euros) compte tenu des règles d'indexation des contrats souscrits par l'Assemblée pour ces prestations<sup>2</sup> ; il se décompose, par bâtiments, de la façon suivante :

- immeuble du 3 rue Aristide Briand : 0,25 million d'euros ;
- immeuble du 233 boulevard Saint Germain : 0,26 million d'euros ;
- Palais-Bourbon : 2,04 millions d'euros ;
- Ensemble immobilier Jacques Chaban-Delmas : 2,22 millions d'euros ;
- immeuble du 33 rue Saint Dominique : 0,15 million d'euros.

Le coût de l'entretien des installations générales s'établit à 3,87 millions d'euros en 2014 soit – 0,53 million d'euros par rapport à 2013 (4,40 millions d'euros). En 2014, près 55 % des dépenses (soit 2,09 millions d'euros) ont été réalisées sur les installations de génie climatique (climatiseurs, équipements aérauliques...). Les interventions sur les installations électriques (de courant fort et de courant faible) constituent le deuxième poste de dépenses avec 0,82 million d'euros en 2014. Le solde (soit 0,96 million d'euros) correspond principalement aux interventions réalisées sur les équipements de plomberie et les installations de sécurité.

---

<sup>1</sup> Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) représentatifs du niveau des prix à la consommation, de celui des prix de la construction neuve et de celui du produit intérieur brut en valeur qui est passé de 107,17 en moyenne en 2013 à 107,56 en moyenne en 2014 (*source INSEE*).

<sup>2</sup> Indice BtoB relatif au prix de marché de nettoyage courant qui est passé de 107,4 fin 2013 à 108,7 fin 2014 (*source INSEE*).



Les autres dépenses d'entretien courant des biens immobiliers (1,13 million d'euros) sont en diminution de 0,20 million d'euros par rapport à 2013 (1,33 million d'euros). Elles comprennent également le coût de diverses petites interventions : petits travaux de peinture, plomberie, revêtement de sols, stores... essentiellement réalisés au Palais-Bourbon qui sont en diminution sensible par rapport à 2013 (2013 : 0,56 million d'euros ; 2014 : 0,29 million d'euros soit – 48,70 %) ; elles comprennent également les frais de maintenance des d'installations électroniques (0,64 million d'euros) et d'entretien des espaces verts (0,20 million d'euros).

► Les charges *d'entretien des installations des bâtiments (article 6152)* augmentent en revanche légèrement en 2014 de + 9 133 euros (2013 : 304 503 euros ; 2014 : 313 635 euros). L'entretien des onduleurs reste le premier poste de dépenses (51,73 %) avec 162 258 euros en 2014 (contre 133 600 euros en 2013). L'augmentation des dépenses sur ce poste (+ 21,45 %) est due à des opérations de dépannage sur les installations électriques et de dépollution des onduleurs menées en 2014. Elle est pour partie compensée au niveau de l'article par la baisse concomitante des frais d'entretien des appareils électriques et audiovisuels (2013 : 92 861 euros ; 2014 : 60 854 euros soit – 34,47 %). De leur côté, les frais de maintenance des meubles et objets de style augmentent de près de 16 % tout en restant à un montant nettement inférieur à 100 000 euros (2013 : 78 041 euros ; 2014 : 90 524 euros soit + 15,99 %).

► Sur l'article 6213 (*mise à disposition de personnels extérieurs du SAIP*) étaient imputées, jusqu'en 2013, les rémunérations des personnels appelés à renforcer les départements techniques du SAIP pour l'exécution de travaux. Pour une meilleure cohérence de la nomenclature comptable, ces dépenses ont été, à compter de l'exercice 2014 regroupées avec les autres dépenses de personnel mis à disposition sur l'article 6211 – *personnel intérimaire et mis à disposition*.

► Les frais *d'études et d'ingénierie du SAIP (article 6223)* retracent deux types de dépenses : les études n'ayant pas donné lieu à travaux (infaisabilité technique, coût trop élevé) et celles qui ne peuvent pas, par nature, être rattachées à un élément d'actif (études préalables à des dépenses d'entretien ou pour lesquelles aucun projet d'investissement à plus ou moins long terme n'est envisagé).

En 2014, ces dépenses s'élèvent à 317 932 euros, soit une augmentation de 10,70 % par rapport à 2013 (287 198 euros). Elles correspondent principalement au règlement des études réalisées pour suivre l'évolution des désordres architecturaux constatés sous les marches de la colonnade du Palais-Bourbon (135 908 euros).

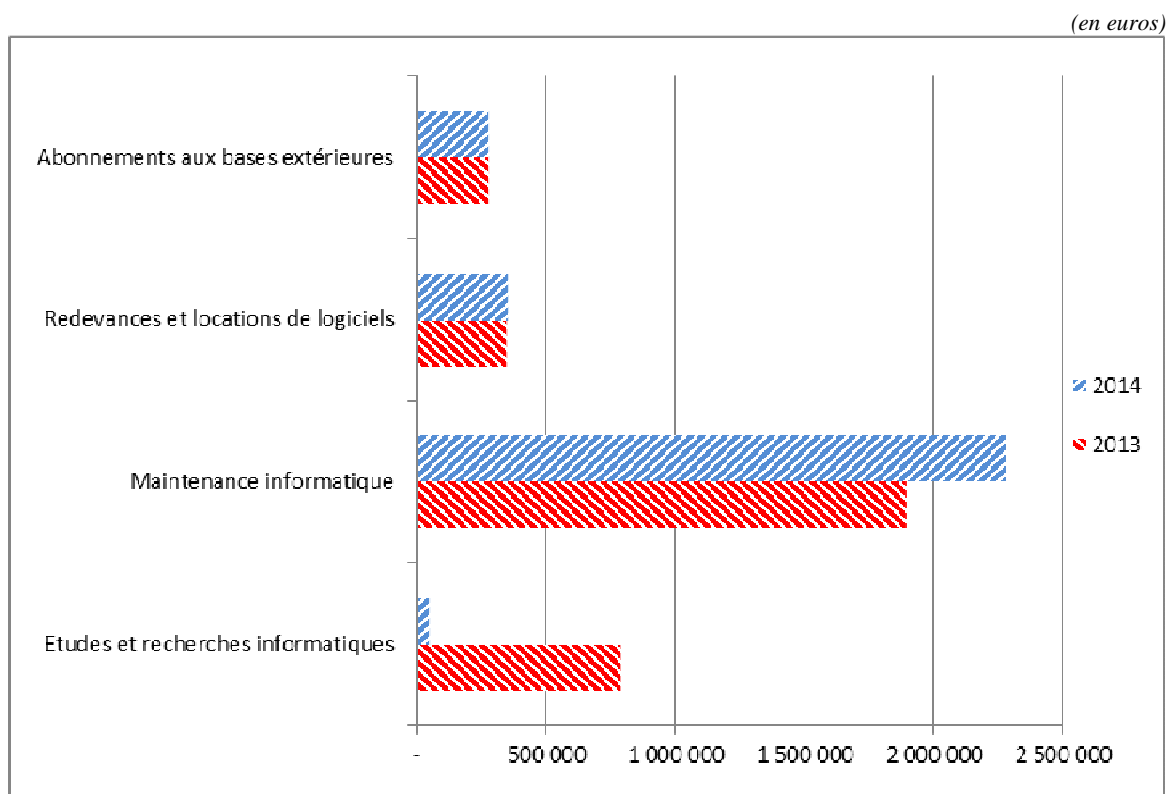
► L'article 6231 (*annonces et insertions*) regroupe essentiellement les frais de publicité des marchés publics. En 2014, un rythme soutenu de lancement ou de renouvellement de marchés s'est traduit par une hausse des dépenses de 18,28 % (2013 : 70 570 euros ; 2014 : 83 470 euros).

► Les crédits de l'article 6251 (*transports de biens*) permettent de financer, notamment, la location de véhicules de transports (bennes) dans le cadre de travaux immobiliers, le règlement de prestations de déménagement spécifiques, la collecte de déchets non recyclables ainsi que l'enlèvement et la destruction de papiers. Les dépenses constatées en 2014 s'élèvent à 507 125 euros, en légère diminution par rapport à 2013.

### c - Les dépenses informatiques :

Les dépenses de **prestations informatiques** (*articles 6113, 6133, 6153 et 6171*) s'établissent à 2,95 millions d'euros en 2014 (contre 3,32 millions d'euros en 2013). La baisse substantielle des dépenses est la traduction chiffrée d'un changement de périmètre des dépenses de maintenance et des dépenses d'études et de recherches informatiques qui ont été réparties en investissement (pour 0,67 million d'euros) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Seuls les frais de maintenance et d'études ne donnant lieu à aucun développement informatique sont dorénavant imputés sur les articles correspondants (*articles 6153 et 6171*).

#### Évolution des dépenses informatiques (2014/2013)



#### Évolution des dépenses extérieures informatiques (2014/2013)

		Réalisé 2013	Réalisé 2014
Article 6113	Abonnements aux bases extérieures	282 533	280 750
Article 6133	Redevances et locations de logiciels	350 465	352 838
Article 6153	Maintenance informatique	1 893 475	2 272 451
Article 6171	Etudes et recherches informatiques	793 855	48 945
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>3 320 328</b>	<b>2 954 985</b>

(en euros)

► Le coût des *abonnements (article 6113)* à des bases informatiques extérieures juridiques, économiques, sociales et d'actualités (Europresse, Lexbase, Electre, etc.) est stable à 2 000 euros près : il s'établit à 280 750 euros en 2014. Le regroupement en un seul marché de la fourniture d'accès aux bases de données de presse et de biographies a permis la réalisation d'économies importantes en 2013 qui se poursuivent en 2014 et compensent intégralement l'effet des revalorisations tarifaires prévues par les contrats en cours d'exécution.

► Le coût des *redevances et locations informatiques (article 6133)* s'établit à 352 838 euros. Ces dépenses sont également quasi stables par rapport à l'exercice précédent (350 465 euros).

Comme chaque année, la dépense la plus importante (53 %) correspond au marché d'infogérance de la gestion des Fonds de sécurité sociale ; les coûts afférents à ce marché sont en diminution de - 1,57 % à 187 124 euros en 2014 (190 117 euros en 2013).

Le compte 6133 intègre également le coût des abonnements internet et téléphoniques pour les services ainsi que les frais de location de machines d'affranchissement qui sont en légère augmentation (165 714 euros en 2014 contre 160 348 euros en 2013).

► Les dépenses de *maintenance informatique (article 6153)* augmentent de plus de 20 % en 2014 essentiellement en raison du retraitement comptable des dépenses d'études et de recherches informatiques : elles s'établissent à 2,27 millions d'euros contre 1,89 million d'euros en 2013. Ces dépenses comprennent l'assistance informatique des députés, la maintenance des matériels et des logiciels ainsi que les dépenses d'entretien du système de vote électronique. L'impact des retraitements comptables des frais d'études et de maintenance évolutive (cf. *infra*) est évalué à 0,22 million d'euros en 2014<sup>1</sup>. A périmètre constant les frais de maintenance qui s'établissent à 2,05 millions d'euros sont en augmentation de + 8,62 %.

Les coûts d'assistance informatique des députés augmentent en 2014 de 50 772 euros (+ 21,47 % à 287 203 euros). Cette augmentation est due à une nouvelle répartition du coût de maintenance des matériels pour tenir compte de la mise à jour des inventaires physiques de ces matériels et de leur affectation.

Cette mise à jour s'est traduite par une diminution quasi équivalente (40 401 euros) des frais de maintenance des matériels informatiques qui constituent en 2014, comme en 2013, le premier poste de dépenses de l'article 6153. Ils s'établissent en 2014 à 885 760 euros (contre 926 161 euros en 2013).

Pris dans leur ensemble, les frais d'assistance informatique augmentent de moins de 1 %, la fiabilisation des matériels du fait de la poursuite de leur renouvellement en 2014 et l'internalisation progressive des interventions ayant un effet modérateur sur les coûts de maintenance de ces matériels.

Les coûts de maintenance des logiciels augmentent très fortement (+ 68,32 % à 1 050 288 euros contre 623 983 euros en 2013).

---

<sup>1</sup> Montant net des retraitements comptables suivants : ajout de 0,40 million d'euros correspondant aux frais d'études et recherche informatiques transférés sur le compte de maintenance et retrait de 0,18 million d'euros correspondant aux frais de maintenance évolutive désormais comptabilisés en investissement.

La plus forte hausse concerne la maintenance des logiciels du système central qui représentent 96,94 % de ces coûts ; elle s'explique pour une large part (0,22 million d'euros) par les retraitements comptables suivants effectués à compter de l'exercice 2014 :

- 0,40 million d'euros ont été ajoutés au titre des frais d'assistance réalisés dans le cadre de la maintenance corrective portant sur le progiciel SAP.

- en outre, 0,18 million d'euros ont été retranchés au titre du transfert des frais de maintenance évolutive vers la section d'investissement.

Hors transfert, les frais de maintenance des logiciels s'établissent à 834 614 euros, soit une augmentation de 210 631 euros, due essentiellement au niveau de la maintenance des logiciels de gestion des serveurs compte tenu de l'évolution du parc informatique de l'Assemblée (augmentation du nombre de postes et des logiciels installés).

Des économies importantes (- 53,98 % à 49 200 euros) ont, par ailleurs, pu être réalisées sur les dépenses d'entretien du système de vote électronique en raison de l'effet en année pleine des conditions tarifaires plus avantageuses obtenues lors du renouvellement du marché en 2013.

► Les dépenses d'études et de recherches informatiques (article 6171) décroissent fortement en 2014 (- 93,83 % à 48 945 euros contre 793 855 euros en 2013).

La baisse ainsi enregistrée ne reflète pas une évolution de dépenses, mais une traduction chiffrée de la poursuite d'une évolution du traitement comptable des dépenses d'étude informatique conforme aux préconisations du certificateur des comptes de l'Assemblée nationale. Depuis l'exercice 2013, en effet, la part des frais d'assistance technique fournie par le prestataire lors de l'installation d'un matériel ou d'un logiciel informatique est considérée comme une part du coût d'acquisition de l'actif et non comme une simple charge détachable. Le basculement de dépenses depuis l'article 6171 vers les articles 2051 – Logiciels et 2188 – Matériel informatique, peut être estimé, respectivement, à environ 0,41 et 0,08 million d'euros en 2014. Ce transfert est amplifié en 2014 avec le reclassement sur l'article 6153 – Maintenance informatique des frais d'assistance technique réalisés dans le cadre de contrats de maintenance de logiciels (0,40 million d'euros – cf *supra*). A compter de cet exercice, ne sont imputés sur cet article que les frais afférents à des études préalables n'ayant donné lieu à aucun développement informatique ni à aucune intervention de maintenance.

**d - Les autres dépenses :****Évolution des autres dépenses de services extérieurs (2014/2013)**

		Réalisé 2013	Réalisé 2014
6134	Locations de réseaux privés de transmission	1 350	1 456
6135	Locations de matériel de communication	340 837	75 701
6136	Locations de photocopieurs	52 115	35 934
6137	Locations de matériel de transport	38 319	33 029
6138	Locations de matériel divers	468 536	411 453
6139	Autres locations	346 252	359 290
6154	Entretien du matériel de communication	207 829	192 692
6155	Maintenance du matériel	790 660	657 871
6156	Entretien des livres et objets anciens	193 459	127 586
6157	Entretien des installations de transport	75 299	67 236
6158	Entretien du laboratoire photographique	0	3 514
6161	Assurances des biens et personnes	295 381	297 562
6165	Assurances des véhicules	96 009	96 867
6172	Documentation de la Bibliothèque	143 436	157 184
6173	Documentation européenne	29 592	34 341
6174	Achats de documents pour diffusion	574 649	29 842
6175	Abonnements au J.O	17 426	759 742
6181	Subventions et libéralités	703 170	761 828
6182	Subventions et indemnités repas	1 139 435	1 090 737
6211	Personnel intérimaire et mis à disposition	1 426 285	1 385 144
6221	Honoraires d'experts et d'avocats	270 898	158 538
6222	Etudes et expertises des Commissions	203 325	26 605
6226	Autres honoraires	35 610	0
6241	Impressions parlementaires	261 431	218 318
6243	Impressions techniques	1 671	5 027
6252	Transport du personnel	693 485	580 030
6261	Affranchissement du courrier	3 148 162	3 239 598
6262	Frais de télécommunication	416 087	375 300
629	Régies d'avances (nouveau)	4 682	3 806
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>11 975 390</b>	<b>11 186 232</b>

(en euros)

► Le coût des *locations de matériel de communication* (article 6135) diminue de 77,79 % en 2014. A compter de cet exercice en effet ne sont retracés sur ce compte que le coût de la location des machines à affranchir (2013 : 88 602 euros ; 2014 : 75 701 euros), les frais afférents aux abonnements aux agences de presse ayant été regroupés sur l'article 6175 – *abonnements*. Hors effet de ce changement d'imputation comptable, les dépenses sont en diminution de – 14,56 %. Cette diminution s'explique par les économies réalisées grâce au nouveau marché attribué en avril 2014 et à la baisse du nombre de machines louées à titre onéreux.

► Les crédits de *location de matériels divers (article 6138)* permettent de financer la location de matériel de sonorisation et techniques pour les salles de réunion et de matériels divers nécessaires pour la réalisation de travaux (échafaudages, nacelles, matériels d'éclairage).

L'évolution des dépenses est en lien direct avec le rythme de l'activité parlementaire. En 2014, les dépenses diminuent de - 12,18 % (2014 : 411 453 euros ; 2013 : 468 536) ; cette évolution traduit ainsi les effets de l'interruption des travaux parlementaires au printemps 2014 sur le nombre des réunions et colloques organisés à l'Assemblée.

► Les dépenses relatives aux *autres locations (article 6139)* sont en légère hausse (2013 : 346 252 euros, 2014 : 359 290 euros soit une hausse de 3,77 %). Ce compte enregistre essentiellement les frais (loyers et charges) occasionnés par la location des 130 emplacements de stationnement loués par l'Assemblée nationale qui représentent plus de 85 % des dépenses du poste (307 456 euros en 2014 contre 297 864 euros en 2013). La hausse des dépenses traduit les effets des règles d'indexation du contrat de location, le nombre de places louées n'ayant pas varié en 2014.

► Les dépenses d'*entretien du matériel (article 6155)* diminuent globalement de 16,79 % à 657 871 euros en 2014 (soit -132 789 euros par rapport à 2013).

Pour une part importante, cette diminution est liée à la baisse des frais de maintenance des photocopieurs (- 27,55 % à 266 303 euros) le montant de la redevance contractuelle étant établi en fonction du nombre de copies effectuées et, dès lors, du niveau d'activité de l'Assemblée.

Le second poste de dépenses, dédié à l'entretien des articles de linge utilisés à l'Assemblée (linge pour les réceptions, linge courant, etc.) diminue également de 8,46 % (2013 : 220 562 euros ; 2014 : 201 892 euros) en raison d'une baisse des activités de réception.

Enfin les dépenses d'entretien des équipements de cuisine (cuiseurs-vapeurs, meubles réfrigérés, etc.) évoluent à la baisse (146 720 euros soit - 11,45 %) le renouvellement des matériels et la rationalisation de la maintenance de ces matériels ayant permis de faire baisser de près de 19 % le nombre d'interventions pour des dépannages ponctuels (276 interventions en 2014 contre 339 en 2013).

► L'*article 6161 (assurance des biens et personnes)* enregistre essentiellement le paiement des primes des diverses polices d'assurance souscrites par l'Assemblée nationale pour la protection des personnes et des biens : responsabilité civile, frais médicaux des stagiaires accueillis à l'Assemblée, contrat d'assistance lors des missions parlementaires effectuées à l'étranger et dommages aux biens. Les dépenses sur ce compte s'établissent à 297 562 euros en 2014, dont 274 650 euros au titre de l'assurance « dommages aux biens » (295 381 euros en 2013), la hausse de 0,74 % étant la traduction de l'indexation contractuelle de la prime.

► Les dépenses d'*achats de documents pour diffusion (article 6174)*, ne regroupent à compter de 2014 que les achats d'ouvrages et de publications techniques destinés aux députés et aux services. Les dépenses d'abonnement aux agences de presse autrefois imputées sur ce compte ont été regroupées à compter de 2014 sur le compte 6175 – *Abonnements* ce qui explique la forte diminution enregistrée sur cet article en 2014 (2013 : 574 649 euros ; 2014 : 29 842 euros soit – 94,81 %). Hors effet lié à ce transfert, les dépenses connaissent une légère progression (les achats d'ouvrages techniques *stricto sensu* s'établissaient en effet à 21 310 euros en 2013).

► A compter de l'exercice 2014, *l'article 6175* regroupe l'ensemble des dépenses d'abonnements autrefois répartis sur *l'article 6135 (abonnements aux agences de presse)* et *6174 (abonnements aux périodiques de diffusion)*. Les dépenses imputées sur cet article s'établissent à 759 742 euros en 2014 et se décomposent, nonobstant le changement d'imputation comptable en frais d'abonnement :

- aux périodiques et supports documentaires (429 592 euros en 2014 contre 461 911 euros en 2013). La diminution de ces dépenses de 7 % traduit les effets de la rationalisation progressive des abonnements et du recours croissant à une centrale plutôt qu'aux abonnements directs chez les éditeurs ;

- aux agences de presse (AFP et REUTERS) qui s'établissent à 274 758 euros en 2014 (contre 269 234 euros en 2013) ; elles sont également en légère augmentation (+ 5 524 euros soit + 1,84 %), du fait du recours croissant à des fils d'actualité tandis que le montant des redevances forfaitaires est en diminution ;

- à la veille médiatique (alertes média), dont les dépenses s'établissent à 13 828 euros en 2014 (contre 19 188 euros en 2013). Ces coûts sont fonction du nombre de mots clés déclenchant les alertes médias.

► Les dépenses de *subventions et libéralités (article 6181)*, s'établissent à 761 828 euros en 2014 (contre 703 170 euros en 2013). Les subventions versées à la Boutique (331 424 euros) pour couvrir les rémunérations de ses personnels contractuels, et la subvention versée à l'ASCAN (Association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale) pour un montant de 120 000 euros ont été reconduites à l'identique en 2014. Sur ce compte ont également été imputé, comme en 2013, une subvention au Groupe des Anciens Députés (53 000 euros en 2014) et au salon de coiffure (30 602 euros) ainsi qu'une subvention d'équilibre versée à l'Association de gestion des restaurants de l'Assemblée nationale (AGRAN) pour un montant de 40 000 euros.

► Les *subventions et indemnités repas (article 6182)*, à 1,09 million d'euros en 2014, et sont en diminution de – 4,27 % par rapport à 2013 (1,14 million d'euros). Elles comportent deux principaux postes qui sont, par nature, liés au niveau d'activité de l'Assemblée :

- la subvention de fonctionnement versée à l'AGRAN, qui est assise sur le nombre de repas servis : elle s'établit en 2014 à 0,39 million d'euros (contre 0,43 million d'euros en 2013) ;
- les charges de collations et de repas d'astreinte, qui sont également en diminution à 0,47 million d'euros (contre 0,56 million d'euros en 2013).

Les remboursements effectués à l'AGRAN au titre de ses frais de personnel s'établissent à 223 330 euros (contre 149 898 euros en 2013) ; ils correspondent, conformément aux décisions du collège des Questeurs à la prise en charge des frais de rémunération de personnels non titulaires.

► Les dépenses de l'article 6211 (*personnels intérimaires et mis à disposition*), globalement en baisse de 2,88 % à 1,39 million d'euros, comprennent principalement les deux postes suivants :

- les charges des personnels mis à disposition de l'Assemblée (essentiellement frais de personnel de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et de la Garde républicaine) : représentant traditionnellement plus de 80 % des dépenses totales de l'article, elles sont en légère hausse (1,24 million d'euros en 2014 contre 1,23 million d'euros en 2013) ;
- la prise en charge pour 0,14 million d'euros (0,19 million en 2013) des personnels intérimaires recrutés pour faire face aux éventuelles absences de longue durée de personnels indispensables à la continuité du service (secrétaires de personnalités politiques, personnel technique, etc.).

► Les honoraires d'experts et d'avocats (article 6221) correspondent pour 65 764 euros aux honoraires d'expert. Ils n'incluent plus, à compter de l'exercice 2014, les honoraires versés au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), l'audit des comptes de l'Assemblée nationale ayant été confié à la Cour des comptes à compter de cette date.

Les honoraires d'avocats et huissiers s'établissent en 2014 à 92 774 euros. Ils correspondent à titre principal, comme en 2013, aux demandes de consultations spécialisées adressées par les services de l'Assemblée (essentiellement le service des Ressources humaines et la division de la Réglementation et du contrôle des marchés).

Au total, les dépenses inscrites à l'article 6221 atteignent 158 538 euros, en diminution de 41,48 % par rapport à 2013 (270 898 euros).

► Les dépenses correspondant aux *études et expertises des commissions* (article 6222) incluent les études des commissions d'enquête et des missions d'information qui ont représenté au total 19 072 euros en 2014 et le coût des travaux du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) qui s'est élevé globalement à 7 533 euros.

► Les charges d'*impressions parlementaires* (article 6241) poursuivent le mouvement de baisse entamé en 2010. Elles s'élèvent, en 2014, à 218 318 euros, soit une réduction de 16,49 % par rapport à 2013 (261 431 euros). La poursuite de la politique de dématérialisation et d'internalisation des travaux d'impression décidée en 2010 (695 des 1276 documents publiés en 2014, soit 54,47 % ont été réalisés par l'atelier de reprographie contre 48,82 % en 2013) ont permis de réduire encore le nombre de tirage confiés à un prestataire extérieur.

► Les dépenses de *transport du personnel* (article 6252) (- 16,36 % à 580 030 euros) varient en proportion de l'activité législative constatée. La majeure partie de ces dépenses correspond, comme chaque année, (541 093 euros, soit plus de 93 % du réalisé), à la prise en charge du rapatriement collectif des personnels à l'issue des séances de nuit.



► Les dépenses d'affranchissement (article 6261) s'établissent à 3,24 millions d'euros, en hausse de 2,90 % par rapport à 2013 (3,15 millions d'euros).

Cette évolution résulte de la prise en charge à compter de l'exercice 2014, dans le cadre des dépenses plafonnées d'affranchissement des députés, des frais de distribution par portage. La baisse du nombre de plis affranchis constatée en 2013 s'est, en revanche, poursuivie en 2014 (4,16 millions de plis soit - 9,93 % par rapport à 2013) tant pour ce qui concerne les envois des députés (- 8,2 % à 3,78 millions de plis) que pour ceux des services (- 3,8 % à 0,16 million de plis) et les plis divers (- 34,7 % à 0,22 million de plis).

► Les frais des télécommunications passées au départ de l'Assemblée nationale (article 6262) sont, en baisse en 2014 pour le troisième exercice consécutif (2011 : 0,53 million d'euros ; 2012 : 0,45 million d'euros ; 2013 : 0,42 million ; 2014 : 0,38 million d'euros soit - 9,80 % par rapport à l'année précédente).

Comme en 2013, les frais afférents au marché passé avec le principal opérateur de téléphonie fixe de l'Assemblée a représenté, avec 184 201 euros, près de la moitié des dépenses de l'article 6262. La baisse enregistrée par rapport à 2013 (200 724 euros, soit - 8,23 %) est, pour l'essentiel, liée à une moindre utilisation du réseau par les utilisateurs (députés, groupes politiques et services).

Des économies ont également été réalisées sur les charges des lignes de communication mobiles et des liaisons spécialisées, qui se sont élevées à 90 799 euros au total (113 032 euros en 2013, soit - 19,67 %).

Le solde des dépenses imputées sur ce compte (soit 100 309 euros) correspond, comme en 2013, aux abonnements et consommations des lignes et liaisons des locaux du Parlement à Versailles, ainsi qu'aux frais des lignes analogiques et Numéris du Palais-Bourbon conservées en cas de défaillance de l'opérateur titulaire du marché principal.

### **3 - Les impôts, taxes et versements assimilés (titre 63) :**

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés diminuent de 4,57 % (2013 : 4,20 millions d'euros ; 2014 : 4,01 millions d'euros).

► Assis sur les rémunérations versées aux personnels, le versement au Syndicat des transports parisiens (article 6330) diminue de 4,33 % à 3,30 millions d'euros.

► La baisse de 1,56 % du montant des impôts locaux (article 6350) auxquels l'Assemblée nationale est assujettie (2013 : 715 050 euros ; 2014 : 703 926 euros) résulte de révision de barèmes :

- la somme acquittée au titre de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France diminue ainsi de 1,78 % (0,50 million d'euros) du fait de la baisse du taux de la taxe applicable aux bureaux (5,51 % contre 8,66 % en 2013) ;

- le montant de la redevance pour occupation de la voirie et des réseaux d'assainissement progresse en revanche de 2,33 % à 100 802 euros (contre 98 505 euros en 2013) par application des tarifs fixés par la ville de Paris.

Le montant dû au titre de la taxe de balayage est resté stable en 2014 pour le deuxième exercice consécutif à 0,06 million d'euros.

► Aucune contribution n'a été versée par l'Assemblée nationale au *Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (article 6380)* en 2014 contrairement à 2013. Cette évolution est la conséquence de la prise en compte des travaux d'accessibilité réalisés en 2012 et en 2013.

#### **4. Les charges de personnel (titre 64) :**

Les charges de personnel comprennent les frais de rémunération des personnels statutaires et des contractuels de l'Assemblée nationale et de la Présidence ainsi que les charges sociales. Ces dépenses (175,23 millions d'euros) diminuent de 4,51 % en 2014. Leur part dans la section de fonctionnement diminue corrélativement (34,68 % au lieu de 35,41 % en 2013). Cette diminution est pour partie liée à l'effet du rythme de l'activité parlementaire sur le montant des rémunérations versées au titre des travaux supplémentaires : en 2014 le nombre d'heures de séance, qui est un indicateur de cette activité, a diminué de 23,3 % par rapport à 2013.

Des mesures plus structurelles contribuent, en outre, à orienter l'évolution vers le maintien ou la baisse des dépenses de rémunération :

- le gel du point d'indice de la fonction publique, maintenu à sa valeur du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (55,5635 euros) tout au long de l'année 2013 et de l'année 2014 ;
- la poursuite de la diminution des effectifs de fonctionnaires. Sur les 32 départs à la retraite, 17 n'ont pas donné lieu à remplacement. Le nombre de fonctionnaires s'établit ainsi à 1 162 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, contre 1 179 au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La baisse cumulée des effectifs de fonctionnaires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (1 263) atteint 8 %. Les effectifs des contractuels, y compris ceux à statut, passent à 115 emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (contre 113 début 2014).

Les charges sociales dans leur ensemble, constituées, pour l'essentiel, des dépenses liées à la caisse de retraites du personnel, des prestations directes et des autres charges sociales poursuivent leur progression et s'établissent à 49,14 millions d'euros en 2014, contre 48,11 millions d'euros l'année précédente (+ 2,15 %). Comme chaque année, l'évolution de ces charges reflète le rythme des départs en retraite, qui s'est maintenu à un niveau élevé en 2014 ; elle n'est toutefois pas liée à une réévaluation du montant des pensions versées, aucune revalorisation réglementaire n'étant intervenue en 2014.

#### **Les personnels statutaires :**

Les dépenses de *rémunérations des personnels statutaires*, assises sur l'évolution du point d'indice, diminuent de 0,84 % en 2014 pour s'établir à 74,98 millions d'euros en 2014, (contre 75,61 millions d'euros en 2013). Elles comprennent :

- le traitement de base, inscrit à l'article 6411, pour un montant de 51,41 millions d'euros en 2014 (51,88 millions d'euros en 2013) ;
- l'indemnité de législature, fixée en fonction du traitement de base et inscrite sur l'article 6412, pour un montant de 23,56 millions d'euros en 2014 (23,73 millions d'euros en 2013).

Ces deux comptes sont en diminution constante depuis 2012, leur baisse cumulée sur la période 2012-2014 atteignant 2,41 millions d'euros, soit 3,11 %. En 2014, toutefois, la contraction de ces dépenses est moins importante qu'en 2013 : elle est respectivement de - 0,89 % pour les rémunérations et traitement de base et de - 0,73 % pour l'indemnité de législature (contre - 2,30 % et - 2,25 % en 2013).

Cette évolution résulte comme en 2013 de la stabilisation en valeur du point d'indice de la fonction publique (effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010). Elle est aussi due au non-remplacement de plus de la moitié des départs à la retraite. En conséquence, le nombre de points à rémunérer a de nouveau diminué de 0,85 % en 2014 par rapport à l'exercice 2013 (2012 : 741 947 points ; 2013 : 724 817 points ; 2014 : 718 625 points).

Les dépenses inscrites au titre *des travaux supplémentaires (article 6413)* comprennent :

- les heures supplémentaires qui augmentent très légèrement de + 0,33 % pour s'établir à 285 387 euros en 2014 (contre 284 460 euros en 2013) ;
- les indemnités pour travaux supplémentaires qui sont directement corrélée au rythme de l'activité parlementaire et diminuent de 23,40 % en 2014 pour s'établir à 25,14 millions d'euros (contre 32,82 millions d'euros en 2013).

Les versements des *prestations familiales* et du *supplément familial* inscrits sur les *articles 6415 et 6416* sont fonction de l'évolution du nombre et de la situation familiale des bénéficiaires ; les prestations familiales diminuent de - 4,39 % pour s'établir à 1,67 million d'euros en 2014 (2013 : 1,75 million d'euros) ; tandis que le supplément familial est en augmentation de 7,05 % du fait de la régularisation de la situation d'un certain nombre de bénéficiaires en début d'exercice (2013 : 0,44 million d'euros ; 2014 : 0,47 million d'euros).

Enfin, 32 allocations de fin de carrière ont été versées en 2014, contre 40 en 2013, ce qui explique la diminution des dépenses correspondantes, imputées sur l'*article 6418*, qui ont été ramenées à 331 560 euros en 2014 (soit - 32,26 % par rapport à 2013 : 489 481 euros).

#### **Les personnels contractuels :**

Les charges de *rémunération des personnels contractuels (chapitres 642 et 643)* sont quasiment stables à 8,98 millions d'euros (contre 8,99 millions d'euros en 2013) en dépit du faible accroissement de l'effectif global des contractuels entre le début et la fin de l'année 2014 (115 contractuels au 1<sup>er</sup> janvier 2015 contre 113 au 1<sup>er</sup> janvier 2014).

Les dépenses du *chapitre 642 (personnels contractuels de l'Assemblée nationale)* qui représentent l'essentiel des charges de rémunération des personnels contractuels diminuent globalement de 2,71 %, à 6,11 millions d'euros (contre 6,28 millions d'euros en 2013). Cette évolution traduit essentiellement l'effet du ralentissement de l'activité parlementaire sur le versement des indemnités pour travaux supplémentaires, inscrites à l'article 6422 qui s'établissent à 1,33 million d'euros en 2014 (contre 1,58 million d'euros en 2013). Les rémunérations de base enregistrées sur l'article 6421 sont en revanche en augmentation de 1,67 % à 4,36 millions d'euros en 2014 (contre 4,29 millions d'euros en 2013).

Les *indemnités de chômage (chapitre 644)*, correspondent à l'indemnisation des contractuels licenciés n'ayant pas retrouvé d'emploi, l'Assemblée nationale étant son propre assureur pour le risque chômage. Le nombre de contractuels indemnisés a fortement baissé à la fin de l'exercice 2013 et s'est stabilisé en 2014 (en moyenne il y a eu 16,5 contractuels indemnisés sur l'exercice contre 25 en début d'année 2013). C'est pourquoi la charge correspondante a diminué en 2014, passant de 0,58 million d'euros en 2013 à 0,53 million en 2014 soit - 8,74 %.

### **Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :**

Les dépenses imputées sur le *chapitre 645 (charges de sécurité sociale et de prévoyance)* comprennent, comme en 2013, la contribution au fonds de sécurité sociale du personnel, la contribution et la subvention à la caisse de retraites du personnel, les cotisations versées aux URSSAF et aux caisses de retraite complémentaire pour les personnels contractuels, et enfin la contribution solidarité autonomie. Ces charges s'établissent à 46,87 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 1,45 million d'euros (+ 3,18 %) par rapport à 2013.

La *contribution au Fonds de sécurité sociale* du personnel de l'Assemblée nationale (*article 6451*), qui comprend la part patronale de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale est assise sur l'évolution des traitements de base. En 2014, elle diminue de 0,84 %, à 3,87 millions d'euros (contre 3,90 millions d'euros en 2013).

En revanche, la *contribution* et la *subvention d'équilibre de la caisse de retraites du personnel (article 6452)* augmentent en 2014 de 3,55 % (soit + 1,39 million d'euros). Elles s'établissent à 40,59 millions d'euros (contre 39,20 millions d'euros en 2013). En l'absence de revalorisation réglementaire du montant moyen des pensions au 1<sup>er</sup> avril 2014, cette augmentation s'explique par l'effet conjugué :

- de la hausse de la subvention d'équilibre, le montant des prestations versées par la Caisse ayant fortement cru depuis 2011 du fait de l'augmentation constante du nombre de retraités et ayants droit depuis cette date (1 160 retraités et ayants droit en 2014 contre 1 084 fin 2011, 1 124 fin 2012 et 1 159 fin 2013) ;
- de la hausse de la contribution qui représente la part patronale des cotisations (les taux de cotisations ayant été relevés en 2014).

Les charges relatives aux *cotisations à l'URSSAF (article 6453)* affichent également une augmentation de 3,25 %, passant de 1,77 million d'euros en 2013 à 1,83 million d'euros en 2014. Le montant dû au titre de ces cotisations varie en fonction du montant des rémunérations versées aux employés contractuels et vacataires de l'Assemblée nationale assujettis au régime général. Les *cotisations aux caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC)*, imputées sur l'article 6454, ont également augmenté à 0,46 million d'euros (contre 0,43 million d'euros en 2013).

Le coût de la *contribution de solidarité autonomie* instaurée par la loi n° 2004-626 du 26 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et destinée à financer les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (*article 6455*), diminue de 0,84 % en 2014 pour s'établir à 119 600 euros contre 120 616 euros en 2013 ; cette contribution est assise sur le montant des traitements de base des fonctionnaires de l'Assemblée nationale lui-même en diminution.

Les dépenses de *prestations directes (chapitre 646)* diminuent globalement de 25,64 %, passant de 1,79 million d'euros en 2013 à 1,33 million d'euros en 2014. Les arrérages de pensions des retraités de l'Union française, qui en constituent traditionnellement le poste principal (89,18 % en 2014) baissent pour leur part de 10,73 %, à 1,19 million d'euros contre 1,33 million d'euros en 2013. Le montant des capitaux décès versés sur l'article 6462 s'élève à 66 642 euros en 2014, contre 351 727 euros en 2013.

#### **Les autres charges sociales :**

Le *chapitre 647 - autres charges sociales de personnel* - s'élève comme en 2013 à 0,17 million d'euros. Ce chapitre comprend les indemnités de repas des gardes républicains pour un montant de 121 764 euros (2013 : 112 323 euros, soit + 8,41 %). Les frais de médecine du travail se sont élevés en 2014 à 6 724 euros (contre 11 240 euros en 2013).

#### **Les frais de recrutement et de formation :**

Le montant des *frais de recrutement (article 6481)* dépend du nombre et de la nature des concours administratifs organisés par l'Assemblée. En 2014, trois concours (1 externe et 2 internes), et plusieurs recrutements de contractuels ont été organisés. En conséquence les dépenses se sont établies à 182 304 euros (contre 262 341 euros en 2013, pour 6 concours organisés).

Les charges de *formation professionnelle (article 6482)* augmentent de 13,88 % en 2014 (2013 : 459 849 euros ; 2014 : 523 658 euros). En 2014, les actions de formation ont rassemblé 1 305 participants et représenté 2 749 journées de formation (contre 2 667 en 2013).

#### **5 - Les charges parlementaires (titre 65) :**

Les charges parlementaires, qui représentent, comme chaque année, plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (2013 : 55,85 % ; 2014 : 57,14 %), sont, à 288,74 millions d'euros, légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent (289,46 millions d'euros, soit - 0,25 %).

Les *charges sociales* affichent une forte baisse (- 2,77 % à 61,87 millions d'euros) en raison, notamment, d'une diminution significative du nombre de bénéficiaires de la Caisse des pensions des anciens députés et de la non-revalorisation en 2014 du niveau des pensions versées, contrairement à ce qui s'était produit en 2013.

Les *frais de voyages et déplacements*, dont l'évolution est liée au niveau d'activité parlementaire, et l'ensemble des *autres charges*<sup>1</sup> consacrées à la couverture des besoins des parlementaires en matière de formation, d'hébergement ou d'équipements informatiques, ont été également réduits, respectivement de 5,07 % (7,33 millions d'euros) et de 14,28 % (4,69 millions d'euros).

La baisse de 0,23 % des dépenses *d'indemnités parlementaires* (50 millions d'euros) est essentiellement imputable à une légère augmentation du nombre et de la durée des vacances de sièges entre 2013 et 2014.

Les dépenses liées aux *activités internationales de l'Assemblée* et les *frais de mission des commissions*, regroupés comptablement sous la rubrique « charges de représentation » sont, pour leur part, quasiment stables (2013 : 4,43 millions d'euros ; 2014 : 4,46 millions d'euros).

Seul le poste des *frais de secrétariat*, qui, outre l'indemnité représentative de frais de mandat, regroupe l'ensemble des rémunérations, charges sociales et indemnités versées au titre des collaborateurs des députés et des groupes politiques, affiche une progression significative par rapport à l'année 2013 (+ 1,46 % à 160,40 millions d'euros).

L'année 2014 a, en effet, été marquée par la poursuite de la politique d'amélioration de la situation des collaborateurs parlementaires engagée l'année précédente, notamment au travers de la revalorisation biennale de la prime d'ancienneté. Le niveau des rémunérations allouées, auquel se sont ajoutés les effets de diverses évolutions réglementaires (élargissements d'assiette, augmentation de taux, etc.) a eu, par ailleurs, un impact à la hausse sur le montant des cotisations sociales versées par l'Assemblée.

### **Les indemnités parlementaires :**

Les *indemnités parlementaires*, les *prestations familiales* et le *supplément familial* regroupés au sein du *chapitre 651* versées en 2014 atteignent 50 millions d'euros, en diminution de 0,23 % par rapport à l'exercice 2013.

Les dépenses *d'indemnités parlementaires* au sens strict (*article 6511*) représentent avec 48,96 millions d'euros, le premier poste de ce chapitre (97,93 %). Elles diminuent de 0,20 % par rapport à 2013 (49,06 millions d'euros). Compte tenu de l'absence de revalorisation réglementaire de la valeur du point d'indice de la fonction publique, la baisse des dépenses d'indemnités tient exclusivement aux vacances de sièges de députés. Si, globalement, le nombre de vacances enregistrées en 2014 (quatorze) est comparable à celui observé en 2013 (douze), trois d'entre elles se sont, contrairement à l'année précédente, prolongées au-delà d'un mois.

Les dépenses de *prestations familiales* (*article 6514*), d'un montant de 261 097 euros, augmentent de 6,17 % par rapport à l'exercice 2013 (245 923 euros). Les dépenses de *supplément familial* (*article 6515*) s'établissent à 223 595 euros (- 5,96 %).

---

<sup>1</sup> Dépenses de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques incluses.

### Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :

Les dépenses de *charges sociales* (chapitre 652) sont ramenées à 61,87 millions d'euros en 2014, ce qui représente une baisse de 1,76 million d'euros (-2,77 %) par rapport à 2013 (63,63 millions d'euros).

Cette diminution se concentre, pour l'essentiel, sur les *charges de sécurité sociale et de prévoyance* inscrites sur l'article 6521, qui représentent le poste de dépenses le plus important du chapitre (2013 : 62,15 millions d'euros ; 2014 : 60,48 millions d'euros, soit -2,68 %). Ces charges se décomposent en une contribution versée par l'Assemblée nationale, qui inclut la part patronale des cotisations de sécurité sociale et de prévoyance, et une subvention d'équilibre versée à la Caisse de pensions des anciens députés.

En 2014, les *contributions de sécurité sociale* s'établissent, à 3,69 millions d'euros, en légère baisse (-0,21 %) par rapport à 2013 (3,70 millions d'euros). Comme l'an dernier, cette évolution traduit les effets de la variation des vacances de sièges observée entre 2013 et 2014 sur le montant des indemnités parlementaires, qui constituent l'assiette de ces cotisations.

La *contribution à la Caisse de pensions des députés*, calculée à partir du montant des cotisations versées par les députés, progresse de 1,46 % à 15,18 millions d'euros, contre 14,96 millions d'euros en 2013, sous l'effet de la hausse progressive des taux de cotisation, d'abord de 8,93 % le 1<sup>er</sup> janvier 2014 puis de 8,99 % le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Conformément à ce qui est habituellement observé en cours de législature, la *subvention d'équilibre* versée par l'Assemblée nationale à la Caisse de pensions des anciens députés est, en revanche, en forte baisse en 2014 (41,50 millions d'euros) par rapport à 2013 (43,38 millions d'euros), soit -4,32 %.

Le montant de cette subvention, étroitement corrélé aux prestations versées, subit les effets de la diminution des effectifs de la Caisse, qui passent de 1 892 au 31 décembre 2013 à 1 870 au 31 décembre 2014. Après la forte hausse du nombre de pensionnés intervenue après le renouvellement de l'Assemblée nationale de juin 2012, le nombre de nouvelles liquidations a été modéré en 2014 (68 entrées, ayants droit compris). Par ailleurs, le rythme des sorties du régime s'est maintenu à un niveau similaire d'une année sur l'autre (2013 : 85 ; 2014 : 90).

L'absence de revalorisation du niveau des pensions, tant en avril qu'en octobre 2014, contrairement à ce qui s'était produit en 2013, a également contribué à la modération des dépenses.

La *contribution de solidarité autonomie* instaurée par la loi n° 2004-626 du 26 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et destinée à financer les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie diminue de 0,21 % (2013 : 114 293 euros ; 2014 : 114 058 euros). Cette baisse a pour unique cause la variation déjà évoquée du nombre et de la durée de vacances de sièges entre 2013 et 2014, la contribution étant assise sur le montant de l'indemnité parlementaire.

Les *prestations directes* (article 6522), d'un montant de 1,20 million d'euros, diminuent de 7,52 % par rapport à 2013 (1,30 million d'euros). Elles sont, pour 78,80 %, constituées des arrérages des pensions versées aux anciens députés de l'Assemblée algérienne (ADAA) et aux anciens conseillers de l'Union française (ACUF) (0,95 million d'euros). Ces dépenses ne cessent de diminuer depuis de nombreuses années, à mesure que décroît le nombre de bénéficiaires<sup>1</sup>.

En 2014, aucun capital-décès ni allocation-décès n'a été versée.

La prime annuelle de la police d'assurances souscrite au titre de l'assurance décès et invalidité pour des déplacements en groupe de plus de 27 députés ou dans des zones à risque de guerre civile ou étrangère a été identique à celle de 2013, soit 253 710 euros.

### **La contribution aux frais de secrétariat des groupes :**

Les dépenses afférentes à la *contribution aux frais de secrétariat des groupes* (article 6531) incluent les subventions versées directement aux groupes, dont le montant a été fixé par le Bureau, les sommes versées à l'Association des présidents de groupes pour payer les charges patronales dues au titre des employés des groupes ainsi que, cette année, des frais supportés par l'Association dans le cadre d'un contentieux concernant un groupe aujourd'hui disparu.

Le retour à six du nombre de groupes parlementaires après la dissolution du groupe Rassemblement de l'Union pour un Mouvement populaire (R-UMP) en janvier 2013 a, notamment, eu pour effet de ramener les dépenses, en année pleine, à 10,17 millions d'euros, soit une diminution de 1,19 % par rapport à l'exercice précédent (10,29 millions d'euros).

La contribution est répartie de la façon suivante :

Socialiste, Républicain et Citoyen	4,43 millions d'euros
Union pour un Mouvement Populaire	3,10 millions d'euros
Union des Démocrates et Indépendants	0,70 million d'euros
Ecologiste	0,66 million d'euros
Gauche démocrate et républicaine	0,65 million d'euros
Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste	0,61 million d'euros
Frais divers (Association des présidents de groupes)	0,02 million d'euros

### **La contribution aux frais de secrétariat des députés et le crédit supplémentaire de fin de mandat :**

Les *frais de secrétariat des députés* (article 6532) augmentent globalement de 2,01 %, soit une progression de 2,19 millions d'euros (2013 : 108,78 millions d'euros ; 2014 : 110,97 millions d'euros).

<sup>1</sup> 13 anciens députés de l'Assemblée algérienne et ayants droit et 53 anciens conseillers de l'Union française et ayants droit au 31 décembre 2013.



Les charges de rémunérations brutes<sup>1</sup> s'établissent en 2014 à 68,83 millions d'euros, en hausse de 0,09 million d'euros (+ 0,13 %) par rapport à l'exercice 2013 (68,74 millions d'euros). Le nombre moyen de contrats de collaborateurs n'ayant pas significativement évolué d'un exercice à l'autre, l'évolution constatée s'explique principalement par une utilisation légèrement plus forte par les députés de leur « crédit collaborateur » dans le cadre d'une meilleure prise en charge des arrêts maladie de leurs salariés (+ 0,08 million d'euros à 58,31 millions d'euros). Comme en 2013, les parlementaires ont, par ailleurs, procédé à d'importants recrutements en fin d'exercice afin de faire face au surcroît de travail habituellement observé à cette période de l'année : on comptabilisait ainsi 2 181 contrats au 31 décembre 2014, contre 2138 au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La dépense afférente aux primes d'ancienneté versées aux collaborateurs augmente en 2014 de 1,22 million d'euros (+ 35,50 %) à 4,67 millions d'euros. La forte progression des versements traduit de manière mécanique les effets du régime applicable à ces compléments de rémunération, qui prévoit une hausse des prestations tous les deux ans. Le nombre des bénéficiaires de ces primes est, ainsi, passé de 821 en décembre 2013 à 1 451 en décembre 2014.

Les charges sociales s'accroissent sensiblement en 2014 (+ 2,74 % à 29,09 millions d'euros en 2014 contre 28,31 millions d'euros en 2013). Cette évolution est, tout d'abord, la conséquence directe de la revalorisation des rémunérations des collaborateurs : les cotisations versées aux unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) augmentent ainsi de 2,39 % à 19,87 millions d'euros (contre 19,40 millions d'euros en 2013). Elle intègre également les effets de diverses mesures législatives et réglementaires applicables, notamment le relèvement des taux appliqués à certaines cotisations d'assurance vieillesse.

Une explication similaire vaut pour l'augmentation du montant de la taxe sur les salaires (2013 : 6,88 millions d'euros ; 2014 : 7,08 millions d'euros, soit + 2,98 %), dont l'assiette a été élargie à la suite de son alignement sur celle de la contribution sociale généralisée (CSG) par l'article 13 de la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la Sécurité sociale pour 2013.

La dépense enregistrée au titre du *crédit supplémentaire de fin de mandat (article 6533)*, qui regroupe la plupart des éléments constitutifs du coût pris en charge par l'Assemblée nationale en cas de licenciement des collaborateurs de députés en fin de mandat, est, à 577 770 euros, presque multipliée par trois par rapport à l'exercice précédent (211 570 euros). L'année 2014 a été marquée par un nombre important de fin de contrats (98 collaborateurs concernés contre seulement 28 en 2013) en raison, notamment, des différents remaniements gouvernementaux intervenus.

### **L'indemnité représentative de frais de mandat :**

Les dépenses relatives à *l'indemnité représentative de frais de mandat (article 6534)* diminuent très légèrement (- 0,30 %) à 38,69 millions d'euros (38,80 millions d'euros en 2013) sous l'effet, notamment, des vacances de sièges constatées en 2014.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Rémunérations versées y compris cessions de crédits collaborateur, gestion directe, 13<sup>ème</sup> mois, prime de repas, prime de prévoyance et indemnité de congés payés.

Les diverses composantes de la **contribution de l'Assemblée aux frais de secrétariat et de mandat des députés** sont récapitulées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)

	2013	2014
Rémunérations brutes des collaborateurs	68,74	68,83
Rémunérations supplémentaires des collaborateurs (prime d'ancienneté, frais de garde, formation professionnelle, frais de voyages, carte orange)	4,85	5,96
Crédit supplémentaire de fin de mandat (brut)	0,21	0,58
Charges sociales (y compris celles concernant le crédit supplémentaire de fin de mandat) hors taxe sur les salaires	28,31	29,09
Taxe sur les salaires	6,88	7,08
IRFM	38,80	38,69
<b>TOTAL</b>	<b>147,79</b>	<b>150,23</b>

### Voyages et déplacements :

Les *dépenses de voyages et déplacements des députés et des anciens députés* (chapitre 654) diminuent de 5,07 % pour s'établir à 7,33 millions d'euros en 2014 (7,72 millions d'euros en 2013). Cette tendance générale masque une évolution contrastée des différents postes de déplacements (avions, taxis, frais de péages et transports ferroviaires).

Les *déplacements aériens* (article 6541) sont, à 3,99 millions d'euros, en forte diminution (- 11,26 %) par rapport à 2013 (4,50 millions d'euros). En 2014, le nombre de billets d'avion émis au titre des déplacements sur et hors circonscription a baissé de 5 % par rapport à l'exercice précédent (2013 : 9 632 billets ; 2014 : 9 150 billets), l'essentiel de la décroissance se situant au mois de mars, c'est-à-dire au moment de la suspension des travaux liée aux élections municipales (344 billets émis en mars 2014, contre 893 billets émis à la même période en 2013).

Les *déplacements ferroviaires* (article 6542 – déplacements SNCF et RATP) s'établissent à 1,73 million d'euros, en hausse de 2,27 % par rapport à 2013 (1,70 million d'euros).

Le coût des *déplacements SNCF* est de 1,48 million d'euros en 2014. Il correspond pour plus de 88 % au coût des abonnements aux cartes de circulation délivrées aux députés utilisant le train pour effectuer les trajets entre Paris et leur circonscription. En 2014, 314 députés en moyenne ont bénéficié d'une carte « Forfait France entière », soit exactement le même nombre qu'en 2013. La réévaluation en 2014 du coût unitaire de cette carte (+ 2,74 %), explique, pour une large part, la progression des dépenses globales (+ 2,08 %) par rapport à 2013 (1,45 million d'euros).

Les dépenses de *déplacements RATP*, deuxième composante des frais de déplacements ferroviaires, augmentent de 3,38 % par rapport à 2013 (2013 : 246 961 euros ; 2014 : 255 310 euros). Compte tenu de la quasi-stabilité des tarifs de la RATP en 2014 (+ 0,17 %), cette évolution s'explique par une légère augmentation du nombre moyen de cartes de transport délivrées par rapport à l'année précédente (2013 : 435 cartes ; 2014 : 448 cartes).

Les *frais de taxis* imputés sur l'article 6543 et les *frais de péages* comptabilisés sur l'article 6544 (1,21 million d'euros) augmentent de 6,27 % par rapport à 2013 (1,14 million d'euros). Cette progression résulte de la mise en œuvre, à compter de 2014, d'un mécanisme de compensation permettant aux députés qui le souhaitent de bénéficier d'un meilleur remboursement de leurs frais de taxi à condition de diminuer à due concurrence la prise en charge de leur dépenses d'affranchissement ou de téléphonie.

Enfin, les *déplacements des anciens députés* (article 6545) restent quasiment stables (2013 : 385 832 euros ; 2014 : 390 578 euros, soit une hausse de 1,23 %). Compte tenu du nombre de membres honoraires du Parlement (MHP) et de membres honoraires de l'Assemblée nationale (MHAN) bénéficiant d'une carte de libre circulation SNCF (fin 2013 : 34 MHP et 161 MHAN ; fin 2014 : 30 MHP et 158 MHAN), l'évolution des dépenses retracées par ce compte répercute la réévaluation du coût unitaire des cartes délivrées, identique à celle constatée pour les cartes attribuées aux députés en fonctions.

### **Les charges de représentation de l'Assemblée nationale :**

Les *charges de représentation de l'Assemblée nationale* (chapitre 656), incluent les charges liées aux activités internationales des organes de l'Assemblée et les frais des missions et réceptions des commissions liées à leur activité institutionnelle. D'un montant global de 4,37 millions d'euros, elles diminuent légèrement (- 1,37 %) par rapport à l'exercice 2013 (4,43 millions d'euros).

Depuis l'exercice 2014, le *chapitre 657 (autres missions et réceptions parlementaires)* a été ajouté dans la nomenclature budgétaire afin, notamment, de tirer les conséquences du développement des missions d'information initiées par la Conférence des Présidents. Ces dépenses ont représenté 87 069 euros en 2014.

#### **• Les activités internationales de l'Assemblée nationale :**

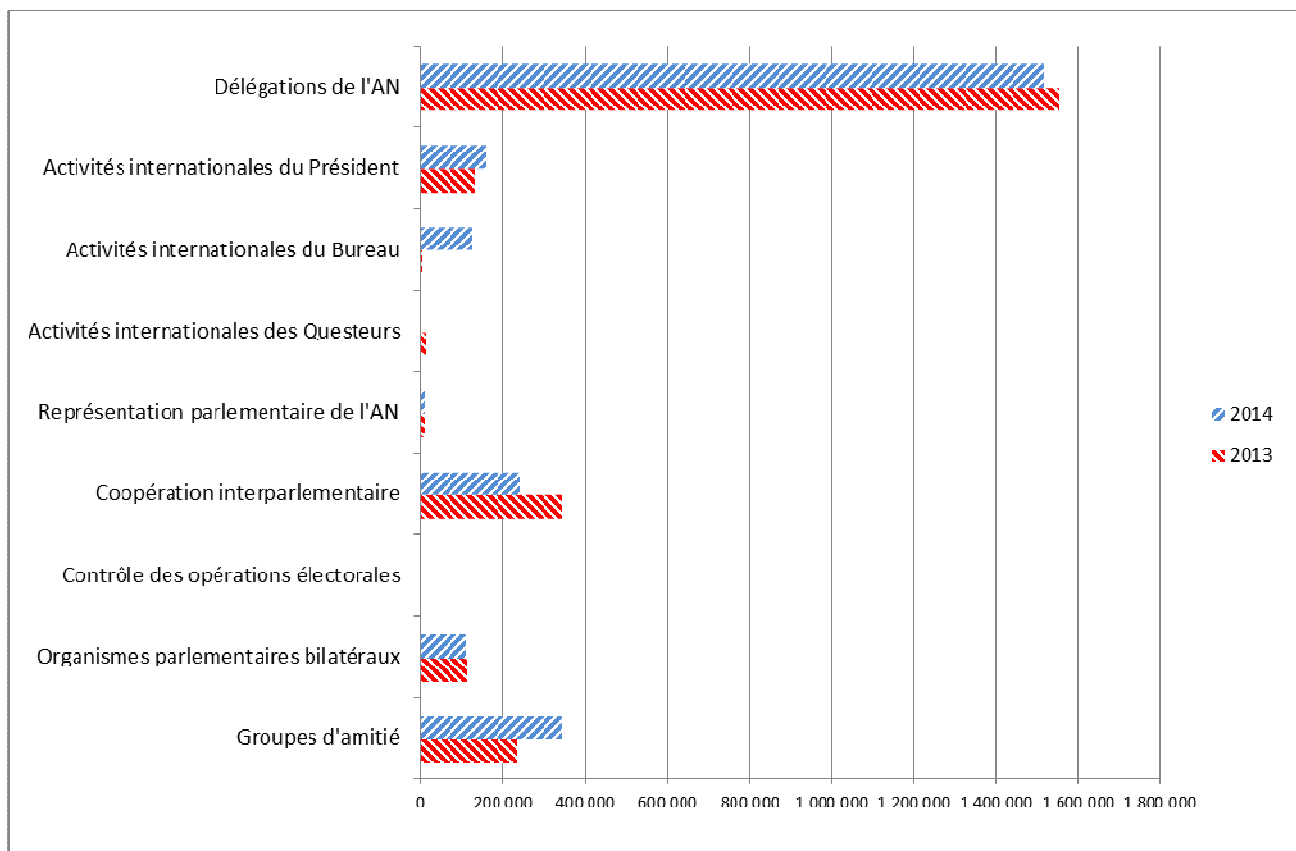
Les dépenses liées aux activités internationales de l'Assemblée (article 6568), notamment les frais de mission et de réception des délégations représentant l'Assemblée nationale au sein de différents organismes internationaux et bilatéraux, ainsi que les dépenses liées à l'activité des groupes d'amitié, se sont maintenues à un niveau élevé en 2014. Globalement, elles s'accroissent de 4,21 % pour s'établir à 2,50 millions d'euros (contre 2,40 millions d'euros en 2013).

Les dépenses correspondantes sont détaillées dans le tableau et le graphique ci-après :

*(en euros)*

	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Délégations de l'A.N. (UIP, OTAN, UE, Conseil de l'Europe, OSCE, APF, etc.)	1 553 371	1 515 640
Activités internationales du Président	130 975	156 673
Activités internationales du Bureau	2 649	126 050
Activités internationales des Questeurs	13 412	0
Représentation parlementaire de l'A.N.	10 542	9 955
Coopération interparlementaire (y compris les échanges avec le Bundestag et les stagiaires allemands)	343 435	239 733
Contrôle d'opérations électorales	0	0
Organismes parlementaires bilatéraux (France-Canada, France-Québec, France-Russie, et France-Chine, etc.)	111 157	109 302
Groupes d'amitié	235 326	344 533
<b>TOTAL</b>	<b>2 400 867</b>	<b>2 501 886</b>

*(en euros)*



- *L'activité des délégations internationales :*

Les dépenses relatives à l'activité de l'Assemblée auprès des organismes internationaux regroupent les dépenses des députés membres de diverses assemblées parlementaires : Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), groupe français de l'Union Interparlementaire (UIP). Elles comprennent d'une part la quote-part de l'Assemblée nationale aux frais de fonctionnement de ces organismes ainsi que les frais de missions et de réceptions des députés membres de la délégation française dans chacune des assemblées parlementaires précitées. Elles représentent, comme en 2013, une part prépondérante (60,58 %) du montant total imputé sur *l'article 6568 (activités internationales de l'Assemblée nationale)*.

Les dépenses de la délégation de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), s'établissent à 460 033 euros, en légère hausse (+ 0,68 %) par rapport à 2013 (456 926 euros).

Depuis 2012, la contribution française à l'AP-OTAN est entièrement prise en charge par l'Assemblée (et non plus par le ministère des Affaires étrangères). Elle a été fixée à 251 855 euros en 2014 (54,75 % du montant total des dépenses de l'exercice), soit légèrement en deçà (- 2,44 %) de celle versée en 2013 (258 164 euros).

Les autres dépenses correspondent à la participation des députés français aux réunions et sessions de l'AP-OTAN : le Forum Transatlantique de Washington (42 969 euros en 2014, contre 41 132 euros en 2013), la session plénière au Pays-Bas et la session de printemps en Lituanie (respectivement 12 608 euros et 18 452 euros, contre 18 044 euros et 5 381 euros en 2013). En 2013, la session de printemps s'était tenue au Luxembourg, ce qui avait exceptionnellement permis de réduire sensiblement le coût du déplacement. Par ailleurs, comme l'an dernier, plusieurs réunions de commissions de l'Assemblée parlementaire se sont tenues hors d'Europe, ce qui a occasionné des frais significatifs (60 688 euros pour les trois déplacements les plus importants, dont deux aux Etats-Unis et le troisième au Japon).

La charge annuelle du groupe français de l'Union Interparlementaire (UIP) diminue de 6,68 % en 2014 (2013 : 344 811 euros ; 2014 : 321 767 euros). Si la contribution versée en 2014 (258 202 euros) est légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent (264 586 euros), la baisse du réalisé global s'explique surtout par la diminution des autres dépenses (participation à des réunions diverses, organisation de réceptions, frais de traduction, etc.) : 63 565 euros en 2014, contre 80 224 euros en 2013 (- 20,77 %).

Les dépenses de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE) augmentent de 13,56 % (2013 : 239 586 euros ; 2014 : 272 086 euros). Après deux années de quasi-stabilité, la contribution aux frais de fonctionnement de l'assemblée parlementaire s'est accrue en 2014 (+ 4,90 % à 172 385 euros). L'exercice a également été marqué par de multiples missions d'observation électorale (Etats-Unis, Moldavie, Ukraine, Turquie), qui ont occasionné des dépenses à hauteur de 30 760 euros au total. En 2013, une seule mission de ce type avait été effectuée en Azerbaïdjan (8 475 euros). Trois réunions plénières se sont, par ailleurs, tenues à Bakou, à Vienne et à Genève, pour un montant total de 37 955 euros.

Les dépenses de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) passent de 214 620 euros en 2013 à 193 758 euros en 2014 (– 9,72 %). La session plénière de l'Assemblée s'est tenue, cette année, au Canada, pour un coût total de 50 173 euros, alors que celle de l'exercice précédent avait eu lieu en Côte d'Ivoire et avait occasionné une dépense de 64 576 euros. La contribution de l'Assemblée nationale aux frais de fonctionnement, qui inclut, outre une cotisation annuelle, les trois cinquièmes du loyer payé par l'APF au titre des locaux qu'elle occupe dans l'immeuble du 233 boulevard St Germain et la prise en charge d'une partie des rémunérations de son personnel, est quasiment stable à 115 600 euros (115 424 euros en 2013).

Les dépenses de la délégation française aux assemblées européennes s'élèvent à 129 819 euros en 2014 (contre 182 955 euros en 2013, soit – 29,04 %). Depuis la suppression de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, à compter du 30 juin 2011, la quasi-intégralité de ces dépenses est constituée par les frais de participation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En 2014, la participation des députés aux quatre parties de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire a coûté 67 500 euros, soit un niveau inférieur de 4,31 % au réalisé de l'année précédente (70 536 euros). Parmi les autres dépenses de la délégation, on peut relever la participation à trois missions d'observation des élections en Ukraine, en Moldavie et en Tunisie pour un coût total de 8 318 euros (contre 19 656 euros en 2013, coût des cinq missions effectuées).

Les dépenses des autres délégations françaises à des assemblées internationales progressent de 43,07 % pour s'établir à 126 572 euros en 2014 (contre 88 468 euros en 2013). Outre la contribution de l'Assemblée nationale (66 000 euros) au budget de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), identique à celle de 2013, la tenue à Marseille, en janvier 2014, de la 8<sup>ème</sup> réunion des Commissions permanentes et de la 8<sup>ème</sup> session plénière de l'APM a occasionné des frais supplémentaires à hauteur de 42 956 euros. Le solde correspond, notamment, à la participation à la 10<sup>ème</sup> session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée en Jordanie (8 714 euros en 2014, contre 17 443 euros en 2013).

Par ailleurs, 11 605 euros (21 307 euros en 2013) ont été dépensés pour répondre aux besoins de l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF).

*- Les actions ponctuelles et les relations bilatérales :*

Cette rubrique inclut, comme de coutume, les actions de *coopération interparlementaire*, la *représentation parlementaire* de l'Assemblée nationale, le *contrôle des opérations électorales* et les dépenses des *organismes parlementaires bilatéraux*. Après une année 2013 marquée par un niveau d'activité parlementaire exceptionnellement élevé, les dépenses de l'exercice 2014 ont été ramenées à 358 990 euros, en diminution de 22,82 % par rapport à l'exercice précédent (465 134 euros).

Les dépenses de coopération interparlementaire<sup>1</sup> se sont ainsi élevées à 124 888,83 euros en 2014 contre 153 554 euros en 2013 (– 18,67 %). Elles ont permis de financer :

- 18 missions réalisées à l'étranger ou en outre-mer pour un coût global de 12 247 euros en 2014. Parmi ces déplacements, on peut signaler une mission de coopération auprès de l'Assemblée nationale du Québec (4 471 euros), ainsi que la participation à un séminaire des Parlements francophones de la Méditerranée, organisé à Tunis (2 271 euros) ;

<sup>1</sup> Hors stagiaires allemands, échanges avec le Bundestag et moyens documentaires et informatiques.

- 37 réceptions et visites d'études organisées à l'Assemblée nationale, pour un coût total de 112 642 euros : parmi les événements les plus importants figurent trois visites d'études de hauts fonctionnaires du Conseil des représentants d'Irak en avril, mai et juin 2014 (coûts respectifs de 11 572 euros, 12 372 euros et 13 813 euros), la réception d'une délégation de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire en janvier (11 705 euros) et l'accueil d'une délégation de l'Assemblée nationale du Mali en juin (10 573 euros).

La coopération bilatérale franco-allemande permet l'accueil de stagiaires allemands et les programmes d'échanges avec le Bundestag. Contrairement à 2013, année marquée par la participation des députés français à la séance commémorative commune à Berlin du cinquantenaire de la signature du traité de l'Elysée (coût total de 99 027 euros), aucun déplacement exceptionnel n'a été organisé en 2014. Pour un coût total de 92 251 euros (188 242 euros en 2013, soit – 50,99 %) ont été, notamment, financés en 2014 :

- l'accueil, comme chaque année, de cinq stagiaires allemands auprès de députés pendant cinq mois (30 500 euros de participation à leur allocation d'entretien) ;
- les activités parlementaires franco-allemandes traditionnelles (prix parlementaire, réunion commune du Bureau et du Präsidium).

D'importants moyens documentaires et informatiques (22 593 euros), notamment au titre de la traduction, ont été, par ailleurs, mobilisés en matière de coopération interparlementaire en 2014, notamment dans le cadre de la tenue, en août 2014, de la conférence des services de bibliothèque et de recherche parlementaires préalable au Congrès annuel de la Fédération internationale des associations de bibliothèque (FIAB).

Les charges de représentation parlementaire (participation de l'Assemblée nationale à des événements internationaux spécifiques) s'élèvent à 9 955 euros en 2014, en baisse de 5,57 % par rapport à 2013 (10 542 euros). Elles correspondent, notamment, à un déplacement en Lituanie afin de la participer à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne en avril 2014 (3 204 euros) et à la participation à la cérémonie de signature de la nouvelle constitution tunisienne à Tunis le 27 janvier 2014 (1 119 euros).

Au titre des autres organismes bilatéraux, les événements suivants ont été financés pour un montant total de 109 302 euros (2013 : 111 157 euros, soit – 1,67 %) :

- deux réunions du Comité permanent de l'Association interparlementaire France-Canada à Grenoble en avril 2014 (8 448 euros) et dans la province de l'Ontario en novembre 2014 (17 114 euros) ;
- la réception, en octobre 2014, d'une délégation de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de la commission interparlementaire France-Québec (21 178 euros) ;
- la deuxième session de la Grande Commission Interparlementaire France-Algérie à Paris en juin 2014 (30 531 euros) ;
- la quatrième session de la Grande Commission France-Chine à Paris, Lyon et Annecy en mai 2014 (30 901 euros).

Comme en 2012 et en 2013, aucune demande spécifique de participation à des opérations de contrôle d'opérations électorales hors du cadre des assemblées parlementaires internationales n'a été adressée à l'Assemblée en 2014.

- *Les activités des groupes d'amitié :*

Les dépenses constatées au titre des activités des groupes d'amitié, à 344 533 euros en 2014, s'accroissent sensiblement par rapport à 2013 (235 326 euros, soit une hausse de 46,41 %). Douze déplacements ont, en effet, été effectués cette année, dont huit dans des pays non européens (Cuba, Mongolie, Cameroun, Japon, Congo, Equateur, Vietnam et Liban), contre neuf en 2013 (pour cinq pays non européens). Six réceptions ont, par ailleurs, été organisées en 2014 (deux en 2013).

• Les missions et réceptions des commissions :

Après une année 2013 marquée par un rythme de travail particulièrement soutenu, le retour à un niveau d'activité plus modéré en 2014 s'est fait directement sentir à travers la diminution (– 12,39 %) des frais de mission et de réception des commissions permanentes, enregistrées sur l'article 6569 (2013 : 925 077 euros ; 2014 : 810 468 euros).

Ces dépenses sont récapitulées, par commission, dans le tableau suivant :

(en euros)

	2013	2014	Δ	%
Commission des Affaires sociales	24 037	14 293	– 9 744	– 41 %
Commission de la Défense	116 936	115 595	– 1 341	– 1 %
Commission des Affaires étrangères	275 075	206 364	– 68 711	– 25 %
Commission des Finances	103 561	63 808	– 39 752	– 39 %
Commission des Lois	69 904	47 669	– 22 235	– 32 %
Commission des Affaires économiques	71 855	68 607	– 3 247	– 5 %
Commission des Affaires européennes	189 293	154 001	– 35 291	– 19 %
Commission des Affaires culturelles	32 652	66 854	+ 34 201	+ 105 %
Commission du Développement durable	41 766	73 277	+ 31 511	+ 75 %
<b>TOTAL</b>	<b>925 077</b>	<b>810 468</b>	– 114 620	– 12 %

Les dépenses de la commission des Affaires étrangères, qui représentent avec plus de 25 % des crédits le premier poste de dépenses, s'établissent à 206 364 euros en 2014 (275 075 euros en 2013 soit une baisse de 24,98 %). Outre la traditionnelle participation à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies (25 728 euros), les crédits de l'exercice 2014 ont permis de financer la réalisation de 36 missions, dont, au titre des plus significatifs, un déplacement à Téhéran en juin 2014 dans le cadre de la mission d'information sur les pays du Proche-Orient (20 856 euros) et une mission à Singapour et en Indonésie en septembre 2014 dans le cadre de la mission d'information sur les pays émergents d'Asie du Sud-Est (18 368 euros).

La commission des Affaires européennes réalise, avec 154 001 euros, 19 % des dépenses totales de missions et réception des commissions pour l'exercice 2014. Les dépenses sont en baisse de 18,64 % par rapport à l'année 2013 (189 293 euros).



Les frais de réception, qui s'élèvent à 27 570 euros en 2014, correspondent à diverses auditions effectuées dans le cadre de rapports d'information (frais d'interprétariat notamment), à des petits-déjeuners de travail et à des réunions interparlementaires. Au titre des événements marquants de l'année 2014 figurent, notamment, la réception de 51 parlementaires de 20 pays de l'Union européenne au mois de septembre sur le projet de parquet européen et la protection des données personnelles (5 780 euros), ainsi qu'une rencontre bilatérale avec la commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag en juin (5 180 euros).

Parmi les frais de mission proprement dits (105 487 euros), qui sont principalement dus à des déplacements préalables à la présentation de rapports d'information, on peut citer notamment :

- un déplacement en Ukraine au mois de juillet dans le cadre de la mission du groupe de travail sur la « Proximité orientale » de l'Union européenne (14 389 euros) ;
- deux déplacements, l'un à Lima (Pérou) et l'autre en Hongrie et en République tchèque dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique (respectivement 9 816 euros et 5 556 euros) ;
- un déplacement en Finlande et en Autriche au mois de mars dans le cadre de la rédaction d'un rapport sur l'emploi des jeunes en Europe (7 706 euros) ;
- un déplacement en Turquie en septembre en vue de l'élaboration d'un rapport sur l'immigration illégale (5 341 euros).

En outre, la contribution de l'Assemblée nationale aux activités de la Conférence des Organes parlementaires spécialisés (COSAC) a coûté au total 18 359 euros. Elle comprend la participation aux réunions tenues en Grèce et en Italie, Etats membres ayant assuré en 2014 la présidence tournante de l'Union européenne (17 737 euros au total), ainsi qu'une contribution aux frais de fonctionnement de la COSAC (622 euros).

Les dépenses de la commission de la Défense (115 595 euros en 2014) sont quasiment stables d'un exercice à l'autre (2013 : 116 936 euros ; 2014 : 115 595 euros, soit - 1,15 %). Elles correspondent, pour un peu plus de la moitié (50,32 %), aux déplacements organisés dans le cadre de la mission d'information sur l'évolution du dispositif militaire français, avec une visite à Abu Dhabi (20 191 euros) et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (37 981 euros). On peut également citer les travaux de la mission d'information sur la prise en charge des blessés (7 859 euros) avec, notamment, un déplacement à Chypre au sas de fin de mission de l'armée de terre pour l'accueil des soldats de l'opération SANGARIS en République centrafricaine.

En raison d'un nombre de déplacements à l'étranger ou en outre-mer (6) plus faible qu'en 2013 (16), les dépenses de la commission des Finances diminuent sensiblement en 2014 (- 38,39 % à 63 808 euros). Trois déplacements majeurs représentent, à eux-seuls, près de 60 % (57,81 %) du total des dépenses : un déplacement au Kenya, en Ethiopie et au Mozambique dans le cadre de la mission sur l'aide publique au développement en Afrique orientale (17 200 euros), une visite des ambassades de France en Angola et en Zambie dans le cadre du rapport sur les crédits de la mission « action extérieure de l'Etat » (12 179 euros) et un déplacement aux Antilles sur la question des aides de l'Etat à la pêche (7 506 euros).

Les dépenses de missions et réceptions de la commission des Affaires culturelles et de l'Education ont plus que doublé à 66 854 euros (2013 : 32 652 euros).

Elles correspondent, pour plus de la moitié (57,29 %) aux déplacements effectués en Allemagne et aux États-Unis dans le cadre de la mission d'information sur la gestion des réserves et des dépôts des musées (38 298 euros).

Les dépenses de la commission du Développement durable ont également augmenté de manière significative en 2014 (+ 75,45 %) à 73 277 euros (contre 41 766 euros en 2013). Parmi les six déplacements effectués à l'étranger, celui effectué à Lima (Pérou) en décembre 2014 par cinq députés français pour participer à la Conférence des Nations-Unies sur le changement climatique dite « COP20 » représente 38 127 euros, soit un peu plus de 52 % du total des dépenses de l'année. On peut également citer une mission en Guyane dans la perspective des discussions sur le projet de loi sur la biodiversité (12 243 euros).

La commission des Lois a, en 2014, organisé quatre missions d'information (cinq en 2013) et des déplacements dans le cadre de l'examen de sept projets de loi (dix en 2013). Les dépenses totales se sont ainsi élevées à 47 669 euros, en baisse de 31,81 % par rapport à l'année précédente (69 904 euros). Plus de la moitié (53,97 %) de ces dépenses a été consacrée aux travaux effectués dans le cadre de la mission d'information sur la collectivité de Saint-Martin et du projet de loi sur la réforme de l'asile (respectivement 17 813 euros et 7 914 euros).

Les dépenses de la commission des Affaires économiques en 2014 (68 607 euros) ont été légèrement inférieures à celles de l'exercice 2013 (71 855 euros, soit - 4,52 %). Parmi les missions d'informations organisées, celles sur le développement économique et sur l'adaptation du droit de l'énergie à l'outre-mer ont coûté respectivement 15 081 euros et 14 431 euros.

Enfin, la commission des Affaires sociales a dépensé au titre des frais de mission et réception 14 293 euros en 2014 (contre 24 037 euros en 2013, soit - 40,54 %). Les crédits ont été utilisés, notamment, pour divers déplacements en province ou en proche banlieue, ainsi que pour des prestations spécifiques d'interprétariat en langue des signes et de transcription visuelle à destination des personnes malentendantes dans le cadre de l'examen de dispositions législatives relatives au handicap.

- Les autres missions et réceptions parlementaires :

L'article 6570 (*missions d'information de la Conférence des Présidents*), créé en 2014, tire les conséquences du développement des interventions initiées directement par la Conférence des Présidents sur des sujets transversaux, y compris à dimension internationale.

Les dépenses constatées en 2014 (87 069 euros) correspondent aux frais de déplacements et de réception supportés dans le cadre de trois missions d'information, dont l'une en République centrafricaine dans le cadre de la préparation du vote de l'Assemblée sur la prolongation de l'opération SANGARIS (69 530 euros) et une autre sur le thème de la simplification législative (14 021 euros).

### **Les autres charges liées au mandat :**

Les dépenses regroupées dans le compte *autres charges liées au mandat (chapitre 658)*, s'élèvent à 4,63 millions d'euros, en diminution de 14,15 % par rapport à 2013 (5,39 millions d'euros).

Comme l'an dernier, cette diminution reflète essentiellement la baisse des dépenses *d'équipement informatique des députés (article 6581)* : 1,72 million d'euros en 2013 ; 1,05 million d'euros en 2014, soit – 39,06 %. Traditionnellement fortes la première année de la législature en raison de l'équipement des députés nouvellement élus, ces dépenses ont tendance à baisser au cours des années suivantes, une grande partie des achats étant généralement réalisés au début de mandat législatif. En 2014, 31,85 % des dépenses (334 682 euros) ont été consacrées à des achats de terminaux téléphoniques, le solde correspondant à des acquisitions de matériels informatiques proprement dits (postes informatiques et écrans).

Les *frais d'hébergement des députés (article 6586)*, dont l'évolution suit celle de l'activité parlementaire, apparaissent logiquement en baisse sensible par rapport à l'exercice précédent (2013 : 526 278 euros ; 2014 : 430 554 euros, soit – 18,19 %). Compte tenu de la capacité d'hébergement de la Résidence hôtelière, le nombre de nuitées passées à l'extérieur et remboursées est passé de 2 836 à 1 971 (– 30,50 %).

Les *frais de communication téléphoniques des députés (article 6583)*, en légère baisse (– 2,83 % à 2,62 millions d'euros) par rapport à 2013 (2,70 millions d'euros), représentent plus de la moitié (56,61 %) des autres charges parlementaires en 2014. Conformément à la tendance observée l'an dernier, de plus en plus d'abonnements sont souscrits dans le cadre du marché global de téléphonie passé par l'Assemblée nationale, réduisant d'autant le nombre de députés non couverts (2013 : 216 ; 2014 : 197).

Les dépenses de *formation des députés (article 6584, 6585 et 6588)* se sont globalement élevées à 128 028 euros (contre 175 778 euros en 2013, soit – 27,17 %). Les *formations aux techniques de communication* se sont élevées à 25 088 euros en 2014 (contre 42 991 euros en 2013) et ont permis de financer douze formations. Les dépenses liées aux *cours de langues étrangères* se sont maintenues à niveau élevé en 2014, mais légèrement inférieur à celui de l'année précédente (2013 : 63 882 euros ; 2014 : 59 571 euros). Le volume des heures dispensées a été réduit de 5,25 % à 704 heures en 2014 (contre 743 heures en 2013).

### **6. Les charges exceptionnelles (titre 67) :**

Les dépenses de charges exceptionnelles comportent :

- les secours, inscrits traditionnellement à l'article 6716 (17 666 euros) ;
- les charges exceptionnelles sur exercices courants et antérieurs (98 161 euros).

### **7. Les dépenses imprévues (titre 69) :**

Le compte de *dépenses imprévues (article 6992)* est un compte de réserves utilisable pour abonder, en tant que de besoin, par des virements budgétaires, les autres comptes de charges. Les sommes effectivement utilisées sont comptabilisées, non sur ce compte mais sur ceux qui ont été abondés, afin de ne pas perdre la nature comptable de la dépense.

<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)</b>						
	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Solde 2014	Variations 2014/2013	
					Δ absolu	Δ %
<b>60 ACHATS DE BIENS ET FOURNITURES</b>	<b>7 339 892</b>	<b>8 029 000</b>	<b>6 722 635</b>	<b>1 306 365</b>	<b>-617 257</b>	<b>-8,41%</b>
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	565 146	688 000	536 440	151 560	-28 706	-5,08%
6011 Fournitures d'ateliers du SAIP	274 492	320 000	300 280	19 720	25 787	9,39%
6012 Fournitures d'impressions et reliures	222 275	310 000	175 467	134 533	-46 807	-21,06%
6013 Fournitures audiovisuelles	68 379	58 000	60 693	-2 693	-7 686	-11,24%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	240 965	286 000	256 924	29 076	15 959	6,62%
6021 Petit équipement du SAIP	141 094	158 000	173 091	-15 091	31 997	22,68%
6022 Petit équipement automobile	48 050	58 000	39 503	18 497	-8 547	-17,79%
6023 Petit équipement du service de la Logistique	41 554	40 000	29 036	10 964	-12 518	-30,12%
6025 Petit équipement téléphonique	10 267	30 000	15 294	14 706	5 027	48,96%
604 ACHATS DE FOURNITURES	2 152 713	2 677 000	2 036 924	640 076	-115 789	-5,38%
6041 Achats de fournitures de bureau	1 514 299	1 980 000	1 379 288	600 712	-135 011	-8,92%
6042 Achats d'autres fournitures	613 382	650 000	633 996	16 004	20 614	3,36%
6043 Fournitures du labo photo-vidéo	4 302	20 000	4 863	15 137	561	13,03%
6044 Fournitures médicales soins et prévention	20 731	27 000	18 777	8 223	-1 953	-9,42%
605 ACHATS DE FLUIDES	4 327 902	4 326 000	3 853 169	472 831	-474 733	-10,97%
6051 Fluides pour les bâtiments	4 191 983	4 136 000	3 743 682	392 318	-448 302	-10,69%
6052 Carburant pour véhicules	135 918	190 000	109 487	80 513	-26 431	-19,45%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	53 166	52 000	39 178	12 822	-13 988	-26,31%
6071 Achats de marchandises	53 166	52 000	39 178	12 822	-13 988	-26,31%
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>23 444 366</b>	<b>22 689 000</b>	<b>21 268 949</b>	<b>1 420 051</b>	<b>-2 175 417</b>	<b>-9,28%</b>
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	424 126	580 000	461 401	118 599	37 275	8,79%
6113 Abonnements aux bases extérieures	282 533	280 000	280 750	-750	-1 783	-0,63%
6114 Hébergement du site Internet	141 593	300 000	180 651	119 349	39 058	27,58%
613 LOCATIONS	5 148 194	4 450 000	3 965 215	484 785	-1 182 980	-22,98%
6132 Locations et charges immobilières	3 550 320	3 209 000	2 695 513	513 487	-854 807	-24,08%
6133 Redevances et locations informatiques	350 465	435 000	352 838	82 162	2 373	0,68%
6134 Locations de réseaux privés de transmission	1 350	8 000	1 456	6 544	106	7,85%
6135 Locations de matériel de communication	340 837	80 000	75 701	4 299	-265 135	-77,79%
6136 Locations de photocopieurs	52 115	38 000	35 934	2 066	-16 181	-31,05%
6137 Locations de matériel de transport	38 319	70 000	33 029	36 971	-5 290	-13,80%
6138 Location de matériel divers	468 536	236 000	411 453	-175 453	-57 083	-12,18%
6139 Autres locations	346 252	374 000	359 290	14 710	13 038	3,77%
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	14 079 092	13 908 480	13 565 285	343 195	-513 807	-3,65%
6151 Entretien et réparation de biens immobiliers	10 613 867	9 879 000	9 930 300	-51 300	-683 568	-6,44%
6152 Entretien des installations de bâtiment	304 503	250 000	313 635	-63 635	9 133	3,00%
6153 Maintenance informatique	1 893 475	2 316 480	2 272 451	44 029	378 976	20,01%
6154 Entretien du matériel de communication	207 829	222 000	192 692	29 308	-15 136	-7,28%
6155 Maintenance du matériel	790 660	919 000	657 871	261 129	-132 789	-16,79%
6156 Entretien des livres et objets anciens	193 459	215 000	127 586	87 414	-65 873	-34,05%
6157 Entretien des installations de transport	75 299	106 000	67 236	38 764	-8 062	-10,71%
6158 Entretien du labo photographique	0	1 000	3 514	-2 514	3 514	NS
6159 Archives audiovisuelles	0	0	0	0	0	NS
616 PRIMES D'ASSURANCES	391 391	400 000	394 429	5 571	3 039	0,78%
6161 Assurances des biens et personnes	295 381	310 000	297 562	12 438	2 181	0,74%
6165 Assurances des véhicules	96 009	90 000	96 867	-6 867	857	0,89%

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Solde 2014	Variations 2014/2013 Δ absolu	Δ %
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 558 958	1 466 520	1 030 054	436 466	-528 904	-33,93%
6171 Etudes et recherches informatiques	793 855	446 520	48 945	397 575	-744 910	-93,83%
6172 Documentation de la bibliothèque	143 436	155 000	157 184	-2 184	13 748	9,58%
6173 Documentation européenne	29 592	60 000	34 341	25 659	4 749	16,05%
6174 Achats de documents pour diffusion	574 649	35 000	29 842	5 158	-544 807	-94,81%
6175 Abonnements	17 426	770 000	759 742	10 258	742 316	4259,74%
6176 Revues de presse	0	0	0	0	0	NS
6178 Reliures	0	0	0	0	0	NS
6179 Documentation internationale	0	0	0	0	0	NS
618 AUTRES CHARGES DIVERSES	1 842 605	1 884 000	1 852 565	31 435	9 961	0,54%
6181 Subventions et libéralités	703 170	704 000	761 828	-57 828	58 658	8,34%
6182 Subventions et indemnités repas	1 139 435	1 180 000	1 090 737	89 263	-48 698	-4,27%
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>10 030 302</b>	<b>10 722 000</b>	<b>9 202 235</b>	<b>1 519 765</b>	<b>-828 067</b>	<b>-8,26%</b>
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 432 171	1 460 000	1 385 144	74 856	-47 027	-3,28%
6211 Personnel intérimaire et mis à disposition	1 426 285	1 460 000	1 385 144	74 856	-41 141	-2,88%
6213 Personnel extérieur mis à disposition du SAIP	5 886	0	0	0	-5 886	-100,00%
622 HONORAIRES	797 031	1 267 000	503 075	763 925	-293 956	-36,88%
6221 Honoraires d'experts et d'avocats	270 898	160 000	158 538	1 462	-112 360	-41,48%
6222 Etudes et expertises des Commissions	203 325	750 000	26 605	723 395	-176 720	-86,91%
6223 Etudes et ingénierie	287 198	357 000	317 932	39 068	30 733	10,70%
6224 Honoraires des rédacteurs de biographies	0	0	0	0	0	NS
6225 Honoraires audiovisuels	0	0	0	0	0	NS
6226 Autres honoraires	35 610	0	0	0	-35 610	-100,00%
623 INFORMATIONS	2 739 564	2 088 000	2 384 812	-296 812	-354 752	-12,95%
6231 Annonces et insertions	70 570	80 000	83 470	-3 470	12 900	18,28%
6233 Communication événementielle	82 058	100 000	117 288	-17 288	35 230	42,93%
6234 Production des images télévisées	1 559 174	875 000	1 423 762	-548 762	-135 412	-8,68%
6235 Documents d'information et de communication	90 293	100 000	110 571	-10 571	20 278	22,46%
6236 Diffusion des images télévisées	272 464	275 000	264 074	10 926	-8 390	-3,08%
6237 Information-multimédia	351 607	308 000	322 170	-14 170	-29 437	-8,37%
6238 Actions pédagogiques & d'information	313 398	350 000	63 477	286 523	-249 920	-79,75%
624 IMPRESSIONS	263 102	268 000	223 345	44 655	-39 757	-15,11%
6241 Impressions parlementaires	261 431	260 000	218 318	41 682	-43 113	-16,49%
6243 Impressions techniques	1 671	8 000	5 027	2 973	3 356	200,81%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 229 504	1 066 000	1 087 155	-21 155	-142 349	-11,58%
6251 Transport de biens	536 019	607 000	507 125	99 875	-28 893	-5,39%
6252 Transport du personnel	693 485	459 000	580 030	-121 030	-113 456	-16,36%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	3 564 249	4 545 000	3 614 897	930 103	50 649	1,42%
6261 Affranchissement du courrier	3 148 162	4 000 000	3 239 598	760 402	91 435	2,90%
6262 Frais de télécommunication	416 087	545 000	375 300	169 700	-40 787	-9,80%
629 REGIES DES SERVICES DE L'A.N.	4 682	28 000	3 806	24 194	-876	-18,70%
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>4 202 917</b>	<b>3 779 100</b>	<b>4 010 664</b>	<b>-231 564</b>	<b>-192 253</b>	<b>-4,57%</b>
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 453 924	3 000 000	3 304 495	-304 495	-149 429	-4,33%
635 IMPÔTS LOCAUX	715 050	710 000	703 926	6 074	-11 125	-1,56%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	103	100	2 243	-2 143	2 140	2087,80%
638 FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAP	33 840	69 000	0	69 000	-33 840	-100,00%

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Solde 2014	Variations 2014/2013	
					Δ absolu	Δ %
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>183 510 002</b>	<b>175 039 188</b>	<b>175 225 917</b>	<b>-186 729</b>	<b>-8 284 086</b>	<b>-4,51%</b>
641 PERSONNELS STATUTAIRES	125 828 837	116 196 000	116 573 321	-377 321	-9 255 516	-7,36%
6411 Traitements-rémunérations de base	51 876 356	52 650 000	51 413 719	1 236 281	-462 637	-0,89%
6412 Indemnités de législation	23 734 655	24 000 000	23 561 921	438 079	-172 734	-0,73%
6413 Travaux supplémentaires	33 102 109	22 325 000	25 424 261	-3 099 261	-7 677 848	-23,19%
6414 Autres indemnités	14 440 853	14 361 000	13 702 328	658 672	-738 525	-5,11%
6415 Prestations familiales	1 746 663	2 000 000	1 669 902	330 098	-76 761	-4,39%
6416 Supplément familial	438 719	470 000	469 629	371	30 909	7,05%
6418 Indemnité de fin de carrière	489 481	390 000	331 560	58 440	-157 921	-32,26%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE	6 280 988	5 941 000	6 111 084	-170 084	-169 904	-2,71%
6421 Traitements-rémunérations de base	4 285 514	4 240 000	4 357 105	-117 105	71 591	1,67%
6422 Indemnités de travaux suppl. et de législation	1 584 123	1 296 000	1 326 613	-30 613	-257 510	-16,26%
6423 Autres indemnités	366 495	363 000	357 807	5 193	-8 688	-2,37%
6424 Prestations familiales	44 857	42 000	69 560	-27 560	24 703	55,07%
6425 Indemnités de préavis de licenciement	0	0	0	0	0	NS
643 PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRÉSIDENT	2 709 780	2 585 100	2 868 628	-283 528	158 847	5,86%
6431 Salaires-rémunérations de base	2 603 425	2 482 000	2 730 037	-248 037	126 612	4,86%
6432 Indemnités	84 597	79 000	115 145	-36 145	30 548	36,11%
6433 Prestations familiales	21 759	24 100	13 969	10 131	-7 790	-35,80%
6434 Indemnités de préavis de licenciement	0	0	9 477	-9 477	9 477	NS
644 AUTRES PERSONNELS	578 886	590 000	528 293	61 707	-50 592	-8,74%
6442 Indemnisation des demandeurs d'emploi	578 886	590 000	528 293	61 707	-50 592	-8,74%
645 CHARGES SOCIALES	45 422 334	47 044 200	46 867 909	176 291	1 445 575	3,18%
6451 Contribution au Fonds de sécurité sociale	3 900 056	3 940 000	3 867 231	72 769	-32 825	-0,84%
6452 Contribution à la Caisse de retraites	39 201 991	40 830 200	40 591 988	238 212	1 389 997	3,55%
6453 Cotisations URSSAF	1 773 964	1 725 000	1 831 530	-106 530	57 566	3,25%
6454 Cotisations caisses complémentaires	425 707	426 000	457 560	-31 560	31 852	7,48%
6455 Contribution de solidarité autonomie	120 616	123 000	119 600	3 400	-1 015	-0,84%
646 PRESTATIONS DIRECTES	1 793 143	1 477 588	1 333 470	144 119	-459 673	-25,64%
6461 Accidents du travail	17 602	15 000	6 683	8 317	-10 919	-62,03%
6462 Capital-décès 1	351 727	80 000	66 642	13 358	-285 085	-81,05%
6463 Allocation-décès 1	35 696	20 000	14 831	5 169	-20 865	-58,45%
6464 Allocations viagères	55 992	31 250	56 172	-24 922	180	0,32%
6465 Médico-social et prévention	0	2 000	0	2 000	0	NS
6466 Arrérages de pensions des R.U.F.	1 332 126	1 325 338	1 189 142	136 196	-142 984	-10,73%
6467 Allocations vacances des contractuels	0	4 000	0	4 000	0	NS
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	165 523	191 300	168 365	22 935	2 842	1,72%
6473 Action sociale	0	0	0	0	0	NS
6474 Subventions et indemnités repas	426	0	840	-840	414	97,23%
6475 Indemnités repas gardes républicains	112 323	125 000	121 764	3 236	9 442	8,41%
6476 Subvention à la Mutuelle du personnel	41 535	45 000	39 037	5 963	-2 498	-6,01%
6477 Médecine du travail	11 240	21 300	6 724	14 576	-4 516	-40,18%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	730 511	1 014 000	774 847	239 153	44 336	6,07%
6481 Frais de recrutement de personnel	262 341	314 000	182 304	131 696	-80 038	-30,51%
6482 Formation professionnelle	459 849	650 000	523 658	126 342	63 809	13,88%
6483 Dons de médailles	0	0	0	0	0	NS
6484 Formations micro-informatiques	8 321	50 000	68 886	-18 886	60 564	727,80%



	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Solde 2014	Variations 2014/2013	
					Δ absolu	Δ %
<b>65 CHARGES PARLEMENTAIRES</b>	<b>289 455 299</b>	<b>295 306 285</b>	<b>288 744 578</b>	<b>6 561 707</b>	<b>-710 721</b>	<b>-0,25%</b>
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	50 111 426	50 282 719	49 996 414	286 305	-115 012	-0,23%
6511 Indemnité parlementaire	49 063 025	49 161 419	48 962 717	198 702	-100 308	-0,20%
6512 Indemnités spéciales	564 717	591 300	549 005	42 295	-15 712	-2,78%
6514 Prestations familiales	245 923	290 000	261 097	28 903	15 173	6,17%
6515 Supplément familial	237 761	240 000	223 595	16 405	-14 167	-5,96%
652 CHARGES SOCIALES	63 634 145	63 442 206	61 870 125	1 572 081	-1 764 021	-2,77%
6521 Sécurité sociale et prévoyance	62 145 004	61 885 266	60 479 009	1 406 257	-1 665 995	-2,68%
6522 Prestations directes	1 298 630	1 365 940	1 200 995	164 945	-97 635	-7,52%
6528 Autres charges sociales	190 511	191 000	190 120	880	-391	-0,21%
				0		
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	158 087 836	161 824 990	160 402 082	1 422 908	2 314 246	1,46%
6531 Frais de secrétariat des groupes	10 289 816	10 114 511	10 166 925	-52 414	-122 891	-1,19%
6532 Frais de secrétariat des députés	108 781 400	110 598 999	110 968 947	-369 948	2 187 547	2,01%
6533 Crédit supplémentaire de fin de mandat	211 570	2 000 000	577 770	1 422 230	366 200	173,09%
6534 Indemnité représentative de frais de mandat	38 805 050	39 111 480	38 688 440	423 040	-116 611	-0,30%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	7 720 755	8 416 000	7 329 139	1 086 861	-391 617	-5,07%
6541 Déplacements par avions	4 498 299	5 200 000	3 991 970	1 208 030	-506 329	-11,26%
6542 Déplacements SNCF/RATP	1 696 415	1 710 000	1 734 851	-24 851	38 436	2,27%
6543 Déplacements en taxis	1 031 528	870 000	1 103 497	-233 497	71 968	6,98%
6544 Remboursements de péages	108 681	151 000	108 243	42 757	-438	-0,40%
6545 Déplacements des anciens députés	385 832	485 000	390 578	94 422	4 746	1,23%
655 CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES	77 943	215 000	59 783	155 217	-18 159	-23,30%
6551 Office d'évaluation des choix scientifiques	77 943	215 000	59 783	155 217	-18 159	-23,30%
6556 Office d'évaluation des politiques de santé	0	0	0	0	0	NS
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	4 432 142	5 375 370	4 371 606	1 003 764	-60 536	-1,37%
6563 Frais de réception du Président	475 138	450 000	456 933	-6 933	-18 205	-3,83%
6564 Frais de déplacement du Président	40 251	60 000	46 060	13 940	5 809	14,43%
6565 Frais de mission du Cabinet	54 941	60 000	54 959	5 041	19	0,03%
6566 Frais de réception du Bureau	529 726	600 000	478 718	121 282	-51 008	-9,63%
6567 Délégations	6 142	22 500	22 581	-81	16 439	267,66%
6568 Activités internationales de l'A.N.	2 400 867	3 166 000	2 501 886	664 114	101 019	4,21%
6569 Missions et réceptions des Commissions	925 077	1 016 870	810 468	206 402	-114 610	-12,39%
657 AUTRES MISSIONS ET RECEPTIONS	0	0	87 069	-87 069	87 069	NS
6570 Autres missions et réceptions parlementaires	0	0	87 069	-87 069	87 069	NS
658 AUTRES CHARGES LIÉES AU MANDAT	5 391 051	5 750 000	4 628 360	1 121 640	-762 691	-14,15%
6581 Equipement informatique des députés	1 724 120	1 600 000	1 050 716	549 284	-673 404	-39,06%
6582 Maintenance des équipements bureautiques des groupes	179 083	260 000	222 531	37 469	43 449	24,26%
6583 Frais de communication des députés	2 696 214	3 000 000	2 619 944	380 056	-76 270	-2,83%
6584 Formation aux techniques de communication	42 991	60 000	25 088	34 912	-17 903	-41,64%
6585 Autres formations députés	68 905	50 000	43 369	6 631	-25 536	-37,06%
6586 Frais d'hébergement	526 278	400 000	430 554	-30 554	-95 725	-18,19%
6587 Insignes et équipements officiels	1 674	235 000	67 251	167 749	65 577	3916,44%
6588 Cours de langues	63 882	50 000	59 571	-9 571	-4 311	-6,75%
6589 Autres charges diverses	87 903	95 000	109 336	-14 336	21 433	24,38%
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>327 012</b>	<b>35 000</b>	<b>115 826</b>	<b>-80 826</b>	<b>-211 185</b>	<b>-64,58%</b>
671 Charges exceptionnelles exercice courant	36 706	35 000	114 147	-79 147	77 441	210,98%
674 Charges exceptionnelles exercices antérieurs	290 306	0	1 680	-1 680	-288 626	-99,42%
<b>69 DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>0</b>	<b>2 293 000</b>	<b>0</b>	<b>2 293 000</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
699 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 293 000	0	2 293 000	0	NS
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>518 309 790</b>	<b>517 892 573</b>	<b>505 290 804</b>	<b>12 601 769</b>	<b>-13 018 986</b>	<b>-2,51%</b>

### **C. LES RECETTES DIVERSES :**

Les recettes diverses de l'Assemblée nationale comprennent pour l'essentiel des produits dont la nature fluctuante rend peu significatives les variations d'un exercice sur l'autre.

En 2014, elles se sont globalement élevées à 4,86 millions d'euros, en baisse de 34,38 % par rapport à l'exercice 2013 (7,41 millions d'euros). Proportionnellement faibles, elles représentent une part peu significative des ressources de l'Assemblée (2013 : 1,42 % ; 2014 : 0,93 %).

Après une forte décroissance en 2012 (- 29,12 %) et en 2013 (- 54,73 %), les ventes et produits assimilés (titres 70,72 et 73) repartent à la hausse, passant de 161 468 euros à 266 022 euros (+ 64,75 %).

*Les ventes de documents parlementaires (chapitre 721)* qui, depuis l'arrêt par la direction des Journaux Officiels, en 2012, de son service d'abonnement aux documents parlementaires, ne comportent plus que les ventes effectuées par la Boutique, ne représentent plus qu'une part résiduelle du total des ventes et produits assimilés. Les produits enregistrés sur l'exercice 2014 s'établissent à 16 366 euros, soit 6,15 % du total des titres 70, 72 et 73 (4,18 % en 2013, avec 6 745 euros).

*Les ventes de publications de l'Assemblée nationale (article 7220)*, qui regroupent essentiellement les ventes d'affiches et d'ouvrages divers également réalisées par la Boutique, augmentent en 2014 (+ 16,56 % à 22 369 euros). Les rétrocessions perçues par l'Assemblée sur les ventes d'ouvrages et d'affiches ont atteint 19 970 euros (contre 18 927 euros en 2013) grâce au succès de la vente au public du hors-série précité du magazine *Beaux-Arts*. Les produits des ventes aux députés de divers produits (clichés de la Photothèque, catalogues d'exposition, films institutionnels) ont, par ailleurs, représenté 1 642 euros en 2014.

Après une première hausse en 2013 (+ 11,51 % à 44 704 euros), les produits des *ventes de médailles (article 7071)* continuent leur progression pour s'établir à 57 006 euros (+ 27,52 %).

Les ventes de *denrées des distributeurs (articles 7074)* font plus que tripler en 2014, passant de 4 034 euros à 15 579 euros, notamment en raison d'un reversement exceptionnel effectué au bénéfice de l'Assemblée par l'une des sociétés prestataires. Les ventes *d'autres marchandises (article 7075)* s'établissent, pour leur part, à 1 485 euros (904 euros en 2013).

*Les remboursements de communications téléphoniques (article 7082)*, qui intègrent les remboursements des groupes politiques ou de certains utilisateurs extérieurs (LCP-AN, Assemblée parlementaire de la Francophonie, etc.) ainsi que, depuis cette année, les reversements effectués par les députés en situation de dépassement de l'un de leurs forfaits (téléphone ou affranchissement), repartent à la hausse pour s'établir à 69 799 euros en 2014 après la forte baisse constatée en 2013 (- 85,94 % à 24 249 euros).

*Les produits d'activités annexes (article 7088)* sont, pour leur part, multipliés par 2,7 à 44 812 euros (16 664 euros en 2013), notamment en raison d'un produit de 15 400 euros correspondant à la vente de terminaux mobiles à des députés ne disposant plus d'un solde suffisant sur leur crédit informatique.



Seuls les produits issus de la *délivrance de photocopies (article 7081)*, étroitement liés aux besoins exprimés par les parlementaires et les groupes politiques, diminuent légèrement (– 14,16 %) et sont ramenés à 38 607 euros contre 44 977 euros en 2013.

Après avoir atteint un niveau très élevé en 2013 (5,66 millions d'euros), les produits de gestion courante (*titre 75*) ont été ramenés à 3,93 millions d'euros en 2014 (– 30,53 %). Ils représentent toujours plus des trois quarts (80,84 %) des recettes diverses de l'Assemblée.

Les recettes comptabilisées sur *l'article 7580 (produits divers de gestion courante)* s'établissent à 1,07 million d'euros contre 2,77 millions d'euros en 2013 (– 61,41 %). En 2013, elles avaient comporté une indemnisation de 1,94 millions d'euros perçue en réparation d'un préjudice lié à des dommages situés sous l'embranchement de l'escalier d'honneur. En 2014, elles ont enregistré la régularisation du solde des crédits non consommés sur exercices antérieurs au titre des représentants français au Parlement européen (0,37 million d'euros), le dispositif de gestion nationale des indemnités étant définitivement supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014<sup>1</sup>. Les produits issus des annulations de factures non parvenues des exercices précédents se sont, par ailleurs, élevés à 0,16 million d'euros.

Les *revenus des immeubles (article 7520)*, qui enregistrent le produit des locations de salles de réunion, sont quasiment stables en 2014 à 182 162 euros (183 456 euros en 2013, soit – 0,71 %). Les *remboursements des caisses primaires d'assurance maladie et du FONGECIF (chapitre 754)* effectués au titre des indemnités journalières des collaborateurs et des formations effectuées pour ces derniers s'élèvent en 2014 à 0,58 million d'euros au lieu de 0,56 million en 2013 (+ 3,92 %).

Les *redevances de gestion des fonds de sécurité sociale* s'élèvent, en 2014 à 1,91 million d'euros, soit un niveau légèrement inférieur (– 2,51 %) à celui constaté en 2013 (1,95 million d'euros).

Les produits exceptionnels (*titre 77*), qui recouvrent des produits non récurrents de nature diverse, s'établissent à 0,67 million d'euros en 2014 après avoir été au-delà des 1,5 million d'euros en 2013 (1,59 million d'euros).

Aucun produit n'a été perçu en 2014 au titre des *remboursements des compagnies de transport (article 7714)*. Ces recettes proviennent essentiellement des ristournes annuelles consenties par Air France et qui, adossées au chiffre d'affaires, varient en fonction du nombre de billets d'avion vendus par la compagnie à l'Assemblée nationale.

Les *autres produits exceptionnels sur exercice courant (article 7718)* et *sur exercices antérieurs (article 7748)* sont globalement en hausse (2013 : 0,37 million d'euros ; 2014 : 0,44 million d'euros).

Enfin, les *remboursements des compagnies d'assurances (chapitre 776)* sont en forte baisse (2013 : 1,14 million d'euros ; 2014 : 0,16 million d'euros). Les produits enregistrés en 2013 comportaient, en effet, le solde de l'indemnité précédemment évoquée concernant les dommages situés sous l'escalier d'honneur (1,08 million d'euros). Au titre des *remboursements divers (article 7765)* ont été enregistrés, en revanche, deux versements, l'un de 96 636 euros et l'autre de 59 129 euros, en réparation de deux sinistres, l'un survenu au 233, boulevard Saint-Germain (destruction d'une baie vitrée) et l'autre au 33, rue Saint-Dominique (dégât des eaux).

---

<sup>1</sup> Le détail du dispositif figure en page 96.

**RECETTES DIVERSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2014/2013	
	2013	2014	2014		2013	Δ absolu
<b>70 VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>135 532</b>	<b>355 500</b>	<b>227 287</b>	<b>-128 213</b>	<b>91 755</b>	<b>67,70%</b>
707 VENTES DE MARCHANDISES	49 642	53 500	74 070	20 570	24 428	49,21%
7071 Ventes de médailles	44 704	50 000	57 006	7 006	12 302	27,52%
7072 Ventes d'accessoires	0	0	0	0	0	NS
7073 Ventes de cartes de vœux	0	0	0	0	0	NS
7074 Ventes de denrées distributeurs	4 034	3 500	15 579	12 079	11 545	286,18%
7075 Ventes autres marchandises	904	0	1 485	1 485	581	64,31%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	85 890	302 000	153 217	-148 783	67 328	78,39%
7081 Délivrances de photocopies	44 977	40 000	38 607	-1 393	-6 370	-14,16%
7082 Remb. de communications téléphoniques	24 249	250 000	69 799	-180 201	45 550	187,84%
7083 Ventes de catalogues	0	1 000	0	-1 000	0	NS
7088 Autres produits d'activités annexes	16 664	11 000	44 812	33 812	28 148	168,91%
<b>72 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES</b>	<b>25 936</b>	<b>38 000</b>	<b>38 735</b>	<b>735</b>	<b>12 799</b>	<b>49,35%</b>
721 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	6 745	8 000	16 366	8 366	9 621	142,65%
7211 Ventes par le Kiosque	6 745	8 000	16 366	8 366	9 621	142,65%
7212 Ventes par les J.O.	0	0	0	0	0	NS
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'A.N.	19 192	30 000	22 369	-7 631	3 178	16,56%
7220 Ventes de publications de l'A.N.	19 192	30 000	22 369	-7 631	3 178	16,56%
<b>73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
7310 CESSIONS DE FOURNITURES	0	0	0	0	0	NS
7320 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	NS
<b>75 PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 655 746</b>	<b>3 701 300</b>	<b>3 929 203</b>	<b>227 903</b>	<b>-1 726 543</b>	<b>-30,53%</b>
7520 REVENUS DES IMMEUBLES	183 456	200 000	182 162	-17 838	-1 294	-0,71%
7530 RETENUES HLM-ILN	0	300	0	-300	0	NS
7540 REMBOURSEMENTS CPAM/FONGECIF	558 061	500 000	579 911	79 911	21 850	3,92%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	0	0	3 060	3 060	3 060	NS
7551 Office d'évaluation des choix scientifiques	0	0	3 060	3 060	3 060	NS
756 REDEVANCES DE GESTION FONDS DE SEC SOC	1 954 383	1 910 000	1 905 351	-4 649	-49 033	-2,51%
7560 Produits de redevance de gestion SSD/SSP	1 954 383	1 910 000	1 905 351	-4 649	-49 033	-2,51%
7570 COTISATIONS FAMDDRE	190 511	191 000	190 120,16	-880	-391	-0,21%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2 769 335	900 000	1 068 599	168 599	-1 700 736	-61,41%
7580 Produits divers de gestion courante	2 769 335	900 000	1 068 599	168 599	-1 700 736	-61,41%

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Solde 2014	Variations 2014/2013	
					Δ absolu	Δ %
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 589 859</b>	<b>310 000</b>	<b>665 403</b>	<b>355 403</b>	<b>-924 456</b>	<b>-58,15%</b>
771 PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT	365 485	210 000	434 341	224 341	68 856	18,84%
7713 Dons, subventions et libéralités reçues	0	0	0	0	0	NS
7714 Remboursements des compagnies de transports	45 000	60 000	0	-60 000	-45 000	-100,00%
7718 Autres produits exceptionnels	320 485	150 000	434 341	284 341	113 856	35,53%
774 PROD. EXCEPT. EXERCICES ANTÉRIEURS	47 777	0	2 905	2 905	-44 872	-93,92%
7743 Produits sur annulation de mandats	96	0	0	0	-96	NS
7746 Recettes sur dettes/déchéance quadriennale	0	0	0	0	0	NS
7748 Autres produits exceptionnels	47 680	0	2 905	2 905	-44 775	-93,91%
				0		
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	33 003	30 000	65 276	35 276	32 273	97,79%
7752 Cessions d'immobilisations corporelles	33 003	30 000	65 276	35 276	32 273	97,79%
776 REMB. DES CIES D'ASSURANCES	1 143 594	70 000	162 881	92 881	-980 713	-85,76%
7761 Remboursements/responsabilité civile	1 080 521	0	0	0	-1 080 521	NS
7762 Remboursements/vols	0	0	0	0	0	NS
7763 Remboursements/incendie	0	0	0	0	0	NS
7764 Remboursements/véhicules	400	0	1 600	1 600	1 200	300,00%
7765 Remboursements divers	62 673	70 000	161 281	91 281	98 608	157,34%
<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>7 407 074</b>	<b>4 404 800</b>	<b>4 860 628</b>	<b>455 828</b>	<b>-2 546 445</b>	<b>-34,38%</b>

## II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des charges et produits de l'Assemblée nationale.

Les charges et produits extrabudgétaires, dont les montants globaux sont faibles au regard du budget de l'Assemblée, correspondent à des charges sur ressources affectées, à des charges ou des produits financiers ayant par nature un caractère aléatoire ou à des charges et produits pour ordre (amortissements, provisions, cessions d'immobilisations).

Depuis 2007, en application du nouveau référentiel comptable, le périmètre des charges et produits extrabudgétaires a été redéfini : les dépenses et recettes au titre des représentants au Parlement européen ne sont plus suivies dans le compte de résultat de l'Assemblée ; à l'inverse, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les charges et produits au titre de La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale (LCP-AN) sont désormais retracés dans le compte de résultat.

### **A. LES CHARGES EXTRABUDGÉTAIRES :**

**Les charges extrabudgétaires se sont élevées à 26,64 millions d'euros.**

Ces charges comprennent :

✓ les *services bancaires et assimilés (compte 6273)*, constitués des frais bancaires et postaux liés à la gestion des comptes bancaires et à l'exécution des paiements à l'étranger. Ces dépenses restent faibles à 27 361 euros en 2014 ;

✓ *la dotation versée à LCP-AN* stabilisée à 16,64 millions d'euros : elle est égale au montant de la dotation reçue de l'État pour cette chaîne ;

✓ *les dotations aux amortissements et aux provisions* : 11,11 millions d'euros en 2014 (contre 11,73 millions d'euros en 2013) ;

✓ l'enregistrement au crédit des charges d'exploitation, à la demande du certificateur des comptes, de la dotation de variation des stocks (*compte 6031*) pour un montant de 1,16 million d'euros au 31 décembre 2014 ;

✓ la constatation sur le *compte 6752 (valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées)* de la mise au rebut d'un véhicule du parc automobile non entièrement amorti (18 669 euros).

**B. LES PRODUITS EXTRABUDGÉTAIRES :**

**Les produits extrabudgétaires atteignent 22,13 millions d'euros.**

Ils correspondent à quatre types de recettes :

- ✓ la *dotacion reçue de l'État pour financer LCP-AN* : 16,64 millions d'euros ;
- ✓ les *intérêts des prêts (compte 762)* consentis aux députés et au personnel : ces produits s'élèvent pour 2014 à 1 million d'euros (2012 : 1,36 million d'euros ; 2013 : 1,17 million d'euros) ;
- ✓ les *revenus sur valeurs mobilières de placement (compte 764)*, tirés du placement en produits monétaires de la dotation de l'exercice ; ils ont atteint 3,72 millions d'euros en 2014 (2012 : 5,49 millions d'euros ; 2013 : 4,80 millions d'euros) ;
- ✓ les *reprises sur provisions pour charges et amortissements* à hauteur de 0,78 million d'euros (contre 1,16 million d'euros en 2013).

**C. LE RÉSULTAT COMPTABLE :**

**Le solde des charges et des produits extrabudgétaires s'élève à + 4,51 millions d'euros en 2014.**

**En application du nouveau référentiel comptable, la dotation de l'Etat est intégralement enregistrée en produit** (auparavant une fraction de cette dotation correspondant aux dépenses d'investissement de l'année était enregistrée dans les capitaux propres).

Pour passer du résultat budgétaire au résultat comptable, il convient donc désormais non seulement de prendre en compte les charges et produits extrabudgétaires, mais aussi d'ajouter les dépenses d'investissement (qui n'entrent pas dans le résultat comptable).

<b>A - RÉSULTAT BUDGÉTAIRE</b>	<b>3 365 404</b>
<b>B - CHARGES EXTRABUDGÉTAIRES</b>	<b>26 638 372</b>
<b>C - PRODUITS EXTRABUDGÉTAIRES</b>	<b>22 131 387</b>
<b>D - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 094 420</b>
<b>E - RÉSULTAT COMPTABLE (A-B) + (C+D)</b>	<b>12 952 840</b>

*(en euros)*

**Le résultat comptable de l'Assemblée nationale s'établit à 12,95 millions d'euros en 2014 (2,34 millions d'euros en 2013).**

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

	2014	2013	2014	2013
Achats de fournitures et marchandises	6 722 635	7 339 892	Dotation de l'Etat	517 890 000
Variation de stocks	-1 161 605		Dotation reçue LCP-AN	16 641 162
Autres charges externes	30 498 545	33 608 774	Ventes de marchandises	135 532
Impôts, taxes et versements assimilés	4 010 664	4 202 917	Ventes de documents parlementaires	227 287
Charges de personnel	175 225 917	183 510 002	Cessions d'approvisionnement	38 735
dont	126 081 326	135 398 491	Reprises de provisions	0
Charges de rémunérations	48 201 378	47 215 476	Autres produits	776 828
Charges sociales	943 212	896 035		1 156 093
Autres charges de personnels	288 744 578	289 455 299		5 655 746
dont	49 996 414	50 111 426		
Indemnités parlementaires	61 870 125	63 634 145		
Charges sociales	160 402 082	158 087 836		
Secrétariat parlementaire	16 475 957	17 621 891		
Autres charges liées au mandat	10 553 116	10 501 794		
Dotations aux amortissements	559 669	1 229 858		
Dotations aux provisions	16 641 162	16 641 162		
Dotation versée LCP-AN				
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>531 794 679</b>	<b>546 489 698</b>	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>539 503 215</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)</b>	<b>4 713 397</b>
Valeur nette comptable d'immobilisations financières cédées	0	0	Intérêts des prêts	997 920
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	Autres produits financiers	0
			Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	3 715 477
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)</b>	<b>134 496</b>	<b>327 687</b>	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)</b>	<b>665 403</b>
Charges exceptionnelles sur exercice courant	114 147	36 706	Produits exceptionnels sur exercice courant	434 341
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	1 680	290 306	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	2 905
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	18 669	676	Produits sur sorties d'actifs corporels	65 276
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0
			Remboursements des compagnies d'assurance	162 881
<b>Résultat de l'exercice (IV)</b>	<b>12 952 840</b>	<b>2 339 648</b>		
<b>TOTAL CHARGES (I-II-III-IV)</b>	<b>544 882 016</b>	<b>549 157 033</b>	<b>TOTAL PRODUITS (I-II-III)</b>	<b>544 882 016</b>
				<b>549 157 033</b>

### III - LE BILAN

Le bilan est la représentation à un instant donné des ressources dont dispose l'Assemblée nationale et des emplois qu'elle en a faits.

La structure du bilan au 31 décembre 2014 est stable et se caractérise par :

- à l'actif, des immobilisations prépondérantes (92,26 %) ;
- au passif, des capitaux propres qui représentent plus de 94 % de l'ensemble.

#### **A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF :**

##### 1 - Les immobilisations :

D'un montant de 823,49 millions d'euros au 31 décembre 2014, les immobilisations nettes sont en légère diminution par rapport au bilan de clôture 2013 (828,56 millions d'euros, soit - 0,61 %)

La structure de l'actif immobilisé est peu modifiée par rapport à l'exercice précédent. La part des immobilisations corporelles est en légère augmentation et demeure, ainsi, largement prépondérante (70,48 % de l'actif immobilisé en 2014, contre 69,53 % en 2013). Le montant des immobilisations en cours diminue légèrement pour s'établir à 2,09 millions d'euros en raison de la mise en service d'opérations en 2014 (rénovation des murs d'enceinte de l'Hémicycle, création de refuges pour personnes à mobilité réduite, etc.).

Les immobilisations incorporelles progressent légèrement après une baisse de 0,40 million d'euros en 2013 (2014 : + 0,32 million d'euros), pour retrouver un niveau proche de celui de 2012 (2012 : 2,35 millions d'euros ; 2013 : 1,95 million d'euros ; 2014 : 2,28 millions d'euros). Enfin, l'extinction progressive des prêts immobiliers accordés aux députés et au personnel, explique la diminution des immobilisations financières qui passent de 247,35 millions d'euros à fin 2013 à 238,76 millions d'euros à fin 2014.

##### *a - Les immobilisations incorporelles et corporelles :*

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2014 atteint 582,64 millions d'euros contre 578,09 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013, soit une progression de (+ 0,79 %) en un an. Les travaux et acquisitions de l'année ont globalement été légèrement supérieurs aux amortissements.

Deux catégories doivent être distinguées au sein de cet ensemble :

- Le parc immobilier :

La valeur nette du parc immobilier s'établit à 559,35 millions d'euros (soit 96 % des immobilisations corporelles nettes). Le parc immobilier se subdivise en trois sous-catégories d'immeubles :



Au titre des *immeubles historiques* (Palais-Bourbon et Hôtel de Lassay), les sommes nettes immobilisées (50,58 millions d'euros) correspondent à la valeur brute de clôture de 2013 (56,95 millions d'euros) majorée du montant des travaux effectués en 2014 (8,65 millions d'euros) et minorée des amortissements pratiqués (15,01 millions d'euros).

Au titre des *immeubles non spécifiques*, les montants figurant au bilan de clôture (508,69 millions d'euros) comprennent la valeur vénale des immeubles actualisée par l'agence France Domaine au 31 décembre 2012, évaluée à 505,91 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent les travaux réalisés sur ces immeubles en 2013 (1,33 million d'euros) et en 2014 (1,45 million d'euros). En application du référentiel comptable de l'Assemblée nationale, aucun amortissement n'est pratiqué.

Plus marginalement, les immobilisations nettes incluent pour 0,08 million d'euros, le coût de la valeur brute des immeubles loués au 31 décembre 2014 (0,20 million d'euros), diminué des amortissements (0,12 million d'euros), réalisés sur les *immeubles loués*.

- Les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles autres que le parc immobilier

Ce poste inclut les acquisitions réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, date du premier bilan de l'Assemblée nationale. Leur montant net des amortissements s'établit à 21,02 millions d'euros.

*b - Les immobilisations financières :*

Ce sont l'ensemble des titres de créances, détenus par l'Assemblée nationale, destinés à être conservés au-delà d'un an. D'un montant de 238,76 millions d'euros à la fin de l'exercice 2014 (contre 247,35 millions d'euros fin 2013), ces immobilisations se composent :

✓ des participations de l'Assemblée nationale essentiellement composée de la participation de l'Assemblée nationale dans la société de programme LCP-AN (compte 261) pour 40 153 euros ;

✓ des obligations et autres droits de créance (compte 272), tous déposés dans les fonds communs de placement (FCP) dédiés gérés par NATIXIS et par la BRED. Leur valeur nette comptable s'établit en 2014 à 145,43 millions d'euros. La valeur liquidative des fonds qui restent immobilisés fin 2014 s'établit globalement à 310,77 millions d'euros (soit une plus-value latente globale de 165,34 millions d'euros).

Comptes		Valeur comptable au 31/12		Valeur liquidative au 31/12	
		2012	2013	2013	2014
27222	FCP (NATIXIS)	117,08	117,08	281,22	310,77
27221	FCP (Société Générale/BRED)	28,25	28,35		
<b>TOTAL</b>		<b>145,43</b>	<b>145,43</b>	<b>281,22</b>	<b>310,77</b>

(en millions d'euros)

✓ des différents prêts (*compte 274*) dont l'encours baisse par rapport à l'année précédente en s'établissant à 92,65 millions d'euros, contre 101,24 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013. Ces prêts sont, notamment, constitués par les anciens prêts au logement

En 2014, les prêts versés aux députés ont représenté 1,41 million d'euros (1,14 million d'euros en 2013) et les prêts versés au personnel 3,72 millions d'euros (2,71 millions d'euros en 2013) ; les amortissements correspondants (remboursements en capital) s'élèvent respectivement à 4,51 millions d'euros et à 10,05 millions d'euros. Le solde net se traduit, pour ces deux catégories de prêts, par une diminution de l'encours de 9,43 millions d'euros. Cette tendance est la conséquence de la suppression du dispositif de prêts immobiliers à compter de 2010, les remboursements en capital devenant ainsi supérieurs au montant des prêts accordés.

(en millions d'euros)

	DÉPUTÉS			FONCTIONNAIRES		
	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours	Montants des prêts versés	Remboursements en capital	Variation de l'encours
2008	7,43	6,81	+ 0,62	6,53	8,18	- 1,65
2009	8,09	5,90	+ 2,19	19,69	7,85	+ 11,84
2010	1,16	3,86	- 2,70	7,35	5,66	+ 1,69
2011	1,19	7,51	- 6,32	7,16	11,21	- 4,05
2012	1,92	6,56	- 4,64	3,90	11,25	- 7,35
2013	1,14	5,40	- 4,26	2,71	10,84	- 8,13
2014	1,41	4,51	- 3,10	3,72	10,05	- 6,33

✓ des différents *dépôts et cautionnements* (*compte 275*) pour 0,63 million d'euros.

*c - Les immobilisations en cours :*

A la fin de l'exercice 2014, les immobilisations en cours atteignent 2,09 millions d'euros, en diminution de 1,03 million d'euros par rapport à la fin de l'année 2013 (3,12 millions d'euros).

Ces comptes enregistrent les dépenses correspondant à des travaux de rénovation dont la réalisation est effectuée partiellement au cours de l'année et dont l'achèvement est prévu sur un exercice ultérieur. Parmi les opérations d'envergure significative en cours au 31 décembre 2014, figurent notamment la transformation en bureaux de locaux situés au Palais-Bourbon (0,46 million d'euros), le développement de nouveaux logiciels dans le cadre du schéma directeur informatique (0,33 million d'euros) et la création de refuges pour les personnes à mobilité réduite (0,28 million d'euros en 2014).

2 - L'actif circulant :

L'actif circulant comprend d'une part les créances détenues par l'Assemblée sur des tiers externes ou internes, d'autre part ses disponibilités. Elle comprend également à compter de l'exercice 2014 la valeur nette comptable des stocks détenus par l'Assemblée nationale au 31 décembre de l'exercice.

*a - Les stocks :*

Le montant des stocks inscrit au bilan au 31 décembre de l'exercice a été calculé en valorisant les quantités inventoriées à la clôture de l'exercice, pour l'essentiel, par référence à un coût d'achat historique. Ils s'établissent au 31 décembre 2014 à 1,16 million d'euros et sont constitués pour l'essentiels de matières premières non consommées (denrées, fournitures et médailles).

*b - Les créances :*

Les créances constatées à la fin de l'exercice 2014 s'élèvent, comme en 2013, à 0,36 million d'euros. Comme chaque année, leur poids relatif dans l'actif de l'Assemblée nationale est extrêmement marginal (moins de 0,1 % du total).

Les principaux postes de créances sont les suivants :

✓ le montant de 0,07 million d'euros inscrit à la rubrique « créances et comptes rattachés » correspond à des créances à court terme régularisées début 2015.

✓ les autres créances (0,29 million d'euros) regroupent, notamment, les produits rattachés à l'exercice 2014, mais non encore encaissés au 31 décembre (0,21 million d'euros), les avances sur paies à régulariser sur l'exercice suivant, ainsi que les trop-versés à récupérer (0,07 million d'euros).

*c - Les disponibilités :*

Elles s'établissent à 67,24 millions d'euros à la fin de l'exercice 2014 (50,77 millions d'euros fin 2013).

Les valeurs mobilières de placement, principale composante des disponibilités de l'Assemblée nationale, sont constituées du placement sur des titres court terme de la dotation de l'année en cours. Leur montant est de 6,70 millions d'euros à la fin de l'exercice 2014.

Les autres composantes des disponibilités sont les comptes courants débiteurs pour 60,44 millions d'euros et les avances accordées aux régies permanentes et aux missions gérées par la division du Protocole et de la gestion (0,10 million d'euros).

**B - LES ÉLÉMENTS DU PASSIF :****1 - Capitaux propres :**

Les capitaux propres (dotations, report à nouveau et résultat de l'exercice) progressent légèrement à 842,05 millions d'euros, contre 829,10 millions d'euros entre les bilans de clôture des exercices 2013 et 2014. La différence correspond à l'inscription provisoire du résultat de l'exercice 2014 (12,95 millions d'euros) avant son affectation.

## 2 – Les provisions pour risques et charges :

En application du plan comptable général, les avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions et avantages assimilés, doivent faire l'objet de provisions pour charges. Les engagements de pensions et assimilés font l'objet d'une inscription dans l'annexe aux états financiers au titre des engagements hors bilan.

Les provisions inscrites au bilan (pour 1,16 million d'euros) correspondent à la constatation comptable de trois types d'engagements à long terme en faveur des personnels :

- la garantie d'une rémunération pendant un congé de longue durée pour cause de maladie (0,14 million d'euros) ;
- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs (autorités administratives indépendantes et juridictions administratives) pour 0,85 million d'euros ;
- une provision pour risque contentieux : la provision s'élève à 0,17 million d'euros et correspond à un pourcentage des demandes de réparation des plaignants hors préjudice moral, ce type de préjudice étant, par nature, difficilement évaluable.

## 3 - Les dettes :

Les dettes figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent pour l'essentiel les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'Etat.

Les *dettes à l'égard des fournisseurs et comptes rattachés* s'élèvent à 11,29 millions d'euros fin 2014 (contre 11,16 millions d'euros fin 2013). Il s'agit :

- d'une part, des dépenses mandatées pendant la période complémentaire de 2014, du 1<sup>er</sup> au 20 janvier 2015 et payées en 2015 au titre de l'exercice 2014 (9,27 millions d'euros) ;
- d'autre part, des factures non parvenues au 20 janvier 2015 mais qui, correspondant à des services faits antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ont été rattachées à l'exercice 2014 (2,03 million d'euros).

Les *autres dettes*, d'un montant de 38,05 millions d'euros, incluent :

- les comptes de liaison avec les comptabilités annexes créditeurs, dont le montant varie en fonction des excédents ou déficits constatés ainsi que des soldes des comptes fournisseurs de chaque entité annexe : 20,73 millions d'euros ;
- les dettes à l'égard de la Sécurité sociale et des autres organismes assimilés, qui correspondent aux charges sociales de la fin de l'année 2014 payées début 2015 : 15,55 millions d'euros ;
- les charges à payer au titre des indemnités payées en 2015, mais correspondant à des services faits en 2014 : 0,56 million d'euros ;
- les dettes à l'égard de l'Etat et organismes assimilés, soit essentiellement le solde 2014 de la taxe sur les salaires et de la participation au Syndicat des Transports d'Ile-de-France, les montants correspondants ayant été versés en janvier 2015 : 1,04 million d'euros ;

- les dettes diverses à l'égard des personnels et des députés : 0,09 million d'euros ;
- les paies, les prestations de sécurité sociale, les arrérages de pensions et successions bloqués, rejetés ou sur lesquels il a été fait opposition : 0,16 million d'euros ;



*DEUXIÈME PARTIE :*  
*OBSERVATIONS GÉNÉRALES*  
*SUR LES*  
*COMPTABILITÉS ANNEXES*  
*ET LES COMPTES*  
*DES REPRÉSENTANTS*  
*AU PARLEMENT EUROPÉEN*

## I - LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS

► Les charges de la caisse de pensions des anciens députés se sont élevées en 2014 à 64,26 millions d'euros, contre 65,81 millions d'euros en 2013 (- 2,35 %). Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du nombre de pensions servies.

	Effectifs	
	31 décembre 2013	31 décembre 2014
<b>Pensionnés</b>	1159	1147
<b>Ayants droit</b>	733	723

Le nombre total de pensions nouvellement liquidées (68, ayants droit inclus) a été légèrement plus important en 2014 qu'en 2013 (44). Compte tenu, par ailleurs, du nombre de sorties enregistrées au cours de l'exercice (90, dont 13 pour raisons d'élection au Sénat suite aux élections du 28 septembre dernier, d'entrée au Gouvernement ou de réélection au Parlement européen), les effectifs de la Caisse de pensions diminuent à nouveau en 2014, passant globalement de 1 892 à 1 870 pensionnés et ayants droit.

Contrairement à ce qui s'était produit en 2013, les pensions versées n'ont bénéficié d'aucune revalorisation en 2014.

En conséquence, les montants des prestations versées au titre du « principal vieillesse » (59,90 millions d'euros) et de la majoration pour enfants (3,53 millions d'euros) diminuent respectivement de 2,27 % et de 2,91 %.

► Les cotisations des députés et la contribution de l'Assemblée nationale représentent ensemble 22,76 millions d'euros, en hausse de 1,46 % par rapport à 2013 (22,44 millions d'euros) sous l'effet de la hausse progressive des taux de cotisation, de 8,93 % le 1<sup>er</sup> janvier 2014 puis de 8,99 % le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le taux de couverture des charges par les cotisations et la contribution s'élève à 35,42 %.

► La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions s'élève donc à 41,50 millions d'euros (contre 43,38 millions d'euros en 2013).

On trouvera ci-après le compte de résultat.



## COMpte DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

	CHARGES		PRODUITS	
	2014	2013	2014	2013
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Honoraires	0	0	7 588 300	7 479 459
	0	0	6 574 278	6 482 240
			1 014 021	997 220
<b>PRESTATIONS</b>				
Prestations vieillesse/principal	64 262 691	65 722 916	56 676 196	58 334 369
Prestations vieillesse/majoration enfant	59 902 914	61 292 812	15 176 530	14 958 848
Pension orphelin/allocation d'études	3 527 701	3 633 255	41 469 666	43 375 422
Allocation temporaire/rente invalidité	421 474	423 088		
Prestations familiales	404 416	366 178		
	6 186	7 583		
<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b>				
Remboursements de cotisations	1 806	91 431	0	0
Charges diverses de gestion courante	1 806	91 431		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (I)</b>				
	64 264 496	65 814 347	64 264 496	65 813 829
<b>CHARGES FINANCIÈRES (II)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)</b>				
				518
				518
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III)</b>	<b>64 264 496</b>	<b>65 814 347</b>	<b>64 264 496</b>	<b>65 814 347</b>

## II - LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL

► En 2014, le montant total des charges de la caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale s'est élevé à 46,57 millions d'euros contre 45,43 millions d'euros en 2013 (+ 2,50 %). Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution du nombre de retraités et ayants droit.

	Effectifs	
	31 décembre 2013	31 décembre 2014
<b>Retraités</b>	871	880
<b>Ayants-droit</b>	288	280

► Le maintien du nombre de retraités à un niveau élevé (1 160 en décembre 2014 contre 1 159 en décembre 2013) et l'augmentation du montant moyen des pensions versées explique l'essentiel de la hausse des prestations versées en 2014 : + 2,29 % sur le montant des prestations vieillesse versées à titre principal (2013 : 43,90 millions d'euros ; 2014 : 44,90 millions d'euros) et + 2,50 % sur le montant des prestations vieillesse versées au titre des majorations pour enfants (2013 : 1,19 million d'euros ; 2014 : 1,22 million d'euros).

► Le montant cumulé des cotisations obligatoires, des rachats versés par les fonctionnaires et de la contribution de l'Assemblée sont en revanche quasi stables à 17,23 millions d'euros en 2014 (17,24 millions d'euros en 2013). Cette évolution est, pour l'essentiel, imputable aux cotisations obligatoires et à la contribution dont le produit croît de 2,66 % par rapport à 2013 et ce malgré la baisse des rémunérations sur lesquels elles sont assises (2013 : 16,42 millions d'euros ; 2014 : 16,86 millions d'euros). Le taux de cotisation est en effet en augmentation progressive depuis 2012<sup>1</sup>. La hausse du produit des cotisations est toutefois quasi entièrement compensée par l'érosion des recettes issues du rachat de cotisations qui s'établissaient à 824 525 euros en 2013 et atteignent 374 711 euros en 2014 soit une diminution de 54,55 %.

Le taux de couverture des dépenses de la caisse de retraites du personnel par les cotisations et de la contribution s'établit à 37 %.

► Une subvention de 29,34 millions d'euros assure le strict équilibre du compte de résultat. Elle est supérieure de 4,08 % à celle versée en 2013 (28,19 millions d'euros).

On trouvera ci-après le compte de résultat.

<sup>1</sup> De 7,85 % en 2010 à 8,39 % en 2012 puis 8,93 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 8,99 % au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**COMpte DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)**

	CHARGES		PRODUITS	
	2014	2013	2014	2013
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Honoraires	3 600	0	5 907 582	6 218 487
	3 600	0	5 532 871	5 393 963
			374 711	824 525
<b>PRESTATIONS</b>	<b>46 565 112</b>	<b>45 431 769</b>	<b>40 661 130</b>	<b>39 213 282</b>
Prestations vieillesse/principal	44 903 655	43 899 156	11 324 129	11 025 567
Prestations vieillesse/majoration enfant	1 224 716	1 194 806	29 337 001	28 187 715
Pension orphelin/allocation d'études	279 561	171 906		
Allocation temporaire/rente invalidité	118 482	126 425		
Prestations familiales	38 697	39 476		
<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements de cotisations	0	0	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>46 568 712</b>	<b>45 431 769</b>	<b>46 568 712</b>	<b>45 431 769</b>
			<b>TOTAL PRODUITS</b>	

### III - LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS

Le fonds de sécurité sociale des députés connaît en 2014 un déficit de 364 379 euros après un exercice 2013 marqué par un résultat excédentaire de 334 745 euros. Ce résultat est imputable, d'une part, à une forte augmentation des charges (+ 10,64 % à 13,54 millions d'euros en 2014, contre 12,24 millions d'euros en 2013) en dépit d'une progression des recettes (+ 4,79 % à 13,18 millions d'euros, contre 12,57 millions d'euros en 2013).

#### 1. Les charges :

Les charges du Fonds s'établissent à 13,54 millions d'euros en 2014 (contre 12,24 millions d'euros en 2013, en progression de 10,64 %). Leur présentation intègre, cette année, un reclassement comptable en provisions, effectué *pro forma* dans les comptes de l'exercice 2013 à la demande du certificateur, des remboursements de prestations sociales non encore effectués au 31 décembre. Ces dépenses, autrefois inscrites en charges à payer au titre des *prestations maladie-maternité*, des *prestations d'action sanitaire et sociale* et des *prestations de l'assurance complémentaire*, représentaient 0,72 million d'euros en 2013.

► Les *prestations maladie et maternité*, qui représentent une part croissante des dépenses du Fonds (2013 : 64,62 % ; 2014 : 66,75 %), s'établissent à 9,04 millions d'euros en 2014, en augmentation de 14,28 % par rapport à l'exercice 2013 (7,91 millions d'euros<sup>1</sup>). Cette hausse est imputable, pour l'essentiel, aux dépenses effectuées au titre de la dotation globale hospitalière (DGH), qui s'établissent à 4,51 millions d'euros en 2014 contre 3,80 millions d'euros en 2013 (+ 18,65 %).

Au sein de la DGH, la dotation aux établissements publics hospitaliers (EPH) s'accroît de 8,83 % (2013 : 2,72 millions d'euros ; 2014 : 2,96 millions d'euros). La dotation aux établissements sous forfait de soins (EFS) augmente dans des proportions similaires (2013 : 642 600 euros ; 2014 : 695 310 euros, soit + 8,20 %).

A ces dotations, évaluées chaque année par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) en fonction des dépenses d'assurance maladie constatées au cours de l'avant-dernier exercice, s'ajoutent des ajustements, d'abord provisoires, puis définitifs, intervenant sur des années ultérieures. En 2014, d'importantes régularisations ont été effectuées au titre d'exercices passés : 303 435 euros ont, ainsi, été versés au titre de la dotation 2013 aux EPH et 73 797 euros pour la dotation 2013 aux EFS (contre respectivement 160 810 euros et 58 073 euros en 2013 au titre de la dotation 2012).

Les participations versées aux autres organismes (fonds pour le dépistage du cancer, fonds d'intervention régionale, institut national de prévention et d'éducation pour la santé etc.) ont également augmenté de manière significative : elles font plus que doubler, passant de 215 767 euros en 2013 à 473 025 euros en 2014 (+ 119,23 %).

<sup>1</sup> Compte tenu des effets du reclassement comptable *supra*, effectué à hauteur de 0,44 million d'euros sur les prestations du régime obligatoire hors DGH.

Les autres prestations versées au titre du régime obligatoire progressent de 10,25 % à 4,53 millions d'euros (contre 4,11 millions d'euros en 2013).

► Les dépenses de *prestations décès*, par nature fluctuantes, se sont élevées à 0,61 million d'euros en 2014, au lieu de 0,63 million d'euros en 2013 (- 3,21 %).

► En revanche, les dépenses de *prestations d'action sanitaire et sociale*<sup>1</sup> s'établissent en 2014 à 173 126 euros, en hausse de 22,13 % par rapport à 2013 (135 053 euros<sup>2</sup>). Ces dépenses, de faible montant, correspondent à l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permettent pas de supporter les charges entraînées par le recours à des aides à domicile et aux frais d'hébergement dans des maisons de retraite ou dans des établissements de long séjour.

► Les *prestations de l'assurance complémentaire*, qui représentent 17,43 % des dépenses du fonds sont, à 2,24 millions d'euros, également en forte augmentation (+ 8,88 %) par rapport à 2013 (2,05 millions d'euros<sup>3</sup>).

► La *redevance de gestion*, versée au profit de l'Assemblée nationale et assise sur le nombre de cotisants, représente en 2014 une charge de 761 372 euros. Cette dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale.

► Les dépenses de prestations sociales (maladie maternité, action sanitaire et sociale et assurance complémentaire) dues au titre de l'exercice, mais non encore payées au 31 décembre, sont, à la demande du certificateur des comptes, désormais inscrites sous la forme de *provisions* dans le compte de résultat (et non plus sous la forme de charges à payer). Le montant de cette provision s'établit à 0,72 million d'euros en 2014.

## 2. Les produits :

Les recettes du Fonds s'établissent à 13,18 millions d'euros en 2014 (contre 12,57 millions d'euros en 2013, en progression de 4,79 %).

Le produit des *cotisations à l'assurance complémentaire* est en légère baisse à 0,55 million d'euros (0,57 million d'euros en 2013) en raison, notamment, des vacances de sièges observées en 2014.

Pour des raisons similaires, la principale recette du fonds, issue des reversements de *contribution sociale généralisée* (CSG), assise sur les indemnités versées aux députés, diminue également en 2014 pour s'établir à 7,51 millions d'euros (7,71 millions d'euros en 2013).

La *contribution de l'Assemblée nationale* (part patronale), qui représente 28,04 % des recettes du fonds, est ramenée à 3,70 millions d'euros (3,71 millions d'euros en 2013).

<sup>1</sup> Ce poste de dépenses comprend les prestations d'action sanitaire et sociale *stricto sensu* ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions et participations reprises en charges exceptionnelles.

<sup>2</sup> Compte tenu d'un retraitement de 37 010 euros effectué dans le cadre du reclassement comptable évoqué *supra*.

<sup>3</sup> Compte tenu d'un retraitement de 0,25 million d'euros effectué dans le cadre du reclassement comptable évoqué *supra*.

Les *versements de dotation globale hospitalière* (DGH) effectués au titre d'exercices antérieurs, par nature fluctuants, sont quasi nuls en 2014 (45 euros). Au titre des produits divers de gestion courante figurent des versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement de l'accueil des personnes dépendantes en établissement de soins (65 042 euros en 2014).

Les *produits financiers* atteignent 605 787 euros en 2014 (464 951 euros en 2013). Ils correspondent aux intérêts courus non échus sur des placements à court terme.

Les *produits exceptionnels* (1 098 euros en 2014 contre 9 640 euros en 2013) comprennent, essentiellement, des versements effectués au titre d'exercices antérieurs par des organismes sociaux.

Les *provisions* inscrites antérieurement au titre des dépenses de prestations sociales non encore payées en fin d'année sont désormais, à la demande du certificateur des comptes, reprises en produits sur l'exercice suivant. Le montant de ces reprises de provisions s'établit à 0,72 million d'euros en 2014.

**BUDGET DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS**  
(EN EUROS)

	REALISE	BUDGET	REALISE	SOLDE	Variations 2014/2013	
	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2014	2014	Δ absolu	Δ %
<b>62 HONORAIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
6220 HONORAIRES	0,00	1 500	0,00	1 500	0	NS
<b>64 PRESTATIONS</b>	<b>11 449 272</b>	<b>12 070 000</b>	<b>12 048 476</b>	<b>21 524</b>	<b>599 205</b>	<b>5,23%</b>
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	8 345 838	8 840 000	9 038 652	-198 652	692 814	8,30%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	3 800 651	4 240 000	4 509 374	-269 374	708 723	18,65%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 545 187	4 600 000	4 529 278	70 722	-15 909	-0,35%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	634 081	870 000	613 720	256 280	-20 361	-3,21%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS DEPUTES	0	200 000	0	200 000	0	NS
6422 PRESTATIONS DÉCÈS PENSIONNES	634 081	670 000	613 720	56 280	-20 361	-3,21%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	166 106	160 000	160 869	-869	-5 237	-3,15%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	166 106	160 000	160 869	-869	-5 237	-3,15%
644 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE	2 303 247	2 200 000	2 235 234	-35 234	-68 013	-2,95%
6442 PRESTATIONS D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	2 303 247	2 200 000	2 235 234	-35 234	-68 013	-2,95%
<b>65 CHARGES DIVERSES</b>	<b>784 741</b>	<b>770 000</b>	<b>761 372</b>	<b>8 628</b>	<b>-23 369</b>	<b>-2,98%</b>
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0	0	0	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. DE BASE	607 389	590 000	625 924	-35 924	18 535	3,05%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. COMPL.	177 351	180 000	135 448	44 552	-41 903	-23,63%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0	NS
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 978</b>	<b>40 000</b>	<b>12 347</b>	<b>27 653</b>	<b>6 369</b>	<b>106,54%</b>
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	2 757	40 000	2 377	37 623	-380	-13,78%
6712 SUBVENTIONS ACTIONS SANIT ET SOCIALES	3 200	0	9 880	-9 880	6 680	208,75%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0	0	0	0	0	NS
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	21	0	90	-90	69	330,62%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 239 991</b>	<b>12 881 500</b>	<b>12 822 196</b>	<b>59 304</b>	<b>582 205</b>	<b>4,76%</b>
<b>73 COTISATIONS</b>	<b>8 299 455</b>	<b>8 197 700</b>	<b>8 086 280</b>	<b>-111 420</b>	<b>-213 174</b>	<b>-2,57%</b>
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	569 595	576 000	552 738	-23 262	-16 857	-2,96%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	7 708 546	7 600 000	7 513 980	-86 020	-194 566	-2,52%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	20 266	21 000	18 203	-2 797	-2 063	-10,18%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	1 047	700	1 359	659	312	29,80%
<b>74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.</b>	<b>3 709 180</b>	<b>3 700 000</b>	<b>3 695 174</b>	<b>-4 826</b>	<b>-14 006</b>	<b>-0,38%</b>
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	2 225 508	2 620 000	2 217 104	-402 896	-8 404	-0,38%
7412 CONTRIBUTION ASS COMPLEMENTAIRE	1 483 672	1 080 000	1 478 070	398 070	-5 602	-0,38%
<b>75 PRODUITS DIVERS</b>	<b>91 510</b>	<b>40 000</b>	<b>65 087</b>	<b>25 087</b>	<b>-26 424</b>	<b>-28,88%</b>
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0	0	0	0	0	NS
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0	0	0	0	0	NS
7521 REVERSEMENT DGH - HOPITAL	46 120	0	45	45	-46 075	-99,90%
7522 REVERSEMENT DGH - MEDIC.	0	0	0	0	0	NS
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	45 390	40 000	65 042	25 042	19 652	43,30%
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>9 640</b>	<b>0</b>	<b>1 098</b>	<b>1 098</b>	<b>-8 542</b>	<b>-88,61%</b>
7718 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE EN COURS	0	0	0	0	0	NS
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	97	0	8	8	-89	-92,10%
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	0	0	0	0	0	NS
7748 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 544	0	1 090	1 090	-8 453	-88,57%
7751 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 109 785</b>	<b>11 937 700</b>	<b>11 847 639</b>	<b>-90 061</b>	<b>-262 146</b>	<b>-2,16%</b>
<b>RESULTAT BUDGETAIRE DU FONDS</b>	<b>-130 206</b>	<b>-943 800</b>	<b>-974 557</b>	<b>-30 757</b>	<b>-844 351</b>	<b>26,54%</b>

\* Les prestations sanitaires et sociales du compte de résultat agrègent les articles 6432, 6711 et 6712

(1) Les données budgétaires de l'exercice 2013 n'ont pas, contrairement à celles du compte de résultat fait l'objet d'un retraitement *pro forma*.

## COMpte DE Résultat DU FONDS DE Sécurité Sociale Des Députés (SSD)

	CHARGES		PRODUITS	
	2014	2013	2014	2013
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Honoraires	0	0		
<b>PRESTATIONS</b>	<b>12 060 734</b>	<b>10 731 021</b>		
Prestations maladie-maternité	9 038 652	(1) 7 908 912		
Prestations décès	613 720	634 081		
Prestations action sanitaire et sociale	173 126	(1) 135 053		
Prestations caisse complémentaire	2 235 234	(1) 2 052 975		
<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b>	<b>1 481 189</b>	<b>1 508 949</b>		
Remboursements de cotisations	0	0		
Achats de droits de séjours longs	0	0		
Redevances de gestion	761 372	784 741		
Charges diverses de gestion courante	0	0		
Dotation aux provisions	719 817	(1) 724 208		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>90</b>	<b>21</b>		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0		
Autres charges exceptionnelles	90	21		
Résultat de l'exercice (excédent)		334 745		
<b>TOTAL</b>	<b>13 542 013</b>	<b>12 574 736</b>		
			<b>8 086 280</b>	<b>8 299 455</b>
			552 738	569 595
			7 513 980	7 708 546
			18 203	20 266
			1 359	1 047
			3 695 174	3 709 180
			<b>789 295</b>	<b>91 510</b>
			0	0
			45	46 120
			65 042	45 390
			724 208	0
			<b>605 787</b>	<b>464 951</b>
			0	0
			605 787	464 951
			<b>1 098</b>	<b>9 640</b>
			0	0
			1 098	9 640
			364 379	
<b>TOTAL</b>	<b>13 542 013</b>	<b>12 574 736</b>	<b>13 542 012,94</b>	<b>12 574 736</b>

(1) y compris reclassement en 2013 des charges à payer de prestations sociales en provisions pour charges.



## BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b> Immobilisations financières	0	0	22 770 370 2 834	22 435 625 2 834
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	0	0	22 408 826	22 773 204
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			719 817	724 208
Créances et comptes rattachés	1 250 148	1 263 139	1 568 458	120 958
Liaison Assemblée nationale	7 918 590	7 432 656	0	0
Débiteurs divers			0	0
Valeurs mobilières de placement	15 508 918	14 903 131		
Disponibilités	19 445	19 445		
<b>TOTAL DEL'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>24 697 100</b>	<b>23 618 370</b>	<b>1 568 458</b>	<b>120 958</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 697 100</b>	<b>23 618 370</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 618 370</b>
				334 745
				-364 379
				334 745

## IV - LE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL

Le fonds de sécurité sociale du personnel, connaît en 2014 un déficit de 571 024 euros (contre 43 425 euros en 2013).

### 1. Les charges :

Les charges du fonds de sécurité sociale du personnel augmentent de 7,90 % en 2014 à 14,61 millions d'euros (contre 13,54 millions d'euros en 2013). Leur présentation intègre, cette année, un reclassement comptable en provisions, effectué *pro forma* dans les comptes de l'exercice 2013 à la demande du certificateur, des remboursements de prestations sociales non encore effectués au 31 décembre. Ces dépenses, autrefois inscrites en charges à payer au titre des *prestations maladie-maternité*, des *prestations d'action sanitaire et sociale* et des *prestations de l'assurance complémentaire*, représentaient 0,77 million d'euros en 2013.

► Les *prestations maladie-maternité* représentent, avec 9,03 millions d'euros, 61,78 % des dépenses du fonds. Leur forte augmentation par rapport à 2013<sup>1</sup> (+ 12,11 %), s'explique par la hausse de plus de 22 % de la dotation globale hospitalière (DGH) (2013 : 3,65 millions d'euros ; 2014 : 4,46 millions d'euros) ; cette hausse est en partie compensée par la diminution des *autres prestations maladie maternité* qui s'établissent à 4,56 millions d'euros en 2014 (contre 4,40 millions d'euros en 2013 soit - 3,73 %).

Au sein de la DGH, la hausse affecte plus particulièrement la dotation de l'exercice 2014 aux établissements publics hospitaliers (EPH) qui en constitue l'essentiel et augmente de 12,37 % (2013 : 2 616 600 euros ; 2014 : 2 940 192 euros). Cette hausse affecte dans les mêmes proportions les dotations aux établissements sous forfait de soins (EFS) dont la hausse est de + 11,71 % en 2014 (2013 : 617 400 euros ; 2014 : 689 690 euros). Ces dotations sont évaluées chaque année par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) en fonction des dépenses d'assurance maladie constatées au cours de l'avant-dernier exercice. Des régularisations, provisoires puis définitives interviennent les deux années suivantes pour ajuster ces versements. En 2014, outre la hausse des dotations de l'exercice, il y a eu d'importantes régularisations comptabilisées et acquittées en 2014 au titre d'exercices passés : 301 408 euros ont ainsi été versés au titre de la régularisation de la dotation 2013 aux EPH et 70 903 euros pour la dotation 2013 aux EFS. Ces régularisations a posteriori expliquent pour une large part la hausse globale des crédits de DGH en 2014. Les participations versées aux autres organismes (fonds pour le dépistage du cancer, fonds d'intervention régionale, institut national de prévention et d'éducation pour la santé etc.) ont également très fortement augmenté (+ 80,75 %) à 356 284 euros en 2014 (contre 197 117 euros en 2013).

► Le montant des *prestations décès* diminue de 39,85 % en 2014 (2013 : 596 444 euros ; 2014 : 358 763 euros) ce qui correspond au versement d'un capital décès et de 35 allocations pour frais funéraires.

<sup>1</sup> Compte tenu du reclassement évoqué *supra* effectué à hauteur de 0,48 million d'euros sur les prestations du régime obligatoire hors DGH.

► En revanche les *prestations d'action sanitaire et sociale*<sup>1</sup> ont augmenté de 9,39 %<sup>2</sup> à 395 480 euros (contre 361 548 euros en 2013). Ces dépenses comprennent :

- pour 175 487 euros l'allocation de vacances, qui est en baisse de 7,92 % en 2014 (2013 : 190 581 euros) ;

- pour 207 515 euros, l'aide aux personnes âgées dont les ressources ne leur permet pas de supporter les charges entraînées par le recours à des aides à domicile, l'hébergement dans des maisons de retraite ou des établissements de long séjour. Ce second poste est en augmentation de près de 15 % en 2014 (2013 : 181 209 euros).

► Les *prestations de l'assurance complémentaire* constituent le deuxième poste de dépenses après les charges de prestations maladie et maternité. Evoluant par nature comme ces charges, elles augmentent de 12,55 %, atteignant ainsi 2,88 millions d'euros en 2014 (contre 2,56<sup>3</sup> millions d'euros en 2013).

► La *redevance de gestion* au profit de l'Assemblée nationale, assise sur le nombre d'affiliés, représente en 2014 une charge de 1,14 million d'euros pour le fonds. La dépense est neutralisée dans les comptes agrégés de l'Assemblée nationale.

► Les dépenses de prestations sociales (maladie maternité, action sanitaire et sociale et assurance complémentaire) dus au titre de l'exercice non encore payées au 31 décembre sont inscrites sous la forme de *provisions* dans le compte de résultat (et non plus sous la forme de charges à payer). Le montant de cette provision s'établit à 0,81 million d'euros en 2014<sup>4</sup>.

## 2. Les produits :

En 2014, le montant global des produits du fonds est en légère augmentation (+ 0,54 million d'euros à 14,04 millions d'euros) ; cette hausse n'est toutefois pas suffisante pour faire face à la hausse des dépenses de prestations.

Les *versements de contribution sociale généralisée* (CSG), qui procurent la principale recette du fonds, diminuent de 3,39 % à 8,12 millions d'euros (contre 8,41 millions d'euros en 2013). Etant assise sur les rémunérations versées aux personnels elle diminue, à taux inchangé en 2014, sous l'effet de la baisse des traitements de base et des indemnités de travaux supplémentaires.

Les *cotisations à l'assurance complémentaire* versées par les affiliés sont en très légère hausse à 756 683 euros (contre 755 512 euros en 2013).

---

<sup>1</sup> Ce poste de dépenses comprend les prestations d'action sanitaire et sociale *stricto sensu* ainsi que, pour des raisons liées aux exigences comptables, les subventions reprises en charges exceptionnelles.

<sup>2</sup> Compte tenu du reclassement comptable en 2013 évoqué *supra* pour un montant de 33 902 euros.

<sup>3</sup> Compte tenu du reclassement comptable de 2013 évoqué *supra* pour un montant de 0,29 million d'euros.

<sup>4</sup> Les comptes de l'exercice 2013 ayant été retraités *pro forma* pour permettre la comparaison avec les comptes de l'exercice 2014.

En revanche, la *contribution*, qui correspond à la part patronale des cotisations, diminue de 0,84 % à 3,86 million d'euros (contre 3,90 millions d'euros en 2013). Elle est, en effet, assise sur les traitements de base, dont le montant global est lui-même fonction du nombre de points rémunérés et diminue à raison de la baisse des effectifs constatée en 2014.

Les *versements de dotation globale d'hospitalisation* (DGH) effectués au titre des années antérieures, par nature fluctuants, sont quasi nuls en 2014 (45 euros).

Les *produits financiers*, de 406 552 euros, correspondent aux intérêts courus non échus sur des placements à court terme en 2014. Ils sont en hausse de plus de 30 % en 2014 par rapport à 2013.

Les *produits exceptionnels* s'établissent 7 663 euros et correspondent essentiellement à des écritures de régularisation comptable portant sur des charges à payer de l'exercice précédent<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Régularisation en produit sur annulation de mandat de charges à payer au titre des accidents du travail comptabilisées fin 2013 et non consommées en 2014.

## BUDGET DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL

(EN EUROS)

	REALISE 2013 <sup>(1)</sup>	BUDGET 2014	REALISE 2014	SOLDE 2014	Variations 2014/2013	
					Δ absolu	Δ %
<b>62 HONORAIRES</b>	<b>760</b>	<b>2 000</b>	<b>360</b>	<b>1 640</b>	<b>-400</b>	<b>-52,63%</b>
6220 HONORAIRES	760	2 000	360	1 640	-400	-52,63%
<b>64 PRESTATIONS</b>	<b>12 350 196</b>	<b>12 500 000</b>	<b>12 646 192</b>	<b>-146 192</b>	<b>295 997</b>	<b>2,40%</b>
641 PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ	8 537 659	8 775 000	9 027 958	-252 958	490 300	5,74%
6411 DOTATION GLOBALE HOSPITALIÈRE	3 651 383	4 075 000	4 463 068	-388 068	811 685	22,23%
6413 AUTRES PRESTATIONS	4 886 275	4 700 000	4 564 890	135 110	-321 385	-6,58%
642 PRESTATIONS DÉCÈS	596 444	475 000	358 763	116 237	-237 681	-39,85%
6421 PRESTATIONS DÉCÈS FONCTIONNAIRES	345 154	140 000	67 469	72 531	-277 685	-80,45%
6422 PRESTATIONS DÉCÈS RETRAITES	251 290	335 000	291 294	43 706	40 004	15,92%
643 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.*	371 790	400 000	383 002	16 998	11 212	3,02%
6431 ALLOCATIONS VACANCES	190 581	210 000	175 487	34 513	-15 094	-7,92%
6432 PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOC.	181 209	190 000	207 515	-17 515	26 306	14,52%
644 PRESTATIONS DE LA CAISSE COMPLÉMENTAIRE	2 844 303	2 850 000	2 876 469	-26 469	32 166	1,13%
6442 AUTRES PRESTATIONS	2 844 303	2 850 000	2 876 469	-26 469	32 166	1,13%
<b>65 CHARGES DIVERSES</b>	<b>1 167 351</b>	<b>1 140 000</b>	<b>1 142 058</b>	<b>-2 058</b>	<b>-25 292</b>	<b>-2,17%</b>
6520 ACHATS DE DROITS DE LONG SÉJOUR	0	0	0	0	0	NS
6531 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. DE BASE	936 799	915 000	890 029	24 971	-46 769	-4,99%
6532 REDEVANCE DE GESTION IMPUTEE A L'ASS. COMPL.	230 552	225 000	252 029	-27 029	21 477	9,32%
6580 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0	NS
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>23 679</b>	<b>58 000</b>	<b>12 569</b>	<b>45 431</b>	<b>-11 111</b>	<b>-46,92%</b>
6711 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ASS MALADIE	2 773	40 000	2 358	37 642	-416	-14,98%
6712 SUBVENTIONS ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	20 886	18 000	10 120	7 880	-10 766	-51,55%
6718 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX COURANT	0	0	34	-34	34	NS
6748 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX ANTERIEURS	20	0	57	-57	37	182,21%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 541 986</b>	<b>13 700 000</b>	<b>13 801 179</b>	<b>-101 179</b>	<b>259 193</b>	<b>1,91%</b>
<b>73 COTISATIONS</b>	<b>9 169 895</b>	<b>9 084 700</b>	<b>8 885 916</b>	<b>-198 784</b>	<b>-283 979</b>	<b>-3,10%</b>
7310 COTISATIONS ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	755 512	760 000	756 683	-3 317	1 171	0,16%
7315 CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	8 408 907	8 320 000	8 123 998	-196 002	-284 909	-3,39%
7320 COTISATIONS POUR ORDRE	1 758	1 700	868	-832	-890	-50,65%
7330 COTISATIONS VOLONTAIRES	3 718	3 000	4 367	1 367	649	17,46%
<b>74 CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE L'A.N.</b>	<b>3 900 056</b>	<b>3 940 000</b>	<b>3 867 231</b>	<b>-72 769</b>	<b>-32 825</b>	<b>-0,84%</b>
7411 CONTRIBUTION ASSURANCE DE BASE	1 287 019	2 060 000	1 276 187	-783 813	-10 832	-0,84%
7412 CONTRIBUTION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	2 613 037	1 880 000	2 591 044	711 044	-21 993	-0,84%
<b>75 PRODUITS DIVERS</b>	<b>87 922</b>	<b>38 000</b>	<b>66 116</b>	<b>28 116</b>	<b>-21 806</b>	<b>-24,80%</b>
7511 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS DE BASE	0	0	0	0	0	NS
7512 PRESTATIONS À CHARGE DE TIERS/ASS COMPLE	0	0	0	0	0	NS
7521 REVERSEMENT DGH - HÔPITAL.	44 312	0	45	45	-44 267	-99,90%
7522 REVERSEMENT DGH - MEDIC.	0	0	0	0	0	NS
7580 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	43 610	38 000	66 071	28 071	22 461	51,50%
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>28 653</b>	<b>15 000</b>	<b>7 663</b>	<b>-7 337</b>	<b>-20 990</b>	<b>-73,26%</b>
7743 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS DE BASE	18 127	9 000	6 691	-2 309	-11 436	-63,09%
7744 PRODUITS ANNULATION DE MANDATS/ASS COMPLE	1 397	6 000	0	-6 000	-1 397	-100,00%
7748 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICE ANT.	9 129	0	972	972	-8 157	-89,35%
7751 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 186 526</b>	<b>13 077 700</b>	<b>12 826 926</b>	<b>-250 774</b>	<b>-359 600</b>	<b>-2,73%</b>
<b>RESULTAT DU FONDS</b>	<b>-355 460</b>	<b>-622 300</b>	<b>-974 254</b>	<b>-351 954</b>	<b>-618 793</b>	<b>174,08%</b>

\* Les prestations d'action sanitaire et sociale du compte de résultat agrègent les articles 6431, 6432, 6711 et 6712

(1) Les données budgétaires de l'exercice 2013 n'ont pas, contrairement à celles du compte de résultat fait l'objet d'un retraitement *pro forma*.



## BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

		ACTIF		PASSIF	
		31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations financières	0	0	22 854 978	22 898 404	1 890
			1 890		
					-43 425
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	0	0	<b>22 285 843,56</b>	<b>22 856 868</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>811 133</b>	<b>807 810</b>	
Créances et comptes rattachés	1 378 362	1 451 187			
Liaison Assemblée nationale	12 808 443	12 306 665	1 527 292	124 085	
Débiteurs divers			0	0	
Valeurs mobilières de placement	10 408 254	10 001 702	0	0	
Disponibilités	29 210	29 210	0	0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>24 624 269</b>	<b>23 788 763</b>	<b>1 527 292</b>	<b>124 085</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 624 269</b>	<b>23 788 763</b>	<b>24 624 269</b>	<b>23 788 763</b>	
			<b>TOTAL PASSIF</b>		

## **VI - LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN**

La rémunération des représentants français au Parlement européen était, en 2006 (première année de mise en application de l'ensemble de la LOLF), assurée par le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'Etat. »

Depuis 2007, le service des indemnités des représentants français au Parlement européen constituait une dotation de la mission « Pouvoirs publics » versée à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Toutefois, depuis le renouvellement intervenu en juin 2009, le Parlement européen prend directement en charge ses membres, sauf option des députés européens réélus à cette date pour le maintien du rattachement national en vertu des dispositions de l'article 25 du statut adopté par la décision du Parlement européen en date du 28 septembre 2005.

Seuls deux représentants sur les 72 députés européens français élus en juin 2009 ont exercé cette option à l'époque.

Ces députés n'ayant pas été réélus aux élections européennes de juin 2014, il a été mis un terme à la gestion nationale des indemnités des parlementaires européens à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour l'Assemblée nationale, les produits résultent du solde des crédits non consommés sur exercices antérieurs à hauteur des charges constatées. Leur montant est strictement égal à celui des dépenses, qui se sont élevées sur les six premiers mois de 2014 à 103 676 euros, et se répartissent en 85 202 euros d'indemnité parlementaire et de prestations familiales et en 18 474 euros de charges sociales et de prévoyance.



## BUDGET DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2014/2013	
	2013	2014	2014		Δ absolu	Δ %
<b>INDEMNITÉS</b>						
655211 Indemnité parlementaire	170 415	0	85 202	-85 202	-85 213	-50,00%
655212 Prestations familiales	0	0	0	0	0	NS
TOTAL INDEMNITÉS	170 415	0	85 202	-85 202	-85 213	-50,00%
<b>CHARGES SOCIALES</b>						
655221 URSSAF	8 948	0	4 664	-4 664	-4 284	-47,88%
655222 IRCANTEC	14 122	0	7 136	-7 136	-6 987	-49,47%
655223 Fonds de sécurité sociale des députés	12 838	0	6 419	-6 419	-6 419	-50,00%
655225 Contribution solidarité autonomie	511	0	256	-256	-256	-50,00%
TOTAL HORS CAPITAL-DÉCÈS	36 420	0	18 474	-18 474	-17 945	-49,27%
655224 Capital-décès	0	0	0	0	0	NS
TOTAL CHARGES SOCIALES	36 420	0	18 474	-18 474	-17 945	-49,27%
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>206 835</b>	<b>0</b>	<b>103 676</b>	<b>-103 676</b>	<b>-103 159</b>	<b>-49,87%</b>

TROISIÈME PARTIE :

*LES MODIFICATIONS APPORTÉES  
AU BUDGET INITIAL DE 2014*

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU BUDGET EN COURS D'EXERCICE

En application de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, la Commission commune des crédits n'arrête pas le budget proprement dit des Assemblées mais le montant des « *crédits nécessaires* » à leur fonctionnement, c'est-à-dire en fait le montant de la dotation qui sera inscrite au budget de l'Etat.

Le pouvoir d'arrêter le budget appartient au Collège des Questeurs qui, au début de chaque exercice, répartit les crédits ouverts entre les différents chapitres et articles du plan comptable. En cours d'exercice, cette répartition initiale peut être modifiée selon la même procédure, c'est-à-dire par arrêté pris par le Collège des Questeurs.

La répartition du budget initial pour 2014 a été fixée par les **arrêtés n°s 14-01 et 14-02 du 14 janvier 2014**.

En cours d'exercice, cette répartition a été modifiée par cinq arrêtés de virements de crédits (un pour chaque trimestre et un pour la période complémentaire de mandatement et de clôture des comptes de l'exercice 2014) dans les conditions suivantes :

- **arrêté n° 14-39 du 14 mai 2014**, pour le premier trimestre ;
- **arrêté n° 14-64 du 8 juillet 2014**, pour le deuxième trimestre ;
- **arrêté n° 14-100 du 15 octobre 2014**, pour le troisième trimestre ;
- **arrêté n° 15-008 du 20 janvier 2015** pour le quatrième trimestre ;
- **arrêté n° 15-028 du 10 mars 2015**, pour les modifications intervenues pendant la procédure complémentaire de mandatement et la période de clôture des comptes de l'exercice 2014, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 13 février 2015.

L'ensemble de ces modifications est décrit dans le tableau ci-après.

## ETAT DES VIREMENTS DE CREDITS

	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n° 15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 970 000</b>						<b>+ 2 127 500</b>
205 LOGICIELS	1 970 000						+ 2 127 500
2051 Système central	1 970 000					+ 157 500	+ 2 127 500
2054 Logiciels information-multimédia	0						
<b>21/23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 682 800</b>						<b>+ 13 823 980</b>
213 CONSTRUCTIONS	10 640 000						+ 10 285 381
2131/2331 Gros oeuvre	2 395 000		- 10 348	- 13 699			+ 2 370 953
2135/2335 Installations générales	5 585 000	- 22 600		- 204 411	- 103 560		+ 5 254 429
2136/2336 Agencements et aménagements	2 630 000						+ 2 630 000
2137 Installations téléphoniques	30 000						+ 30 000
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	423 000						+ 396 788
2151 Matériel et outillage du SAIP	35 000					- 1 212	+ 33 788
2152 Matériel du service de la Logistique parlém.	365 000			- 25 000			+ 340 000
2153 Matériel du laboratoire photographique	13 000						+ 13 000
2154 Matériel médical	10 000						+ 10 000
216 COLLECTIONS	160 000						+ 237 248
2161 Œuvres d'art	60 000	+ 22 600			- 8 220		+ 74 380
2162 Meubles de style	50 000		+ 10 348	+ 21 300	+ 8 220		+ 89 868
2163 Livres, manuscrits et objets anciens	5 000			+ 11 600	+ 11 400		+ 28 000
2164 Autres livres de la Bibliothèque	45 000						+ 45 000
2165 Autres œuvres et objets d'art	0						
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	2 459 800						+ 2 904 563
2182 Matériel de transport	190 000						+ 190 000
2183 Matériel de bureau	320 000						+ 320 000
2184 Mobilier	350 000	- 14 019		+ 54 251	+ 68 500		+ 458 732
2185 Appareils électriques	125 000			+ 38 759	+ 35 060	+ 1 212	+ 200 031
2186 Bureautique des groupes	150 000			+ 25 000	+ 120 000		+ 295 000
2187 Matériel information-multimédia	0						
2188 Matériel informatique	1 324 800					+ 116 000	+ 1 440 800
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>735 000</b>						<b>+ 1 209 571</b>
2341 Etudes en cours	460 000						+ 460 000
2351 Logiciels en cours*	275 000					+ 356 751	+ 631 751
2388 Avances et acomptes s/ immobilisations	0	+ 14 019		+ 103 800			+ 117 820

	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n°15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
<b>29 DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>3 544 393</b>						<b>+3 059 196</b>
2992 DÉPENSES IMPRÉVUES	3 544 393			- 11 600	- 131 400	- 342 197	+ 3 059 196
<b>60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>	<b>8 029 000</b>						<b>+7 666 210</b>
<b>601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS</b>	<b>688 000</b>						<b>+681 610</b>
6011 Fournitures d'ateliers du SAIP	320 000				- 10 890		+ 309 110
6012 Fournitures d'impressions et reliures	310 000				+ 4 500		+ 310 000
6013 Fournitures du département audiovisuel	58 000						+ 62 500
<b>602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS</b>	<b>286 000</b>						<b>+301 710</b>
6021 Petit équipement du SAIP	158 000				+ 15 710		+ 173 710
6022 Petit équipement automobile	58 000						+ 58 000
6023 Petit équipement du service de la Logistique	40 000						+ 40 000
6025 Petit équipement téléphonique	30 000						+ 30 000
<b>604 ACHATS DE FOURNITURES</b>	<b>2 677 000</b>						<b>+2 673 000</b>
6041 Achats de fournitures de bureau	1 980 000						+ 1 980 000
6042 Achats d'autres fournitures	650 000						+ 650 000
6043 Fournitures du laboratoire photo-vidéo	20 000	- 4 000					+ 16 000
6044 Fournitures médicales	27 000						+ 27 000
<b>605 ACHATS DE FLUIDES</b>	<b>4 326 000</b>						<b>+ 3 957 890</b>
6051 Fluides pour les bâtiments	4 136 000				- 259 610	- 30 000	+ 3 846 390
6052 Carburant pour véhicules	190 000	- 3 500			- 60 000	- 15 000	+ 111 500
<b>607 ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>52 000</b>						<b>+52 000</b>
6071 Achats de marchandises	52 000						+ 52 000
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>22 689 000</b>						<b>+22 124 690</b>
<b>611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES</b>	<b>580 000</b>						<b>+485 000</b>
6111 Exploitation des bases de l'A.N.	0						
6112 Frais de saisie des bases de l'A.N.	0						
6113 Abonnements aux bases extérieures	280 000						+ 285 000
6114 Frais d'hébergement du site Internet	300 000				- 100 000	+ 5 000	+ 200 000

	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n°15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
613 LOCATIONS	4 450 000						+ 4 091 740
6132 Locations et charges immobilières	3 209 000				- 512 510		+ 2 696 490
6133 Redevances et locations informatiques	435 000						+ 435 000
6134 Location réseau privé de transmission	8 000						+ 8 000
6135 Locations de matériel de communication	80 000						+ 80 000
6136 Location de photocopieur	38 000						+ 38 000
6137 Locations de matériel de transport	70 000						+ 40 000
6138 Location de matériel divers	236 000			+ 58 000	+ 126 250		+ 420 250
6139 Autres locations	374 000						+ 374 000
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT	13 908 480						+ 14 015 930
6151 Entretien et réparation de biens immobiliers	9 879 000			- 97 590	+ 102 550	+ 50 000	+ 9 933 960
6152 Entretien des installations du SAIP	250 000			+ 39 590	+ 34 900		+ 324 490
6153 Maintenance informatique	2 316 480					+ 23 000	+ 2 339 480
6154 Entretien du matériel de communication	222 000						+ 222 000
6155 Maintenance du matériel	919 000						+ 919 000
6156 Entretien des livres et objets anciens	215 000						+ 196 000
6157 Entretien des installations de transport	106 000				- 5 000		+ 76 000
6158 Entretien du laboratoire photo	1 000	+ 4 000					+ 5 000
6159 Archives audiovisuelles	0						
616 PRIMES D'ASSURANCES	400 000						+ 407 000
6161 Assurances des biens et personnes	310 000						+ 310 000
6165 Assurances des véhicules	90 000	+ 3 500				+ 3 500	+ 97 000
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 466 520						+ 1 183 020
6171 Etudes et recherches informatiques	446 520						+ 102 020
6172 Documentation de la Bibliothèque	155 000						+ 169 000
6173 Documentation européenne	60 000						+ 60 000
6174 Achats de documents pour diffusion	35 000						+ 35 000
6175 Abonnements	770 000				+ 47 000		+ 817 000
6179 Documentation internationale	0						
618 AUTRES CHARGES DIVERSES	1 884 000						+ 1 942 000
6181 Subventions et libéralités diverses	704 000				+ 58 000		+ 762 000
6182 Subventions et indemnités repas	1 180 000						+ 1 180 000
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>10 722 000</b>						<b>+ 11 264 661</b>
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 460 000						+ 1 448 236
6211 Personnel intérimaire et mis à disposition	1 460 000						+ 1 448 236
6213 Mise à disposition de personnels pour le SAIP	0						

	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n° 15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
622 HONORAIRES	1 267 000						+ 1 134 950
6221 Honoraires d'experts et d'avocats	160 000						+ 160 000
6222 Etudes et expertises des Commissions	750 000				- 108 650		+ 641 350
6223 Honoraires d'études et d'ingénierie	357 000				- 23 400		+ 333 600
6224 Honoraires des rédacteurs de biographies	0						
6225 Honoraires audiovisuels	0						
6226 Autres honoraires	0						
623 INFORMATIONS	2 088 000					+ 3 475	+ 2 778 475
6231 Annonces et insertions	80 000						+ 83 475
6232 Expositions	0						
6233 Communication événementielle	100 000		+ 50 000		+ 587 000		+ 150 000
6234 Production des images télévisuelles	875 000			+ 17 000			+ 1 462 000
6235 Documents d'info et de communication	100 000						+ 117 000
6236 Diffusion des images télévisées	275 000						+ 275 000
6237 Etudes et prestations multimédia	308 000				+ 100 000		+ 408 000
6238 Actions pédagogiques et d'information	350 000		- 50 000	- 17 000			+ 283 000
6239 Subvention assoc musée de versailles							
624 IMPRESSIONS	268 000						+ 268 000
6241 Impressions parlementaires	260 000						+ 260 000
6242 Impressions par le JO / Doc française.	0						
6243 Impressions techniques	8 000						+ 8 000
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 066 000						+ 1 111 500
6251 Transport de biens	607 000				- 64 500	- 20 000	+ 522 500
6252 Transport du personnel	459 000				+ 60 000	+ 70 000	+ 589 000
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	4 545 000						+ 4 498 000
6261 Affectation du courrier	4 000 000						+ 3 953 000
6262 Frais de télécommunication	545 000				- 47 000		+ 545 000
629 RÉGIES DES SERVICES DE L'A.N.	28 000	- 2 500					+ 25 500

	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n°15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>3 779 100</b>						<b>+ 3 781 600</b>
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 000 000						+ 3 000 000
635 IMPÔTS LOCAUX	710 000						+ 710 000
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	0						
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	100	+ 2 500					+ 2 600
638 FONDS D'INSERTION TRAV. HANDICAPÉS	69 000						+ 69 000
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>175 039 188</b>						<b>+ 175 075 977</b>
641 PERSONNELS STATUTAIRES	116 196 000						+ 116 207 764
6411 Traitements-rémunérations de base	52 650 000						+ 52 650 000
6412 Indemnités de législation	24 000 000						+ 24 000 000
6413 Travaux supplémentaires	22 325 000						+ 22 325 000
6414 Autres indemnités	14 361 000					+ 11 764	+ 14 372 764
6415 Prestations familiales	2 000 000						+ 2 000 000
6416 Supplément familial	470 000						+ 470 000
6418 Indemnité de fin de carrière	390 000						+ 390 000
642 PERSONNELS CONTRACTUELS	5 941 000						+ 5 941 000
6421 Traitements-rémunérations de base	4 240 000						+ 4 240 000
6422 Indemnité de travaux suppl. et législation	1 296 000						+ 1 296 000
6423 Autres indemnités	363 000						+ 363 000
6424 Prestations familiales	42 000						+ 42 000
6425 Indemnités de préavis de licenciement	0						
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	2 585 100						+ 2 585 100
6431 Salaires-rémunérations de base	2 482 000						+ 2 482 000
6432 Autres indemnités	79 000						+ 79 000
6433 Prestations familiales	24 100						+ 24 100
6434 Indemnités de préavis de licenciement	0						
644 AUTRES PERSONNELS	590 000						+ 590 000
6442 Indemnisation des demandeurs d'emploi	590 000						+ 590 000



	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n° 15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
645 CHARGES SOCIALES	47 044 200						+ 47 044 200
6451 Contribution au Fonds de sécurité sociale	3 940 000						+ 3 940 000
6452 Contribution à la Caisse de retraites	40 830 200						+ 40 830 200
6453 Cotisations URSSAF	1 725 000						+ 1 725 000
6454 Cotisations caisses retraites complémentaires	426 000						+ 426 000
6455 Cotisations solidarité autonomie	123 000						+ 123 000
646 PRESTATIONS DIRECTES	1 477 588						+ 1 477 588
6461 Accidents du travail	15 000						+ 15 000
6462 Capital-décès 1	80 000						+ 80 000
6463 Allocation-décès 1	20 000						+ 20 000
6464 Allocations viagères	31 250						+ 31 250
6465 Médico-social et prévention	2 000						+ 2 000
6466 Arrangements de pensions des R.U.F.	1 325 338						+ 1 325 338
6467 Autres prestations	4 000						+ 4 000
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	191 300						+ 192 450
6473 Action sociale	0						
6474 Subventions et indemnités repas	0	+ 750				+ 400	+ 1 150
6475 Indemnités repas gardes républicains	125 000						+ 125 000
6476 Subvention à la Mutuelle du personnel	45 000						+ 45 000
6477 Médecine du travail	21 300						+ 21 300
6478 Charges sociales diverses	0						
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 014 000						+ 1 037 875
6481 Frais de recrutement de personnel	314 000						+ 314 000
6482 Formation professionnelle	650 000				- 8 000		+ 640 429
6483 Dons de médailles	0						
6484 Formations micro-informatiques	50 000					+ 33 446	+ 83 446
<b>65 CHARGES PARLEMENTAIRES</b>	<b>295 306 285</b>						<b>+ 295 465 789</b>
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	50 282 719						+ 50 282 719
6511 Indemnité parlementaire	49 161 419						+ 49 161 419
6512 Indemnités spéciales	591 300						+ 591 300
6514 Prestations familiales	290 000						+ 290 000
6515 Supplément familial	240 000						+ 240 000

	Budget 2013	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n° 15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
652 CHARGES SOCIALES	63 442 206						+ 63 442 206
6521 Sécurité sociale et prévoyance	61 885 266						+ 61 885 266
6522 Prestations directes	1 365 940						+ 1 365 940
6528 Charges sociales diverses	191 000						+ 191 000
653 FRAIS DE SECURÉTARIAT	161 824 990				+ 52 414		+ 161 877 404
6531 Frais de secrétariat des groupes	10 114 511						+ 10 166 925
6532 Contrib. aux frais de secrétariat des députés	110 598 999						+ 110 598 999
6533 Crédit supplémentaire de fin de mandat	2 000 000						+ 2 000 000
6534 Indemnité représentative de frais de mandat	39 111 480						+ 39 111 480
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	8 416 000				- 110 000	- 103 500	+ 8 417 500
6541 Déplacements par avions	5 200 000					+ 30 000	+ 4 986 500
6542 Déplacements SNCF / R.A.T.P	1 710 000				+ 165 000	+ 70 000	+ 1 740 000
6543 Déplacements en taxis	870 000						+ 1 105 000
6544 Remboursements de péages	151 000				- 50 000		+ 151 000
6545 Déplacements des anciens députés	485 000						+ 435 000
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	215 000						+ 215 000
6551 Office d'évaluation des choix scientifiques	215 000						+ 215 000
6553 Office d'évaluation de la législation	0						
6556 Office d'évaluation des politiques de santé	0						
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	5 375 370						+ 5 367 520
6563 Frais de réception du Président	450 000					+ 7 500	+ 457 500
6564 Frais de déplacement du Président	60 000						+ 60 000
6565 Frais de mission du Cabinet	60 000						+ 60 000
6566 Frais de réception du Bureau	600 000				- 18 000	- 16 000	+ 566 000
6567 Délégations parlementaires	22 500				+ 18 650		+ 41 150
6568 Activités internationales de l'A.N.	3 166 000						+ 3 166 000
6569 Missions et réceptions des Commissions	1 016 870						+ 1 016 870
657 AUTRES MISSIONS ET RÉCEPTIONS PARL.*							
6570 Autres missions et réceptions parlementaires*					+ 90 000		+ 90 000
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	5 750 000						+ 5 773 440
6581 Equipement informatique	1 600 000						+ 1 600 000
6582 Equipement bureautique des groupes	260 000						+ 260 000
6583 Frais de communication	3 000 000						+ 3 000 000
6584 Formation aux techniques de communication	60 000						+ 60 000
6585 Autres formations députés	50 000					+ 5 369	+ 55 369
6586 Frais d'hébergement	400 000						+ 400 000
6587 Insignes et équipements officiels	235 000					- 7 500	+ 227 500
6588 Cours de langues	50 000				+ 8 000	+ 1 571	+ 59 571
6589 Autres charges diverses	95 000					+ 16 000	+ 111 000

	Budget 2014	Arrêté n° 14-39 du 14/05/2014	Arrêté n° 14-64 du 8/07/2014	Arrêté n° 14-100 du 15/10/2014	Arrêté n° 15-008 du 20/01/2015	Arrêté n° 15-028 du 10/03/2015	Budget définitif
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>35 000</b>						<b>+ 136 161</b>
671 Charges exceptionnelles exercice courant	35 000						+ 134 481
6711 Subventions et libéralités diverses	0						
6715 Créances irrécouvrables sur exercice	0						
6716 Secours	35 000						+ 35 000
6719 Autres charges except. sur exercice courant	0		+ 4 000	+ 95 475		+ 6	+ 99 481
6743 Annulation de recettes sur exercices antérieurs	0					+ 167	+ 167
6745 Créances irrécouvrables exercices antérieurs	0					+ 1 513	+ 1 513
6748 Autres charges except. sur exercices antérieurs	0						
<b>69 AUTRES DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>2 293 000</b>						<b>+ 2 089 431</b>
6992 AUTRES DÉPENSES IMPRÉVUES	2 293 000	- 750	- 4 000	- 95 475	- 92 414	- 10 930	+ 2 089 431
<b>TOTAL</b>	<b>537 824 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>537 824 766</b>

\*

Comptes créés en 2014